

Association CHARLES PREVOST – NOTRE DAME DE LENNE

18 bis, Avenue de Castelnau

34090 MONTPELLIER



Charles Prévost
Notre Dame
de Lenne

RAPPORT D'ACTIVITE

2024

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	1
SIÈGE DE L'ASSOCIATION	1
CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
Référence aux origines de l'Association	1
Statuts	1
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET EVENEMENTS	2
Evènements marquants de l'exercice	4
Bilan social	9
Promotions des emplois CDI	9
Pyramide des âges au 31/12/2024	10
Total des emplois à temps partiels	10
Composition & Répartition des effectifs par Catégorie, Métier et Genre	11
Répartition des effectifs par emploi	11
Composition des effectifs par catégorie au 31/12/2024	12
Absences et Contrats CDD	13
Volumétrie des contrats CDD	15
Formation	16
L'ACTIVITE DE LA MECS.....	17
Les journées réalisées	17
LES VARIATIONS D'ACTIVITE	17
L'ACTIVITE HEBERGEMENT EN DETAIL	18
Les entrées.....	18
LA TOTALITE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES SUIVIES	25
Mixité des personnes accompagnées suivies	25
Tranches d'âges des personnes accompagnées suivies (au 31/12/2024)	26
Types de mesures des personnes accompagnées suivies	27
Notification MDPH des personnes accompagnées suivies	28
Suivi des mesures pénales.....	30
Fugues.....	30
Accueil des SAP sur les villas – Dispositif SAP	31
Scolarité / Apprentissage	33
Suivi scolarité et absentéisme en internat	34
Dispositifs de droit commun	35
Interventions auprès des familles dans le cadre du SAP	37
LES SORTIES DE LA M.E.C.S.....	39
Mixité des personnes accompagnées sorties	39

Tranches d'âges des personnes accompagnées sorties	39
Durée des accueils pour les personnes accompagnées sorties	40
Motifs des fins de prise en charge.....	42
Orientations à la sortie	43
L'ACTIVITE DU SAIE.....	44
Mixité des personnes accompagnées	44
Partenaires référents	45
Réunions et rencontres concernant les personnes accompagnées	46
Scolarité- apprentissage et emploi des personnes accompagnées à l'admission	46
Suivi médical des personnes accompagnées	48
Partenaires extérieurs sollicités	49
Accompagnement des personnes suivies vers les dispositifs de droit commun.....	50
LES SORTIES DU SAIE	52
Mixité des personnes sorties.....	52
Motifs des fins de prise en charge.....	52
Orientation à la sortie	52
LE TUILAGE DU SAIE.....	54
Le suivi en tuilage au SAIE	54
Réunions et rencontres concernant les personnes accompagnées en Tuilage	55
L'ACTIVITE IED	57
PROFIL SOCIOLOGIQUE ET PARCOURS INSTITUTIONNEL DES POPULATIONS ACCUEILLIES	58
Mixité des enfants suivis.....	59
Institutions ayant originellement fait part de la situation aux Services Territoriaux Enfance et Famille .	61
Répartition des demandes d'admission par les Services Territoriaux Enfance et Famille	62
Principal dispositif de suivi avant la mesure pour chaque enfant.....	64
Présence d'éléments indiquant des besoins spécifiques d'accompagnement	65
Problématiques présentées	70
Dispositifs mis en œuvre en cours de mesure à destination des enfants.....	72
Orientation principale après la mesure	73
L'ACTIVITE DU S.E.J.....	77
LES SUIVIS	77
Répartition par tranches d'âge.....	78
Taux de présence par mois.....	79
Origine de la demande.....	80
Dispositifs avant la mesure	80
Structure cellule familiale	81
Problématiques familiales.....	83
Durée des mesures.....	84
Problématiques enfants.....	85

Nature des objectifs.....	86
Dispositifs mis en œuvre.....	86
Place des familles dans le dispositif	87
Orientation principale.....	88
LES VISITES MEDIATISEES (VM).....	92
Les jeunes suivis en Visites Médiatisée	94
Les familles	96
Durée des rencontres.....	97
Présences et annulations des visites annuelles (à l'acte).....	99
Nombre de SAS annuels (à l'acte)	101
LES CONVOYAGES - VISITES MEDIATISEES.....	102
LES REUNIONS ET LES BILANS - VISITES MEDIATISEES.....	103
Les rencontres partenaires.....	103
Les rapports	103
L'ATELIER CUISINE	105
VISEES ET OBJECTIFS DE L'ACTION. PUBLIC CONCERNE	105
LES FINALITES :	106
LES OBJECTIFS :	106
CADRE DE L'ACTION COLLECTIVE :	106
LES SECTEURS GEOGRAPHIQUES CONCERNES :	107
ORIENTATION DU PUBLIC PAR STS :	108
ORIENTATION PAR TYPE DE PROFESSIONNELS :	108
REPARTITION DES PARTICIPANTES PAR TRANCHE D'AGE :	109
REPARTITION DES ENFANTS PAR TRANCHE D'AGE :	110
NATURE DES PROBLEMATIQUES RENCONTREES PAR LE PUBLIC ORIENTE :	110
DEROULEMENT D'UN ATELIER.....	111
OBSERVATIONS SUR L'ANNEE 2024.....	113
OBJECTIFS DE L'EQUIPE QUI ENCADRE ET ANIME LE GROUPE :	115
L'ATELIER SOCIO - ESTHETIQUE.....	126
QU'EST-CE QUE LA SOCIO-ESTHETIQUE ?	126
Quelques faits marquants de l'année 2024 :.....	127
Les moyens matériels utiles à l'action	127
Les moyens humains utiles à l'action	128
L'ACTIVITE EN 2024 :.....	129
CONCLUSION	133

Présentation de l'Association

Siège de l'Association

Adresse : 18 bis avenue de Castelnaud, 34090 Montpellier

N° Téléphone : 04 67 02 90 80

Adresse mail : accueil@ajesf-cpndl.fr

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé au 31/12/2024 de 16 membres élus parmi les 23 adhérents.

Il est présidé par **Monsieur Jean François ARTZ**.

Le Bureau de l'Association est composé du Président, de 2 vice-présidents, d'1 secrétaire et d'1 trésorier. Il se réunit deux à trois fois par trimestre et des rencontres avec le Président ont lieu plusieurs fois par mois.

Référence aux origines de l'Association

L'association CHARLES PREVOST NOTRE DAME DE LENNE (CPNDL) reconnue d'Utilité Publique est issue de la fusion des associations Charles Prévost (1967) et Notre-Dame de Lenne (1928). Cette fusion s'est effectuée le 1er janvier 2019 par absorption de l'association Charles Prévost par Notre Dame de Lenne. Dès lors, l'association a fait évoluer ses statuts, son nom, son siège. Elle a élu son nouveau Président.

Issue de la volonté forte de ces deux associations de mieux répondre aux besoins des enfants et de leur famille sur leur territoire de vie, de mutualiser leurs moyens afin de réaliser au mieux leur vocation de protection de l'enfance, l'Association CPNDL a ainsi le souci constant de respecter, tant dans l'exécution de ses missions que dans la gestion de son patrimoine, l'œuvre, l'héritage et les valeurs catholiques des fondateurs de ces dernières.

Les valeurs défendues par l'association CPNDL sont : Le respect de la dignité humaine ; Le respect de l'intégrité physique et morale des personnes accueillies ; Le respect des droits de l'enfant. Elles sont mises en œuvre au-delà de toutes convictions politiques philosophiques et religieuses par les personnels des MECS et services.

Statuts

Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique (RUP). Elle intervient exclusivement dans le champ de la Protection de l'enfance. Elle a pour objet de « *Mettre à disposition des enfants, adolescents, jeunes adultes qui bénéficient d'une mesure de Protection de l'Enfance, un ensemble de réalisations à caractère éducatif afin d'aider à leur développement et épanouissement personnel en lien avec la réalité de leur environnement familial et social.* »

Présentation de l'établissement et événements

Ce document rend compte de l'activité 2024 pour l'établissement et les services d'Actions Jeunes et de de l'Enclos Saint François (AJESF), gérés par l'association CHARLES PREVOST NOTRE DAME DE LENNE (CPNDL).

Il se compose de 4 parties :

1. Evènements marquants de l'exercice
2. Bilan social et mouvement de personnel
3. Bilan financier
4. Comptes administratifs

L'association CPNDL reconnue d'Utilité Publique (RUP) exerce ses activités de Protection de l'Enfance sur le Département de l'Hérault. Elle a pour objet de « *mettre à disposition des enfants, adolescents, jeunes adultes qui bénéficient d'une mesure de Protection de l'Enfance, un ensemble de réalisations à caractère éducatif afin d'aider à leur développement et épanouissement personnel en lien avec la réalité de leur environnement familial et social.* ». Elle a le souci constant d'inscrire ses actions dans la continuité et le respect de l'œuvre et de l'héritage de ses fondateurs. Les valeurs défendues par l'association CPNDL sont : Le respect de la dignité humaine ; Le respect de l'intégrité physique et morale des personnes accueillies ; Le respect des droits de l'enfant. Elles sont mises en œuvre au-delà de toutes convictions politiques philosophiques et religieuses par les personnels de la MECS et des services.

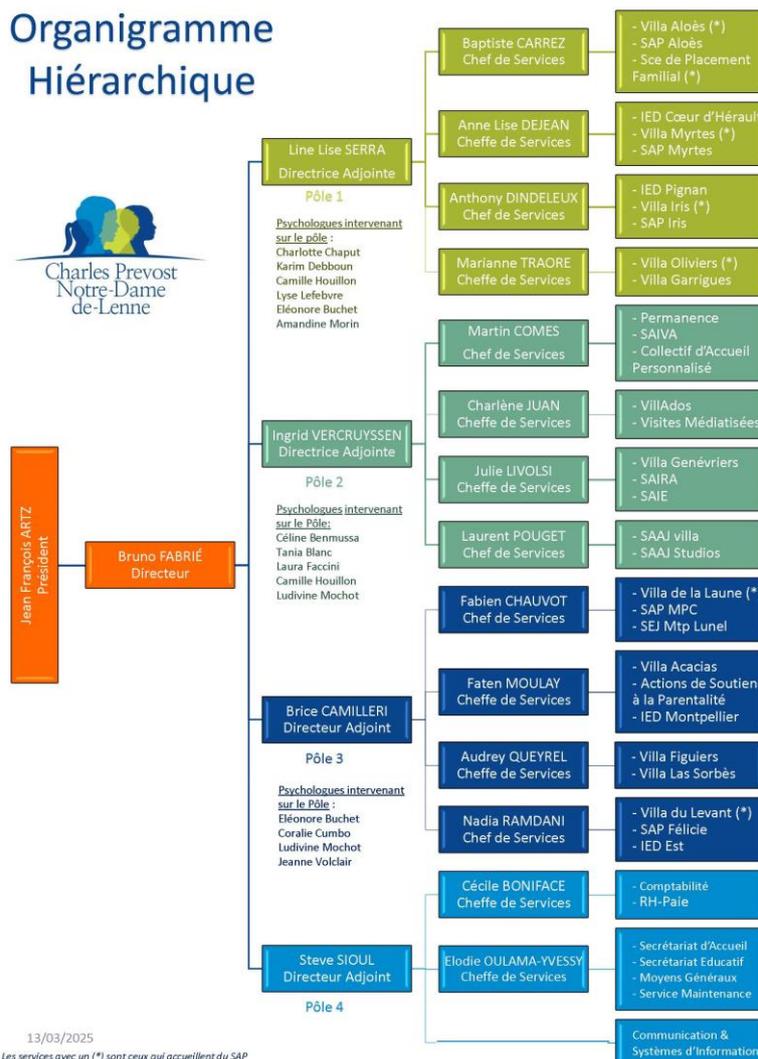
L'association est présidée par Monsieur Jean François ARTZ depuis 1995, la direction est confiée à Monsieur Bruno Fabrié depuis 2015.

En 2024, l'Association a fait évoluer ses autorisations :

- **Le service éducatif de jour (SEJ) : 24 places** (inchangée)
 - o Montpellier : 12 places
 - o Lunel : 12 places
- **Le service d'accompagnement individuel extérieur (SAIE) : 14 places** (inchangée)
- **Le service d'intervention éducative à domicile (IED) : 273 mesures** (inchangée)
 - o Lunel : 51 mesures
 - o Montpellier Est et Centre : 102 mesures
 - o Montpellier Ouest : 40 mesures
 - o Cœur d'Hérault : 79 mesures
- **Le service visites médiatisés (VM) : 80 situations pour 1932 actes** (modifiée)
 - o Pignan : 40 situations pour 966 actes
 - o Montpellier : 40 situations pour 966 actes
- **Le service hébergement (MECS) : 265 places** (modifiée)
 - o Hébergements pérennes : 130 places
 - o Service d'accompagnement personnalisé (SAP) : 135 places

UNITES	Localisation	Capacité		
		Hébergement	SAP	Pour information lits repli SAP
Villa de la Laune	Lunel	4	10	3
Villa du Levant	Lunel	4	11	3
Villa des Abrivados	Lunel	6		
Villa des Iris	Pignan	5	14	4
Villa des Myrtes	Clermont l'Hérault	3	14	3
Hébergement	Lodève	8		
Villa des Acacias	St Jean de Védas	5		
Villa des Genévriers	Montpellier Celleneuve	6		
Villa des Aloès	Pignan	6	21	6
Villa des Garrigues	Juvignac	6		
Villa de las Sorbes	Montpellier Cévennes	6		
Service de placement familial	Montpellier Petite Camargue	2	14	3
SAS groupe dédié SAP	Montpellier Centre	0	41	14
Villados	Montpellier Celleneuve	6		
SAIVA (Studios internes)	Montpellier Centre	10	6	2
SAIRA (Studios externes)	Montpellier Centre	23	4	1
SAAJ : 5 chambres en villa + un F3 en collocation	Montpellier	7		
SAAJ : studios externes	Montpellier Arceaux	23		
Total hébergement		130	135	39

Au 31/12/2024 l'organigramme hiérarchique et organisationnel est le suivant :



Evènements marquants de l'exercice

Déploiement des projets

En 2024, l'Association a créé :

65 nouvelles mesures SAP (Réponse Appel à Projet pour la création de 150 places d'accompagnement personnalisé pour des mineurs de 0 à 18 ans confiés à l'ASE de l'Hérault) :

- Conformément au projet validé par le Département, ce déploiement a généré plusieurs transformations de l'offre :
 - Achat de la Villa « Las Sorbes » à Montpellier et déménagement du SAS en octobre 2024 ;
 - Création du Collectif d'Accompagnement Personnalisé (CAP) dans les locaux libérés par le SAS (Enclos St François). Ce collectif est dédié à l'accueil en répit ou en repli des enfants placés avec une modalité SAP ;
 - Possibilité d'hébergement en répit ou repli d'enfants de 0 à 3ans. Pour cela l'Association a embauché des Assistantes familiales (3 inscrites au projet) et ainsi créé un nouveau service de placement familial ;
 - Réorganisation du service SAP existant avec la création d'une unité « petits SAP » spécialisée pour l'évaluation et l'accompagnement d'enfants de 0 à 3 ans. Pour cela l'association a recruté sur l'une de ses équipes 2 professionnel(le)s DEEJE.

28 places de MECS dont 13 dites « complexes » :

Conformément au projet validé par le Département, ce déploiement a généré plusieurs transformations de l'offre :

- Création de l'équipe mobile HLIN : Pour soutenir les services dédiés à l'accueil des situations dites « complexes », l'Association CPNDL a contractualisé avec l'Association HLIN la création d'une équipe mobile composée de 3 infirmiers(ière)s, de 3 neuropsychologues, d'1 DEES, d'1 art-thérapeute, d'1 cadre coordonnateur. Un temps partiel de Psychiatre reste à l'étude.

L'équipe mobile HLIN a plusieurs missions :

1. Mission d'évaluation
 2. Mission d'appui aux équipes CPNDL
 3. Mission d'activités psychoéducatives
 4. Missions de suivi
- Ouverture d'une villa éducative à Clermont l'Hérault (le temps de la construction de locaux à Lodève). La villa des Oliviers répond aux missions d'accueil de 3 situations dites « classiques » et 2 situations dites « complexes ». Quand la construction à Lodève sera finalisée, le service accueillera une situation dite « complexe » supplémentaire.
 - Ouverture d'une villa éducative à Lunel. La villa des Figuiers répond aux missions d'accueils de 4 situations dites « classiques » et 2 situations dites « complexes ».
 - Création du service SAAJ Studios pour l'accueil en studios diffus de 12 jeunes (16 – 18 ans) dont 8 dits en situations « complexes ».

Pour cela l'établissement a fait le choix de regrouper les 11 studios déjà existant, rattachés à la villa SAAJ avec les 12 studios créés. Les 23 studios sont ainsi placés sous la responsabilité de l'équipe SAAJ studios. Des

bureaux externalisés ont été loués pour accueillir l'équipe avec une chambre d'accueil relais pour des jeunes nécessitant un temps d'accompagnement temporaire renforcé.

Concernant l'équipe de la villa SAAJ préexistante à la création de l'équipe SAAJ studios, pour garder sa spécificité d'expérimentation d'accueil en studios externe, elle a demandé qu'il lui soit rattaché un F3 externalisé permettant de travailler le projet de colocation. L'équipe de la villa SAAJ accompagne donc 5 jeunes au sein de la villa plus 2 en colocation.

- En complément de la partie éducative, pour ces deux projets le support a été renforcé et réorganisé.

Création d'une activité VM à Montpellier : Le Département a validé en mesure nouvelle, dans le cadre des Budgets Alloués la création d'une activité VM sur Montpellier. Cette création a été engagée fin 2024 (travaux et recrutements), l'activité démarrera réellement en avril 2025.

Projets fonciers, travaux & locations

Le déploiement des projets précités a nécessité plusieurs acquisitions foncières et leurs financements, des travaux sur le site de Pignan (création de bureaux pour le support), des travaux sur le site de Montpellier (service des VM), ainsi que la location de nouveaux studios et bureaux (équipe SAAJ studios) et celle de la villa des Oliviers sur Clermont l'Hérault (dans l'attente de la construction à Lodève). Plusieurs opérations sont toujours en cours sur 2025.

Au titre des acquisitions foncières en 2024, CPNDL a acheté et réalisé des travaux d'aménagement :

- Villa de Las Sorbes (Montpellier)
- Villa des Figuiers (Lunel)

Toutes ces opérations ont très fortement mobilisé les équipes de CPNDL.

Mouvements sur le poste Directeur adjoint du Pôle 3

Recrutement et démission de M. Drake puis recrutement de M. Camilleri sur le poste Directeur adjoint du Pôle 3 :

A la suite du départ fin 2023 de M. Simon, directeur adjoint (Rupture conventionnelle) l'Association a recruté en février 2024 M. Xavier Drake sur le poste laissé vacant.

Rapidement en difficulté dans ses fonctions, M. Drake après un été particulièrement compliqué (situations éducatives très difficiles sur Montpellier) démissionnera de ses fonctions en octobre 2024.

M. Brice Camilleri sera alors promu du poste de Chef de services au poste de directeur adjoint du Pôle 3. Il prendra ses fonctions en novembre 2024.

Mouvements CDS

A la suite de la promotion de M. Camilleri, l'Association a recruté Mme Nadia Ramdani sur le poste de chef de services ainsi libéré.

Sur 2024, nous notons également la démission de M. Dorlipo en novembre. Il sera remplacé sur son poste par M. Baptiste Carrez.

La prise de poste de M. Anthony Dindeleux en janvier 2024 sur le poste libéré fin 2023 par Mme Hemberger (rupture conventionnelle).

Nous notons également de la mobilité sur les postes de psychologues, en lien avec la création des nouvelles activités, mais également quelques difficultés managériales (rupture période d'essai).

Ces turnovers sur les postes cadres (direction, Chef de services & Psychologues) sont sources de forte instabilité pour les équipes éducatives et pour l'activité des services.

Comité d'encadrement

Comme chaque année l'encadrement (Psychologues, Chefs de services, Directeurs adjoints et directeur) s'est réuni pour préparer l'exercice 2024-2025. Ce comité d'encadrement s'est déroulé au Château de Flaugergues, à Montpellier.

Séminaire de rentrée (ensemble des professionnels)

L'établissement a réuni pour son séminaire de rentrée l'ensemble des professionnels (environ 230 personnes) au Mas de Saporta le 08/10/2024. Plusieurs administrateurs étaient présents. Ce séminaire a donné l'opportunité d'accueillir tous les nouveaux salariés (recrutés durant l'été), de faire le bilan de l'exercice 2023-2024 avec notamment la présentation par les professionnels concernés, des activités sociales et culturelles de l'année et de mettre en perspective l'exercice 2024-2025.

Au dire de tous, cette journée fut une grande réussite !

CSE

Soucieux du dialogue social, 12 réunions du CSE ont eu lieu en 2024. L'établissement souhaite souligner la qualité des échanges tout au long de l'exercice.

Commissions de sécurité

Les trois sites ERP (Etablissement recevant du Public) ont été visités en 2024 : Actions Jeunes (Domaine de Vignogoul à Pignan), la villa des Iris (Domaine de Vignogoul à Pignan) et l'Enclos Saint François (Montpellier). Quelques mises en conformité ont dû être réalisées avant d'obtenir tous les « Avis Favorables ». L'établissement souligne le gros travail effectué par Mme Oulama-Yvessy, Cadre logistique et ses équipes (Ouvriers) pour faire aboutir positivement ces dossiers.

Projet Flux

Ce projet construit avec le CFA sanitaire et social de Montpellier permet d'associer des jeunes de la MECS, des professionnels en poste et des étudiants du CFA. L'objectif est d'enrichir la formation des futurs professionnels en prenant en compte la parole des jeunes concernés par une mesure de Protection de l'enfance. Ces temps de rencontres et d'échanges sont bénéfiques pour toutes les parties prenantes du projet.

ESMS Numérique

Dans la continuité de l'exercice 2023, l'établissement, a poursuivi le déploiement du logiciel SILAO pour gérer les dossiers usagers informatisés (DUI).

Pour rappel, le programme ESMS numérique est initié par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Pour pouvoir s'inscrire dans ce programme et obtenir les financements et l'accompagnement nécessaire à la transition numérique, notre Association a participé à la construction d'une « GRAPPE » composée de 8 autres Associations en Occitanie :

- Jean Gailhac (Béziers 34)
- ALPJ (Montpellier 34)
- Mas des Moulins (Montpellier 34)
- Œuvres du St Ponais (St Pons 34)
- APEA (Montpellier 34)
- CPEAGL (Nîmes 30 & 48)
- Sainte Marie (Mazamet 81)
- Le Roc (Tonnac 81)

Le déploiement du Logiciel se poursuit en 2025 et sera opérationnel en septembre. Ce travail a nécessité une implication sans faille de l'équipe du secrétariat et de sa cheffe de services.

Logiciel de paye SILAE

Initié fin 2023, la gestion des payes via le logiciel Silae avec l'appui du Cabinet d'expertise TRIAL a permis à l'Association de sécuriser son traitement des payes. Recrutée et étoffée en cours d'année, l'équipe RH-Paye, encadrée par le directeur adjoint et le cabinet Trial est montée en compétence tout au long de l'année.

Rencontre avec Mme Beuchet, Substitut du Procureur de la République sur les écrits professionnels

Le 06/02/2024, l'Association a organisé sur le site de Pignan une rencontre inter-institutionnelle avec les acteurs associatifs d'intervention en milieu ouvert (IED & SAP), le substitut du Procureur Mme Beuchet et la responsable de la CRIP pour le CD 34, Mme Rivière. Cette rencontre avait pour but d'améliorer la rédaction des écrits professionnels des professionnels pour une saisine du Parquet. Elle a réuni 80 participants.

Rencontre avec Caroline CHAMBON, Substitut du Procureur de la République sur les Violences Intra familiales

Le 30/04/2024, l'Association a organisé une rencontre entre les professionnels des services SAP et Mme Caroline CHAMBON, Substitut du Procureur de la République, sur les Violences Intra familiales, dans le but de mieux repérer les enjeux et d'améliorer les compétences de nos professionnels sur cette thématique.

Rencontre avec les JDE

Le 21/05/2024, les Juges des enfants du TGI de Montpellier sont venus sur le site de l'Enclos St François rencontrer l'encadrement et échanger sur nos pratiques et attentes respectives.

Accords collectifs QVTC / égalité HF / NAO

3 accords d'entreprises ont été négociés et signés en 2024 :

- Accord sur l'égalité entre les hommes et les femmes (10/12/2024)
- Accord sur la QVTC (10/12/2024)
- Accord NAO (10/12/2024)

Evènements divers :

Commémoration de la libération : A l'occasion des 80 ans de la libération de Montpellier, un hommage particulier est rendu à l'Abbé Charles Prévost, qui fût avocat avant d'être prêtre, membre de l'académie des sciences et lettres de Montpellier, qui protégea les enfants d'Izieu pendant la seconde guerre mondiale au sein de l'Enclos Saint-François à Montpellier et à Palavas les Flots. Pour cela plusieurs jeunes accompagnés par les éducateurs ont réalisé un travail de recherche et de mémoire en visitant le musée de la Résistance et de la Déportation de Castelnau le Lez. Ils ont réalisé une exposition de photos et de textes qu'ils ont présenté lors de la soirée organisée par l'Association CPNDL et la SA Enclos St François de la Pierre Rouge sur le parvis de la chapelle.

TIC TOC THAU : dans le cadre d'une action de sensibilisation au respect de l'environnement, plusieurs sorties éducatives ont été effectuées avec l'Association Tic Toc Thau pour découvrir et comprendre l'écosystème des étangs autour de Montpellier.

Médiation animale : Une journée de médiation animale organisée sur le site de Pignan a permis à plusieurs enfants de se familiariser avec des animaux et ainsi apprendre à mieux maîtriser leurs émotions.

Tournoi CNAPE Nice : Dans la continuité des années précédentes, une équipe de foot a été constituée avec des enfants accompagnés par l'APEA et par CPNDL pour aller défendre les couleurs de Montpellier au tournoi de foot organisé par la CNAPE à Nice. En amont de ce tournoi, les enfants et les professionnels ont pu rencontrer les équipes féminine et masculine du MHSC et participer à des entraînements.

Escale – Fondation de France : L'Association a poursuivi et développé son partenariat, grâce à un financement de la Fondation de France, avec l'Association Escale. Cette action permet aux enfants de faire l'expérience de piloter un voilier en mer et ainsi gagner en confiance et en valorisation d'eux même. Deux reportages télé, l'un au journal régional de FR3, l'autre sur ARTE ont permis de valoriser cette action.

Journée de convivialité : Pour fêter le début de l'été et la fin de l'année scolaire l'établissement a organisé sur Pignan une journée de convivialité réunissant les enfants et les professionnels. Tournoi de pétanque, mur d'escalade, cross, tournoi de foot et autre ont animé cette journée.

Transferts hors les murs (liste non exhaustive) :

Services	Date	Lieu	Objectifs
Villa et SAP Aloès	Aout	Camping Carry le Rouet	Vivre ensemble ailleurs avec équipe complète enfants et professionnels + enfants en répits réguliers SAP avec 1 prof SAP
SAP iris et Myrtes	Déc	Pyrénées	Trekking pour se découvrir capable de se couper des réseaux, vivre en extérieur, marcher, se dépasser / 2 professionnelles SAP avec guide et enfants photo n° 8
SAP Iris et Aloès	Aout	Camping en Lozere	Vivre ensemble ailleurs 2 professionnelles SAP et enfants
SAP iris et Myrtes	Aout	Camping dans le lot	Camp « prendre soin de soi » : enfants et jeunes filles en SAP accompagnées par 2 professionnelles

Activités hors les murs (liste non exhaustive) :

- Festival de Fanfares : Tenu d'un stand
- Carnaval Beau Arts : Réalisation de Monsieur Carnaval et participation au défilé en lien avec les écoles et la Maison pour Tous du quartier des Beaux-Arts.
- Atelier réparation vélos SEJ Lunel : Présence d'un professionnel spécialiste des réparations des vélos pour apprendre aux enfants l'entretien et la réparation de leur vélo.
- Fête de la nature au domaine de Restinclières : Tenu d'un stand

Bilan social

L'exercice 2024 est marqué par le déploiement de l'appel à projet SAP (création de 65 mesures) et l'extension d'autorisation pour la création de 26 places en hébergement.

L'Association a ainsi recruté 90 personnes, dont +/- 64 salariés ont été embauchées à partir de juillet 2024, pour répondre aux besoins de l'extension.

Cartographie des effectifs en CDI au 31/12 et mobilisation des ETP

Postes	ETP CDI prévus au Budget	ETP CDI employés au 31/12/2024	Ecart	Commentaires
Administratif	19,42	19,42	0,00	
Chef de service admin	2	2,00	0,00	
Chef de service Educatif	12	12,00	0,00	
Direction	5	5,00	0,00	
Educatif	140,25	132,62	7,63	8 démissions en 2024 et 2 inaptitudes. Les postes ont été partiellement remplacés mais 3 périodes d'essai ont été interrompues. Recrutement toujours en cours fin 2024, malgré 47 recrutements sur 2024.
Logistique Technique	7,35	4,75	2,60	Manque 2,1 ETP agents d'entretien (2 licenciements inaptitude en 2024 + un recrutement en cours suite à l'extension) + 0,5 Ouvrier (recrutement en cours suite à l'extension) . A ce jour, ces ETP sont sous-traités afin de palier aux difficultés de recrutement
Logistique Educative	53,41	51,53	1,88	1 démission, Recrutement toujours en cours fin 2024, malgré 16 recrutements sur 2024
Soins	9,22	7,55	1,67	Manque 0,76 ETP Infirmière (démission en fin d'année) + 0,91 Psy (une inaptitude et 2 démissions sur le second semestre partiellement remplacées)
Total	248,65	234,86	13,79	

Au 31 décembre 2024, l'établissement emploie 244 salariés soit 234.86 ETP, en CDI.

Mouvements de professionnels (hors apprenti et CDD)

Sur l'exercice, l'établissement constate 31 sorties, correspondant à :

- 18 démissions
- 1 départ à la retraite
- 2 ruptures de période d'essai à l'initiative de l'employeur
- 4 ruptures de période d'essai à l'initiative du salarié
- 6 licenciements :
 - 1 inaptitude d'origine professionnelle
 - 5 inaptitudes d'origine non professionnelle

Tous les postes des salariés sortants ont été remplacés à l'exception des deux postes d'agents d'entretien pour lesquels l'établissement a préféré le recours aux sous-traitances.

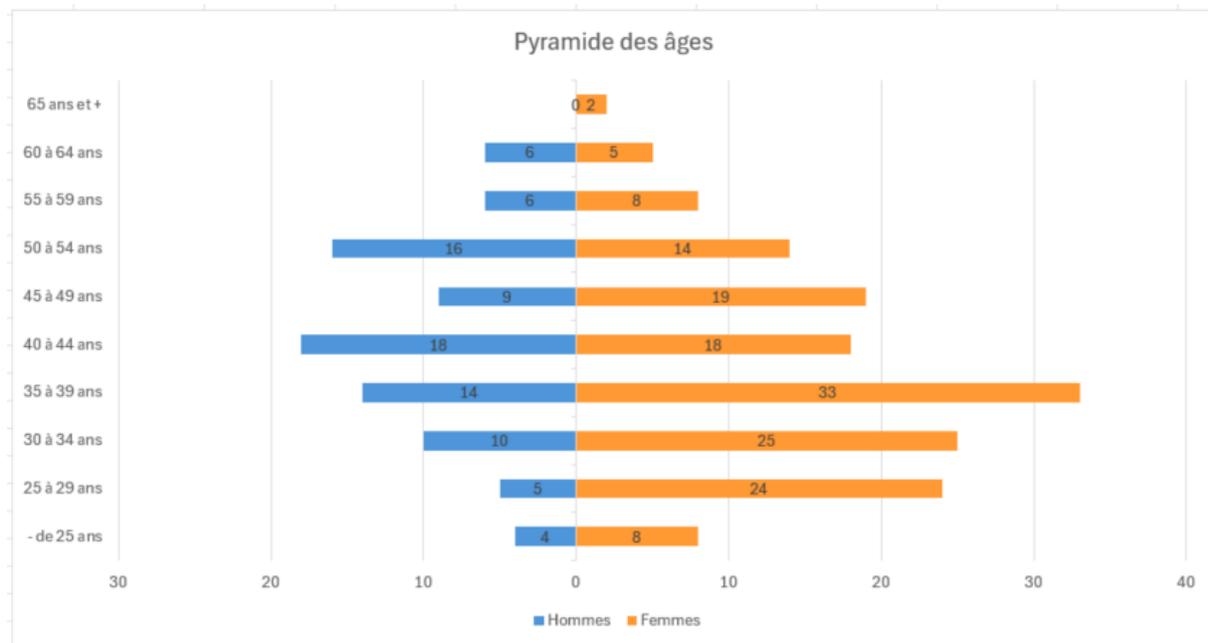
Promotions des emplois CDI

SEXE	SALARIE	PROMOTION	DATE
M.	DINDELEUX Anthony	ES à CDS	08-janv
Mme	MANSOURI Farah	ME à ES	01-sept
Mme	GIRAUD GAUTHIER Fatima	MDM à ME	01-oct
Mme	EL JIDI Sihem	ME à ES	01-oct
Mme	RENDA Anaïs	ME à ES	01-oct
M.	KOUBA Karim	ME à ES	02-sept
M.	CAMILLERI Brice	CDS à DA	04-nov

Nous constatons que l'association constitue un véritable levier d'évolution professionnelle pour les salariés, en offrant des opportunités de promotion, que ce soit pour une transition d'éducateur spécialisé à chef de service, ou de maîtresse de maison à moniteur éducateur.

Elle contribue ainsi à la valorisation des compétences, à la transmission des savoirs et à la progression des carrières au sein de l'association.

Pyramide des âges au 31/12/2024



Par rapport à l'année 2023, nous observons que la population s'est rajeunie. En effet, avec les 90 embauches réalisées en 2024, l'établissement a pu (ou dû) embaucher du personnel plus jeune. Ce rajeunissement nécessite de prendre en compte les besoins de transmission des compétences.

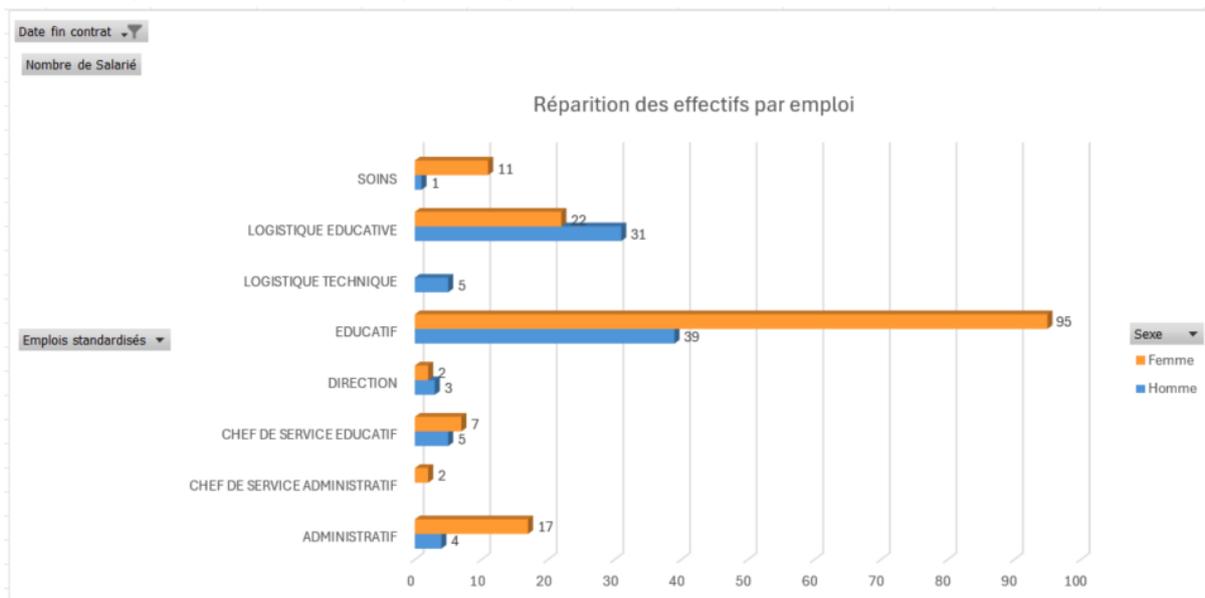
Total des emplois à temps partiels

Étiquettes de lignes	Nombre de Salarié
ADMINISTRATIF	4
EDUCATIF	4
LOGISTIQUE TECHNIQUE	1
LOGISTIQUE EDUCATIVE	9
SOINS	10
Total général	28

La part des personnes en emplois partiels représente 11,48% de la totalité des 244 personnes employées en CDI au 31 décembre 2024. Pour certaines d'entre elles le temps partiel reste un choix de carrière.

En 2023, la part de temps partiels était de 16,8%. Plusieurs salariés, dont c'était le souhait, ont vu leur temps de travail passer à temps plein grâce à l'extension.

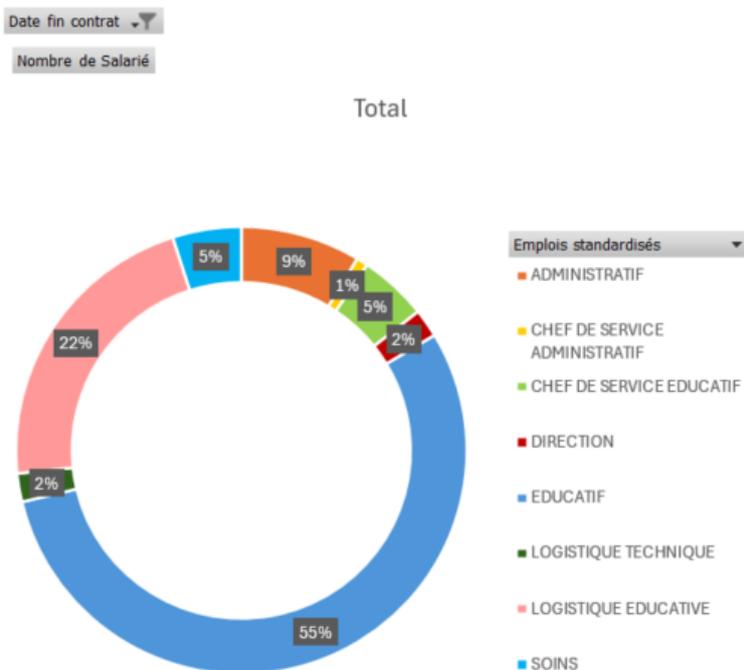
Composition & Répartition des effectifs par Catégorie, Métier et Genre



Hormis la catégorie de personnel « logistique technique » (ouvriers surtout masculins) et « logistique éducative » (surveillants de nuit surtout masculins), la proportion de personnel féminin est la plus prépondérante dans la plupart des catégories.

Les proportions restent stables par rapport aux années précédentes.

Répartition des effectifs par emploi



Étiquettes de lignes	Nombre de Salarié
ADMINISTRATIF	21
CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF	2
CHEF DE SERVICE EDUCATIF	12
DIRECTION	5
EDUCATIF	134
LOGISTIQUE TECHNIQUE	5
LOGISTIQUE EDUCATIVE	53
SOINS	12
Total général	244

L'emploi de personnel en lien quotidien direct avec les personnes accompagnées représente 77 % de l'effectif (76% l'an dernier). Ils comprennent le personnel éducatif, les maîtresses de maison et les surveillants de nuit. Si nous ajoutons les Psychologues et les Chefs de services très en lien avec l'activité éducative, la proportion du personnel directement lié à l'acte éducatif correspond à 86%.

Composition des effectifs par catégorie au 31/12/2024



Nombre de Salarié	Étiquettes de colonnes		Total général
	Homme	Femme	
CADRE	9	22	31
NON CADRE	79	134	213
Total général	88	156	244

Les proportions restent stables par rapport à l'année 2023 où les hommes représentaient 39%, contre 61% pour les femmes.

Travailleurs Handicapés (RQTH)

11 personnes (soit 8,81 ETP) sont reconnues « travailleurs handicapés » sur l'année 2024 tandis que le quota imposé par la réglementation (6% de l'effectif moyen annuel) concernant notre association est de 11 salariés.

Même si l'association s'efforce d'embaucher des personnes en situation de handicap, cette dernière ne répond pas à ses obligations et restera vigilante pour 2025 sur les possibilités d'embauche de personnes concernées par le sujet. De plus, nous travaillons en collaboration avec la médecine du travail afin de sensibiliser notre personnel à la reconnaissance de leur handicap le cas échéant.

Il est à noter que plusieurs salariés ont été embauchés ou ont été sensibilisés au cours de l'année 2024. Donc, l'effectif reconnu travailleurs handicapés en 2025, pour ces mêmes salariés sera de 9,80 ETP.

Absences et Contrats CDD

Nous avons recensé le nombre d'absences sur l'année 2024, en mettant en évidences les absences liées à l'accident de travail, la maladie et la parentalité.

Concernant les accidents de travail, l'établissement a procédé à 30 déclarations d'accident de travail dont 13 en lien avec des enfants en crise.

	Somme de Accident du travail	Somme de Maladie	Somme de parentalité	Somme toutes absences
EN JOURS	1 162,00	4 576,79	368,00	6 657,11
EN HEURES	8 134,00	32 037,53	2 576,00	46 599,77
EN ETP	5,06	19,94	1,60	29,00

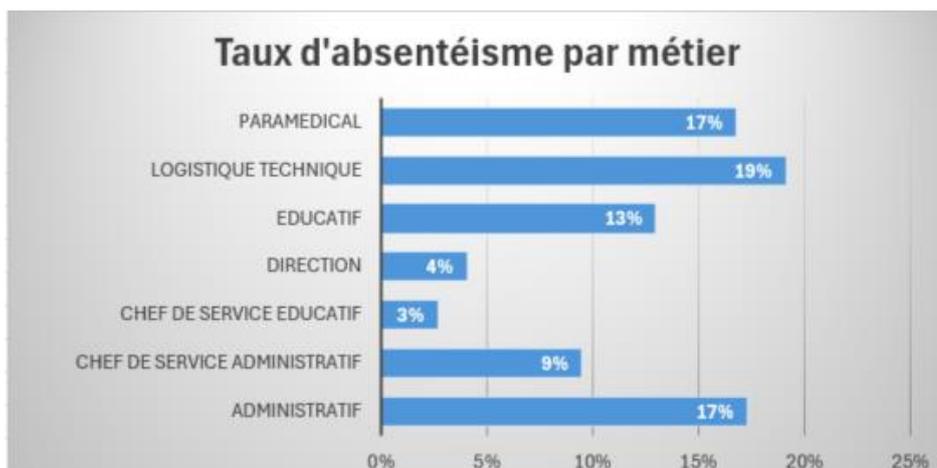
En prenant en compte l'ensemble des motifs d'absence (comme les événements familiaux, congés sans solde, ...), nous constatons que les absences représentent 29 ETP sur l'année 2024.

Motif	Nb de jours	Nb personnes	Durée moyenne
Absences liées aux AM	4 576,79	124,00	36,91
Absences liées aux AT	1 162,00	16,00	72,63
Absences liées à la parentalité	368,00	9,00	40,89
Total	6106,79	149	150,4

149 salariés ont été absents sur l'année 2024 pour les absences liées à la maladie, l'AT et la parentalité. 13 salariés ont un taux d'absentéisme supérieur à 75% sur l'année dû à de la maladie ou de l'accident de travail.

Taux absentéisme Maladie et AT	2024	2023	2022
Total heures d'absences	40 172,00	37 055,00	30 942,00
Total heures contrats CDI	361 250,01	326 748,00	310 278,00
Total	11%	11%	10%

Le taux d'absentéisme causé par les arrêts maladie et les accidents de travail reste stable par rapport aux deux années précédentes.



Hormis les postes d'encadrement, le taux d'absentéisme est équilibré entre les autres postes.

Taux de remplacement CDD et Heures supplémentaires

Le tableau ci-dessous représente le nombre d'heures de remplacement dans le cadre d'un CDD ainsi que le nombre d'heures supplémentaires imputées aux salariés en CDI, afin de palier à la maladie et à l'AT.

Étiquettes de lignes	ACCIDENT DE TRAVAIL	MALADIE	Total général	Total avec HS
ADMINISTRATIF	1 331,40	1 714,75	3 046,15	3 210,60
CHEF DE SERVICE EDUCATIF		273,00	273,00	444,75
EDUCATIF	4 819,19	19 689,02	24 508,21	26 568,40
PARAMEDICAL		849,96	849,96	849,96
Total général	6 150,59	22 526,73	28 677,32	31 073,71

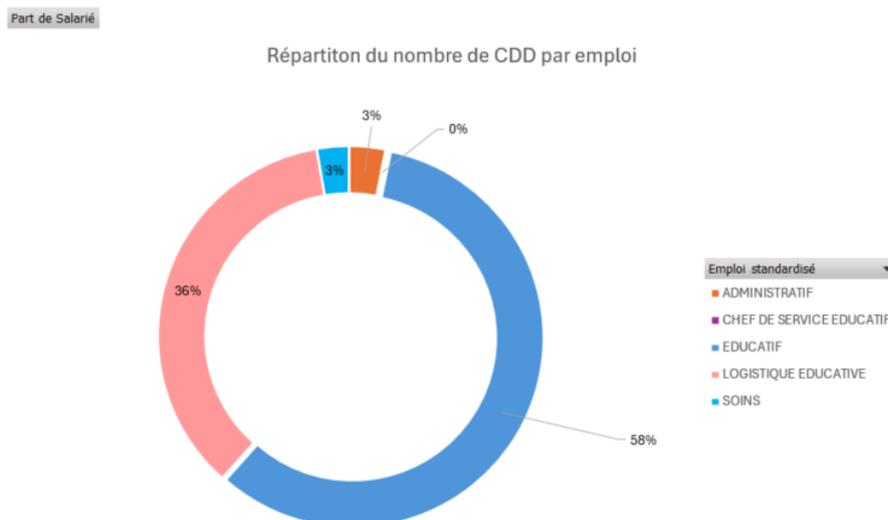
Poste	Nb d'heures d'absence	Nb d'heures remplacées	Taux remplacement	Taux de remplacement avec HS
ADMINISTRATIF	4 877,53	3 046,15	62%	66%
CHEF DE SERVICE ADMINISTRATIF	0,00	0,00	0%	0%
CHEF DE SERVICE EDUCATIF	490,00	273,00	56%	91%
DIRECTION	0,00	0,00	0%	0%
EDUCATIF	35 550,48	24 508,21	69%	75%
LOGISTIQUE TECHNIQUE	0,00	0,00	0%	0%
PARAMEDICAL	3 237,78	849,96	26%	26%
Total	44 155,79	28 677,32	53%	64%

Le taux de remplacement de l'institution pour les accidents de travail et les arrêts maladie est de 53 %. Cela s'explique par un taux élevé de remplacement des postes éducatifs. Remplacer le salarié absent est crucial dans ce poste sensible dont l'accompagnement continu des enfants est le cœur de métier.

L'établissement identifie également 2420 h supplémentaires payées (hors annualisation). Conformément aux accords d'adaptation, la grande majorité de ces heures compensent des arrêts maladies ou accidents de travail, ce qui augmente le taux de remplacement à 64%.

Volumétrie des contrats CDD

Sur l'année 2024, l'Association a effectuée 1 331 CDD qui se répartissent comme suit :



L'emploi en CDD de personnel en lien quotidien direct avec les personnes accompagnées représente 94 % de l'effectif (98% l'an dernier). Ils comprennent le personnel éducatif, les maîtresses de maison et les surveillants de nuit. La part de personnel administratif embauchée en CDD sur l'année 2024 a augmenté, par rapport à l'année 2023, passant de 1 à 3%. Cela s'explique par la longévité d'un arrêt maladie d'une année nécessitant un remplacement sur la durée de cet arrêt.

La part de personnel soins embauchés en CDD sur l'année 2024 a augmenté, par rapport à l'année 2023, passant de 0,6 à 3%. Cela s'explique par différents arrêts maladie, un congé parental et un long congé sans solde, nécessitant des remplacements en CDD.

Formation

Pour 2024, 153 mouvements de formation ont eu lieu : cela représente 65 % de l'ETP employé en CDI.

FORMATION	Hommes	Femmes	TOTAL
FOCAT Planning	3	4	7
Jeux jouets objets		2	2
ANMECS	3	8	11
Tuteur / Maîtresse d'apprentissage		4	4
Nouveaux médias		1	1
ECF Psy		1	1
Prostitution	8	12	20
TDAH comportement difficile	2	5	7
Parents en situation de conflit	2	11	13
Psychoéducation	6	9	15
Santé mentale et psycho éducation Educatif	6	9	15
Santé mentale et psycho éducation MDM + SDN	4	10	14
Retour sur les fondamentaux de la psychopathologie de l'enfant et adolescent		1	1
Communiquer autrement	2	5	7
SST	1	7	8
Sport et santé technique de réadaptation	1		1
Révision PSE1	1		1
Médiateur dans le champs médico social		1	1
Pratiquer la médiation	1		1
Sport et cityonneté	1		1
SILAO	3	8	11
La relaxation		1	1
Mieux communiquer pour mieux coopérer	2	5	7
Pro A Surveillant de nuit qualifié	2		2
Pro A Maîtresse de maison Qualifiée		1	1
TOTAL	48	105	153
	31%	69%	100%

Nous pouvons constater que 69% des bénéficiaires d'une action de formation sont des femmes, tandis que les hommes représentent 31%.

Ces chiffres relèvent une forte participation des femmes aux actions de formations. Cette disparité peut s'expliquer par un plus grand nombre de femmes dans l'effectif total de l'association.

L'association attache une grande importance à la formation, comme en témoigne l'investissement qu'elle y consacre. Le budget initialement prévu était de 79 693 €. Des besoins en formation s'étant décelés en cours d'année, l'association y a répondu.

Ainsi, le plan s'est élevé à 86 366,64 €, illustrant son engagement en faveur du développement des compétences.

Ci-dessous la répartition des enveloppes des dispositifs de financement :

Réalisation du plan par enveloppe :	Somme de Remb CIFA	Somme de Remb FMB	Somme de Remb Pro A	Total
	35 529,79	23 853,75	26 983,10	86 366,64
Taux réalisation :	108%			

L'activité de la MECS

Les journées réalisées

Au total, **59099 journées** ont été réalisées en 2024. L'écart entre l'activité attendue et l'activité réalisée est liée à l'ouverture des places SAP (65 nouvelles mesures) et d'hébergement avec l'ouverture de 28 places dont 13 en situations complexes. La montée en charge a été progressive et ne se finalisera qu'en 2025.

Sur les 28 nouvelles places en hébergement 14 concernaient l'accueil de jeunes en appartement loués dans le diffus dont 8 situations qualifiées de complexes. D'une part la recherche de ces logements est de plus en plus difficile dans un contexte tendu entre l'offre et la demande et une méfiance des bailleurs vis-à-vis du public accueilli. D'autre part la procédure d'admission des situations complexes implique une commission d'attribution qui se réunit mensuellement rythmant les admissions.. Nous avons aussi intégré à notre fonctionnement l'équipe mobile qui a dû se constituer.

Concernant le SAP l'établissement AJESF est passé en 2024 de 79 mesures SAP, en termes de capacité d'accueil à 135 mesures en lien avec l'attribution de l'Appel à Projets de la DEF.

Entre janvier 2024 et septembre 2024, l'activité spécifique au SAP a été, en moyenne sur ces 9 mois de 102%.

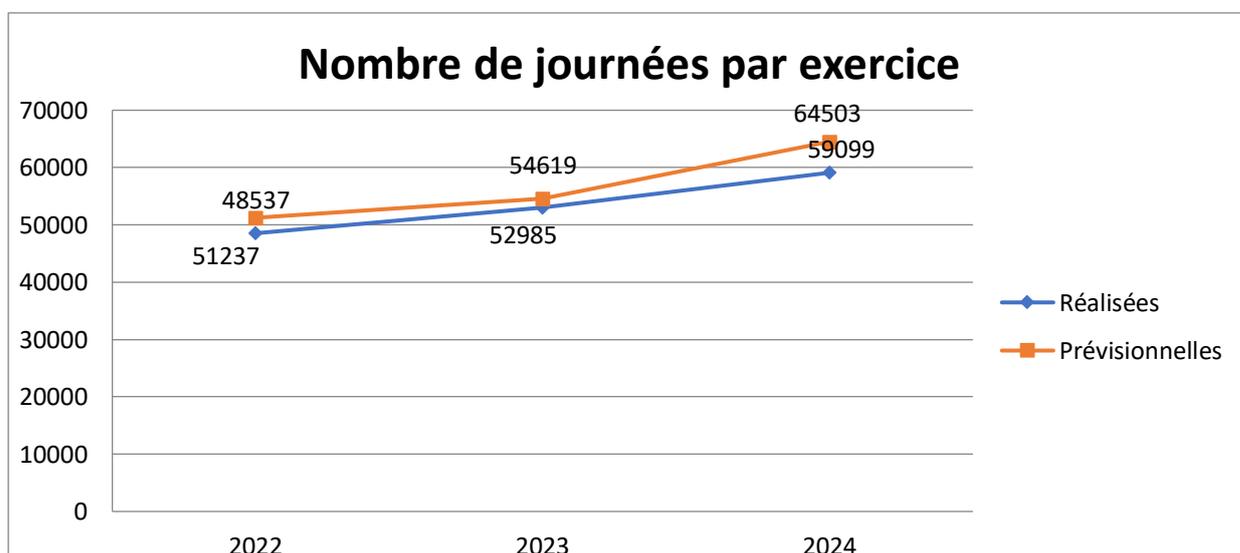
Il a fallu un temps dédié à l'admission des nouvelles places de SAP, ouvertes en octobre 2024.

Cette montée en charge a été néanmoins très rapide en 3 mois.

Les variations d'activité

Variation de l'activité sur les 3 dernières années :

	2022	2023	2024
Réalisées	48537	52985	59099
Prévisionnelles	51237	55918	64503



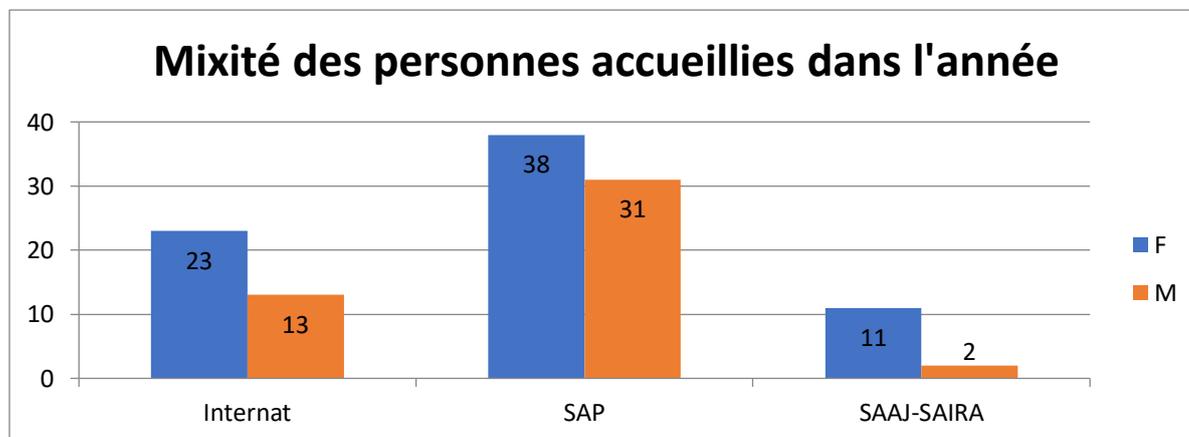
L'activité Hébergement en détail

Les entrées

Mixité	Internat	SAP	SAAJ-SAIRA	Total général
F	23	38	11	72
M	13	31	2	46
Total général	36	69	13	118

118 entrées directes ont été effectuées cette année, au regard de la réponse à l'appel à projet (65 places SAP) et de l'extension d'activité (26 en hébergement pérenne). En tenant compte du flux des entrées et sorties, nous comptabilisons en 2024 : 47 sorties (16 SAP et 31 hébergements pérennes), nous avons effectué sur ces 118 admissions 71 admissions en plus du turn over lié aux entrées et sorties.

Mixité des personnes accompagnées entrées



L'établissement a une capacité d'accueil en 2024 de 265 places en hébergement. Durant l'année 2024, nous avons accompagnées 270 situations dont 118 nouvelles.

De manière constante, une forme d'équité entre filles et garçons accueillis parmi les enfants et les jeunes accompagnés est présente.

Tranches d'âges des personnes accompagnées entrées

La moyenne d'âge générale est de 14,2 ans avec un écart d'âge du plus jeune âgé de 7 ans au plus âgé qui a 21 ans. Dans le respect de notre projet d'établissement, le public est accueilli sans discrimination d'âge, de sexe et de religion. L'âge moyen des enfants entrés dans l'année a augmenté alors que nous observons un rajeunissement des enfants entrés en SAP au regard des données des années précédentes.

Cette augmentation de la moyenne d'âge sur l'internat s'explique par une augmentation de notre capacité d'accueil des grands adolescents sur 2024 : + 13 places sur l'accueil en logements en diffus.

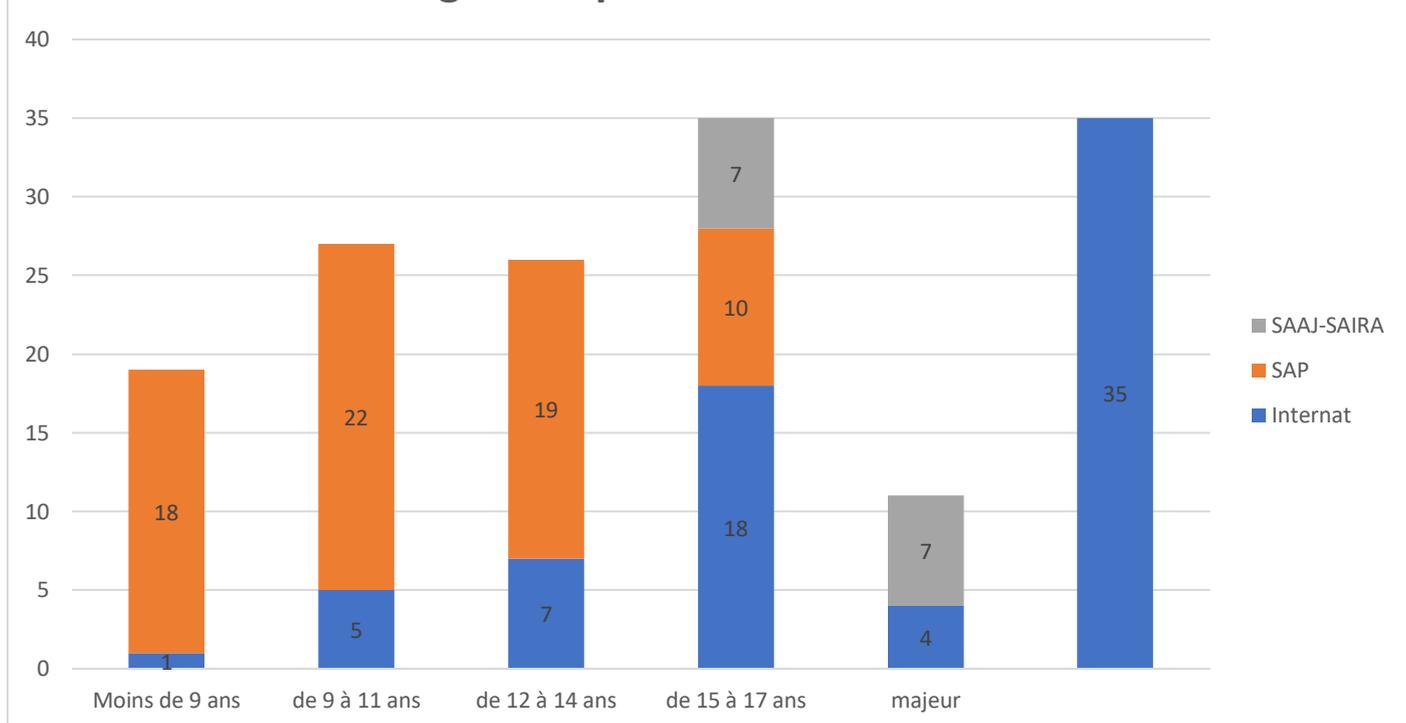
Concernant le SAP nous observons un rajeunissement de la moyenne d'âge de 11 ans à 10.4 ans pour les admissions en 2024. Nous formulons les hypothèses suivantes :

- Meilleur repérage et informations préoccupantes qui arrivent plus tôt.
- Plus de places disponibles car nouvelles créations de services donc admission plus rapide pour les situations ordonnées.
- Le rajeunissement de l'âge moyen n'est pas en lien avec l'ouverture du Service Petite Enfance et des Assistantes familiales étant donné que le service n'a été effectif qu'à partir d'Octobre 2024. Les effets de ce nouveau service pourront se mesurer en 2025.
- Des difficultés chez les enfants qui arrivent de plus en plus tôt dans le dispositif de la protection de l'enfance en lien avec l'évolution de la société (présence des écrans plus tôt, moins de partage, isolement social lié à l'après covid, handicap ...)

Le SAP est bien une modalité de placement de l'enfant, en réponse à ses besoins et à ceux de sa famille tout en évitant la séparation systématique liée au placement pérenne.

	Nombre de jeunes	Age moyen
Internat	35	14,7
SAP	69	10,4
Studio-SAIRA	14	17,5
Total	118	

Tranches d'âges des personnes entrées dans l'année



Types de mesures pour les personnes accompagnées entrées

Types de mesures pour les personnes accompagnées rentrées dans l'année

Mesures	Internat	SAP	SAAJ-SAIRA	Total général
A.P.	2	0	1	3
APJM	2	0	2	4
CJM	3	0	4	7
DAP	1	0	0	1
JAE	22	6	4	32
OPP	4	2	1	7
OPP JE	0	0	1	1
SAP ADMIN	0	13	0	13
SAP AP	0	3	0	3
SAP JAE	0	45	0	45
TUTELLE	2	0	0	2
TOTAL	36	69	13	118

Nous constatons sur l'année 2024 une augmentation des SAP Administratifs (19% des situations entrantes), cela peut s'expliquer par une mise en conformité de la loi 2007 et un effet de la jurisprudence sur le SAP judiciaire.

Le SAP Administratif est proposé le plus souvent à l'entrée de la situation qu'à la sortie : la mesure SAP peut permettre aussi de soutenir la famille dans le cadre d'un retour à domicile.

Les équipes SAP sont largement mobilisées sur les mesures judiciaires. Identifiées comme prioritaire par le service établissement et moyens. Ces situations présentent des besoins de protection souvent plus importants.

Nous constatons depuis plusieurs exercices et malgré la réforme de la protection de l'enfance, une forte proportion de mesures judiciaires.

Nous notons être confrontés à un nombre croissant de situations complexes dans le cadre de mesure SAP également.

Nous ne repérons pas de différence dans l'animation quotidien du travail entre le SAP Administratif et le SAP judiciaire.

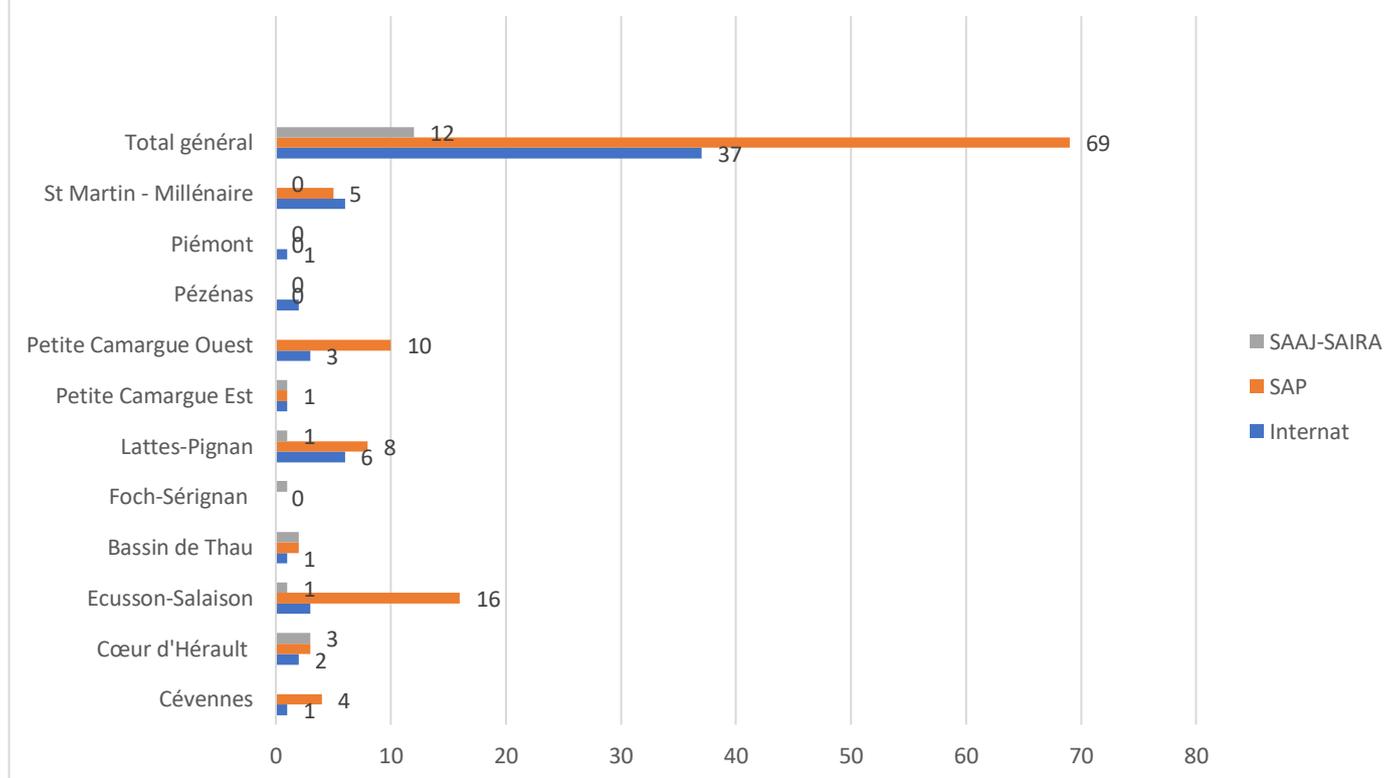
Les mesures judiciaires sont tout aussi complexes que les mesures administratives. Comme évoqué précédemment, cela demande le même étayage et la même collaboration des parents.

Sur l'internat en hébergement pérenne nous accueillons une majorité d'enfants et d'adolescents qui bénéficient de mesure judiciaire de placement, 35 mesures judiciaires pour 3 AP et 11 APJM. Nous constatons chaque année cette proportion et ce malgré les différentes lois visant à favoriser les mesures contractuelles. Nous constatons que les mesures arrivant sur les hébergements sont très souvent enkystées. Les mesures en hébergement ne sont plus des outils de restauration du lien parents enfants par une mise à distance de la problématique au quotidien. Les mesures contractuelles sont bien souvent des mesure d'IED, de soutien éducatif à domicile et rarement des mesures de placement en hébergement pérenne.

Partenaires référents des personnes accompagnées admises

Mesures	Internat	SAP	SAAJ-SAIRA	Total général
Cévennes	1	4	0	5
Cœur d'Hérault	2	3	3	8
Ecusson-Salaison	3	16	1	20
Bassin de Thau	1	2	2	5
Foch-Sérignan	0	0	1	1
Garrigues-Mosson	2	12	1	15
Lattes-Pignan	6	8	1	15
Petite Camargue Est	1	1	1	3
Petite Camargue Ouest	3	10	0	13
Pézénas	2	0	0	2
Piémont	1	0	0	1
Pupille	1	0	0	1
Terrasses d'Orb	1	0	0	1
Cévennes	1	4	0	5
Ovalie-Mas Drevon	3	4	1	8
Vallée de l'Herault	3	0	1	4
St Martin - Millénaire	6	5	0	11
Total général	37	69	12	118

Répartition STEF des personnes admises



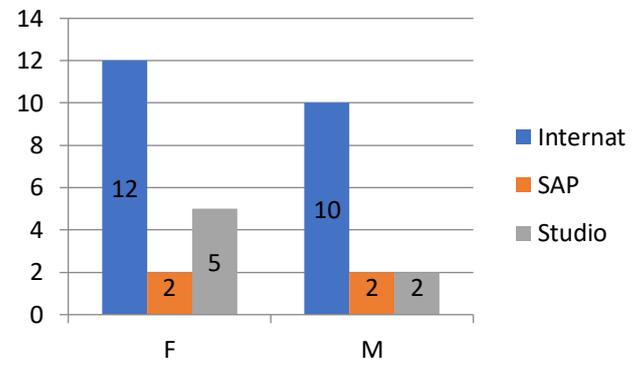
L'implantation des modes d'hébergement de l'association permet des réponses aux enfants et jeunes sur un territoire vaste depuis Clermont l'Hérault jusqu'à Lunel.

Lors de l'ouverture des nouvelles places SAP et hébergement, suite à l'Appel à Projet obtenu et l'extension d'activité, une vigilance particulière a été donnée dans le lien avec le SEM afin de faire correspondre les besoins des territoires et l'ouverture des places au sein de l'établissement. Cela explique notamment le nombre conséquent de mesures sur les territoires Ecusson – Salaison et Petite Camargue et Garrigues Mosson.

Les personnes accompagnées ayant changé de mode de prise en charge en cours d'année

Mixité	Internat	SAP	Studio	Total général
F	12	2	5	19
M	10	2	2	13
Total général	22	4	7	33

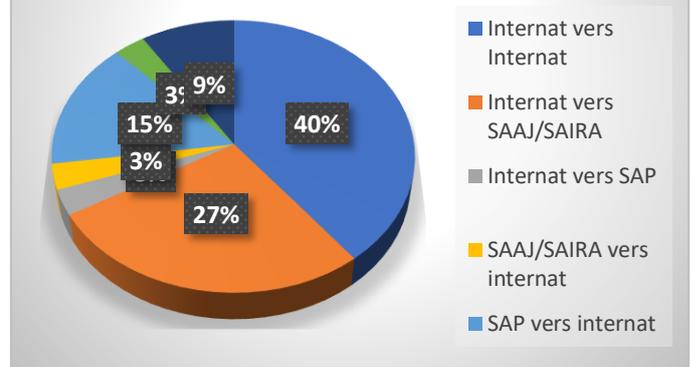
Mixité des bénéficiaires ayant changé de Prise en Charge

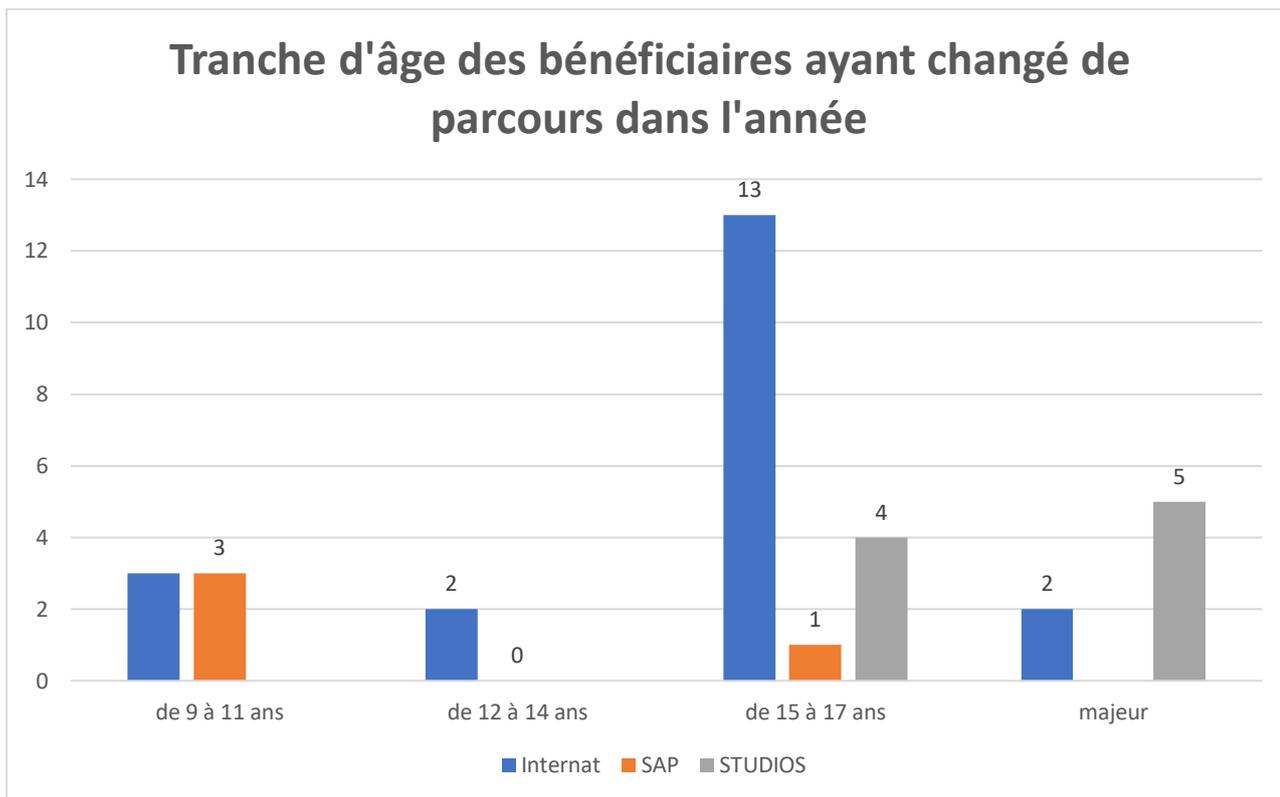


Modification du parcours

Internat vers Internat	13
Internat vers SAAJ/SAIRA	9
Internat vers SAP	1
SAAJ/SAIRA vers internat	1
SAP vers internat	5
SAP vers SAAJ/SAIRA	1
SAP vers SAP	3

Modification du Parcours dans l'institution des bénéficiaires





L'établissement a structuré son offre d'accueil de façon à pouvoir répondre aux besoins des enfants et des familles en fonction des territoires et des projets individuels de chacun. Ainsi nous favorisons des parcours d'enfants et d'adolescents au regard des différents projets de service afin d'ajuster au plus près les accueils aux besoins des enfants adolescents. Nous avons cette vigilance autant sur les services d'hébergements pérennes que de milieu ouvert.

Les équipes pluridisciplinaires des services SAP CPNDL engagent un accompagnement éducatif individuel à l'adresse de l'enfant confié. Cette individualisation de la mesure, préconisée dans le cahier des charges, prévoit la recherche continue et permanente des ressources familiales et environnementales du jeune.

Par cette personnalisation nos équipes ont la possibilité d'ajuster et de réguler l'offre aux besoins de l'enfant.

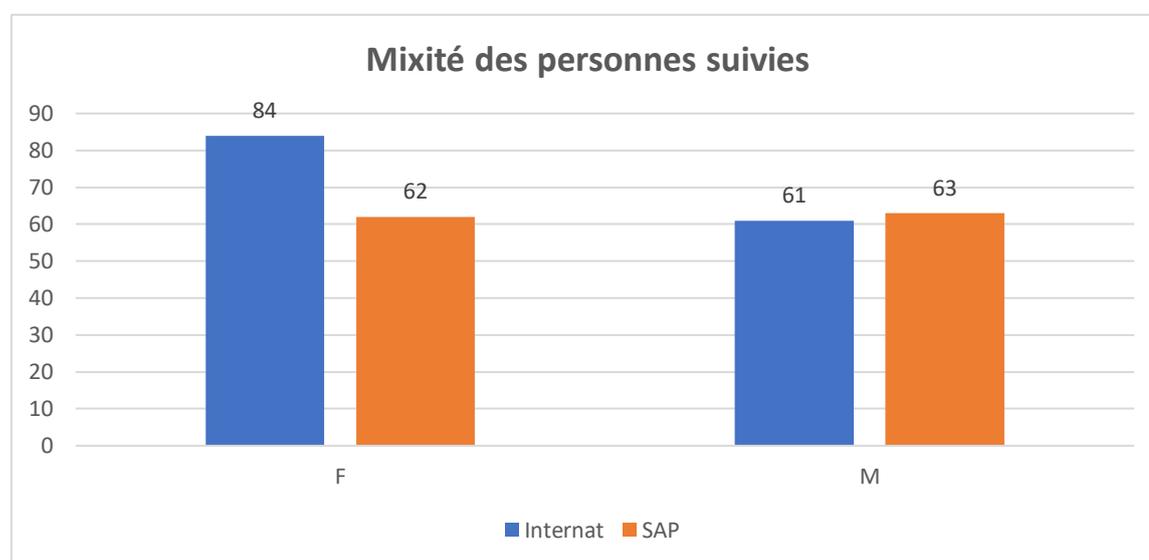
La possibilité d'organiser des parcours au sein de l'association CPNDL se réalise en fonction des besoins de l'enfant engageant un travail de partenariat effectif avec les RTEF, le SEM et les travailleurs sociaux du Département.

- En 2024, seulement 5 situations de SAP sont « passés » en placement interne comparé à 10 en 2023. Un seul passage de situation de l'internat vers le SAP.
- L'ouverture du service petite enfance vient compléter le respect du parcours des jeunes en institution. Afin d'éviter les situations de ruptures et pour répondre au mieux aux besoins spécifiques des enfants, la MECS peut accueillir à partir de 0 ans et jusqu'à 21 ans. La sollicitation du passage vers les services des grands ados vient démontrer que les services et villas s'adaptent aux besoins de chacun des enfants.
- Les différents services s'adaptent à l'évolution en âge ainsi qu'à l'évolution en termes de besoins pour les différentes situations.

La totalité des personnes accompagnées suivies

Mixité des personnes accompagnées suivies

Mixité	Internat	SAP	SAAJ-SAIRA	Total général
F	48	62	36	146
M	45	63	16	124
Total général	93	125	52	270



Mixité :

- S'agissant des admissions en 2024 au regard des mesures totales accompagnées en SAP la proportion filles / garçons reste équilibrée sur l'ensemble de l'association.
- Nous notons une augmentation des admissions féminines en 2024 avec une augmentation des problématiques liées à certaines fragilités psychiques : mise en danger dans le milieu prostitutionnel, scarifications et passages à l'acte suicidaires sont en augmentation.

La personnalisation de la prise en charge est un enjeu de qualité. Elle permet d'adapter l'offre au besoin de la personne accueillie. Cependant les services du SAP sont parfois sollicités sur des situations dont les besoins nécessiteraient la mise en place d'un placement en internat, non exercé faute de places disponibles. Ces situations peuvent entraîner des phases de replis plus fréquentes et plus longues ayant pour effet de créer les déséquilibres suivants :

- Réduction des lits de répit pour d'autres enfants
- Impossibilité d'ouvrir des places d'accueil pérenne
- L'augmentation des replis oblige les équipes SAP à "délocaliser" leurs actions pour soutenir les enfants repliés, réduisant ainsi leur présence auprès des familles bénéficiaires des mesures SAP. Cette surcharge participe à l'usure professionnelle des équipes d'hébergement et de SAP, ainsi que des familles.

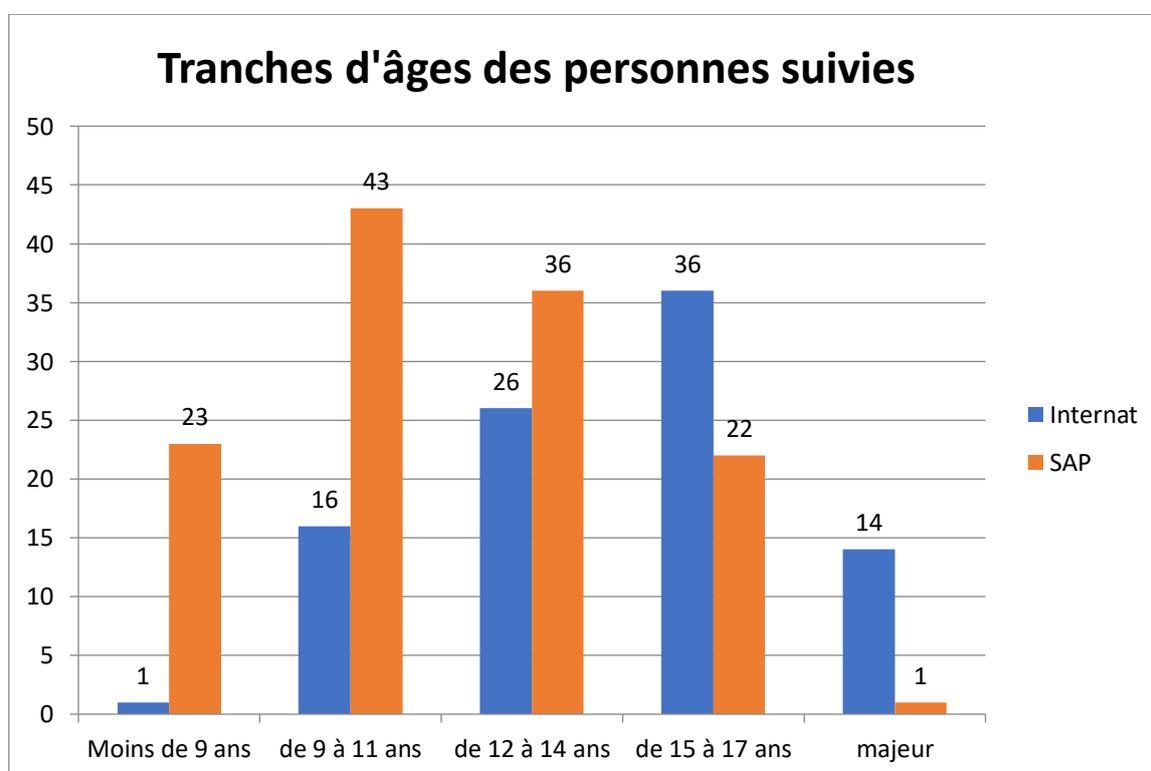
Tranches d'âges des personnes accompagnées suivies (au 31/12/2024)

Moyenne d'âge de la totalité des personnes accompagnées suivies (calcul au 31 décembre 2024) :

- Internat : 14 ans et 5 mois
- SAP : 10 ans et 3 mois
- SAAJ – SAIRA : 17 ans et 5 mois
- SAIE : 19 ans et 8 mois

Les enfants de moins de 9 ans accompagnés ont augmenté significativement alors qu'il y a une baisse des 12-18ans.

Tranches d'âges	Internat	SAP	SAAJ-SAIRA	Total général
Moins de 9 ans	1	23	0	24
de 9 à 11 ans	16	43	0	59
de 12 à 14 ans	26	36	0	62
de 15 à 17 ans	36	22	12	70
majeur	14	1	40	55
Total général	93	125	52	270



L'établissement et les services d'Actions jeunes et de l'Enclos Saint François, conservent un savoir-faire spécifique concernant les grands adolescents et jeunes majeurs. Les services du Pole 2 sont dédiés à cette tranche d'âge et regroupent différentes modalités d'accueil permettant un accompagnement diversifié en réponse à leurs besoins :

- Accueil en villas
- Accueil en studios de semi-autonomie
- Colocation et studios implantés dans la ville
- SAIE.

Les services du Pole 1 et 3 proposent eux sur les territoires de Pignan, Lunel, Clermont l'Hérault des modalités d'accueil adaptés à l'accueil de jeunes et si besoin de jeunes enfants dès la naissance à 6 ans avec l'ouverture de possibilités d'accueil en famille d'accueil depuis cette année (SPF) : 3 possibilités d'accueil d'enfants de moins de 10 ans en hébergement pérenne et des possibilités de répit et replis dans le cadre de mesure SAP pour les tous petits dès la naissance.

Au sein des villas, accueillant des plus jeunes enfants sur les pole 1 et 3, les enfants les plus jeunes accueillis en SAP peuvent également être accueillis en termes de répit régulier ou repli en cas d'urgence. L'implantation des villas sur l'ensemble du territoire garantit l'accueil d'enfants et jeunes en SAP pour toutes les tranches d'âge.

Moyenne d'âge de la totalité des personnes accompagnées suivies (calcul au 31 décembre 2024) : 14 ans et 2 mois au sein de l'établissement AJESF. La moyenne d'âge des enfants accompagnés en SAP est en dessous de l'internat au total en lien avec les services spécifiques de grands ados et jeunes majeurs de l'établissement. Ainsi l'écart est de 7 ans pour le plus jeune accueilli à 21 ans pour le plus âgé.

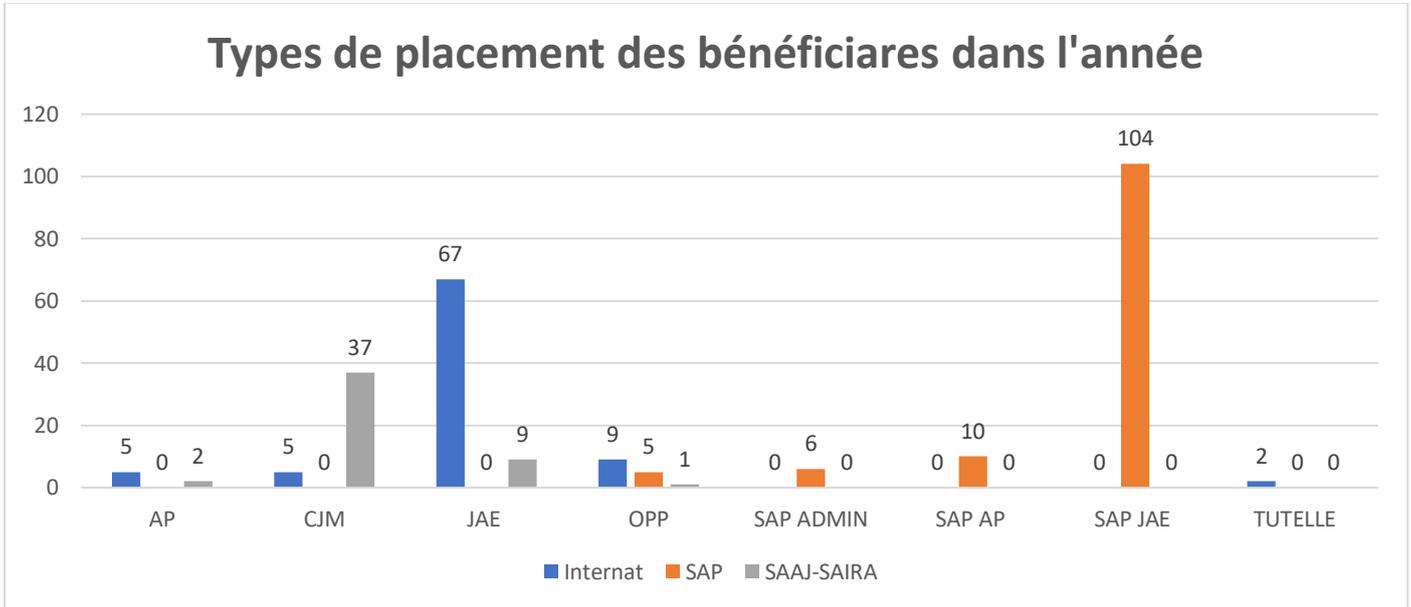
Les grands ados bénéficiaires de mesure SAP à AJESF peuvent bénéficier dans le cadre de répit SAP des services dédiés à l'acquisition d'une autonomie progressive. Les mineurs bénéficiaires de mesure SAP peuvent être accueillis au sein d'un studio de semi-autonomie. Nous notons une augmentation de demandes vers ce type de répit et replis sur 2023, nous observons une saturation en 2024 avec trop peu de possibilités d'accueil sur ce type d'outil.

Nous n'avons qu'un appartement de type studio en semi-autonomie pour l'accueil d'adolescents suivis en SAP ce qui sature rapidement notre capacité d'accueil concernant les grands adolescents. Nous souhaitons augmenter cette capacité en 2024, ce qui n'a pas pu être fait au regard des budgets alloués.

Types de mesures des personnes accompagnées suivies

Mesures	Internat	SAP	SAAJ-SAIRA	Total général
AP	5	0	2	7
APJM	2	0	2	4
CJM	5	0	37	42
DAP	1	0	0	1
JAE	67	0	9	76
OPP	9	5	1	15
OPP JE	2	0	1	3
SAP ADMIN	0	6	0	6

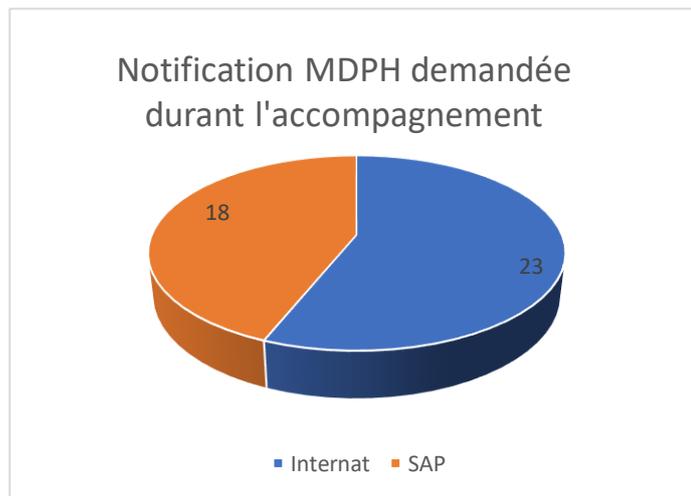
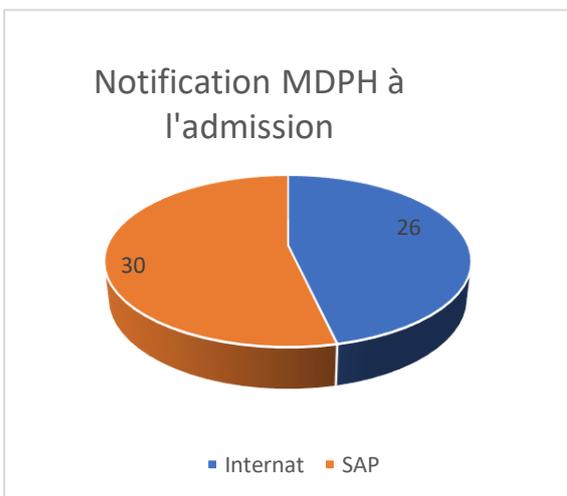
SAP AP	0	10	0	10
SAP JAE	0	104	0	103
TUTELLE	2	0	0	2
Total général	93	125	52	270

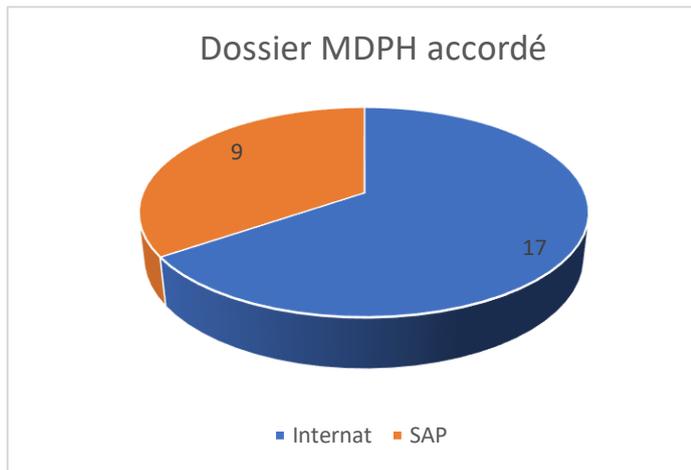


Comme pour les situations entrantes, nous notons une forte proportion de situations de placement judiciaire, soit 72% de notre population accueillie contre 8% d'AP SAP et hébergement pérenne confondus. 15% de notre population accueillie est en CJM.

Notification MDPH des personnes accompagnées suivies

	Notification MDPH à l'admission	Notification MDPH demandée durant l'accompt	Dossier MDPH accordé
INTERNAT	26	23	17
SAP	30	18	9
Total général	56	41	26





En 2021 46% des enfants et jeunes accueillis avaient une reconnaissance MDPH sur l'ensemble de l'hébergement, nous passons à 54% en 2022. En 2023, nous restons à 54% des enfants et adolescents avec une notification MDPH. En 2024, 49% des enfants accompagnés sur l'année ont une notification MDPH. Nous avons effectué 41 demandes de notifications dans l'année. 26 reconnaissances ont été accordées.

Ces dernières années, une attention accrue est portée au diagnostic pour apporter des réponses. Cela s'accompagne d'un renforcement des actions de prévention en milieu scolaire afin de mieux repérer les troubles du neurodéveloppement.

Les écrans occupent une place prépondérante dans les familles, pouvant accentuer certains troubles. Ce manque de stimulation avec les jeunes enfants, conduit à des troubles, plusieurs études à l'appui ces dernières années démontrent cette problématique.

Le service hospitalier a évolué et s'est structuré autour de nouveaux dispositifs. La santé mentale est également une préoccupation majeure dans l'actualité.

La précarité de la population entraîne une sollicitation plus importante du service, rendant l'accompagnement aux soins et à la scolarité essentielle, d'où la mise en place du dossier MDPH.

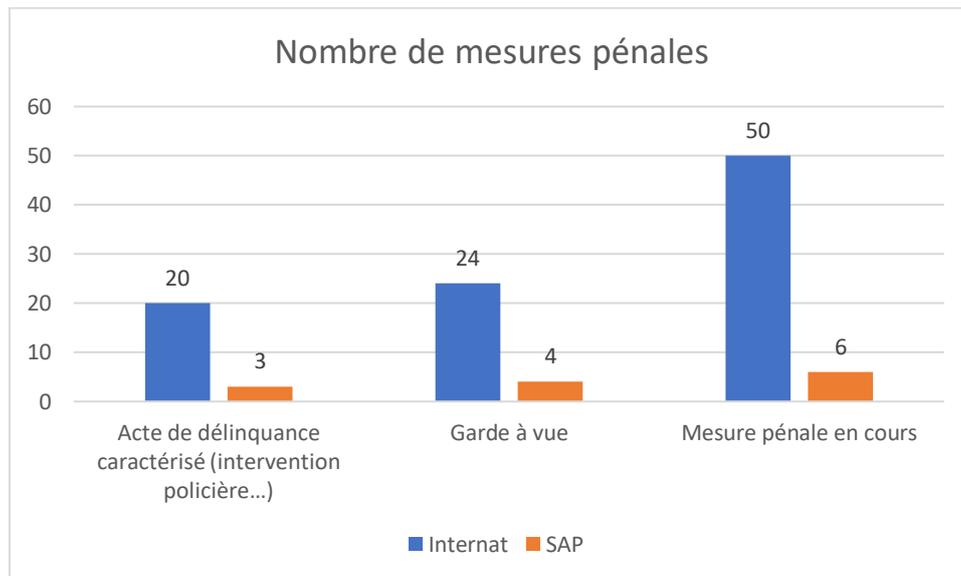
Ce dernier permet un soutien renforcé en matière de soins, de suivi scolaire et d'aménagements adaptés.

Paradoxalement la pose d'un diagnostic peut parfois freiner l'approche éducative et le travail des réponses aux besoins spécifique des enfants.

Dans le cadre de nos accompagnements, nous soutenons l'acceptation du repérage et du diagnostic de la situation de handicap.

En conclusion, nous observons une évolution de notre accompagnement dans la mise en place de dossier MDPH face à la hausse des troubles chez les enfants.

Suivi des mesures pénales



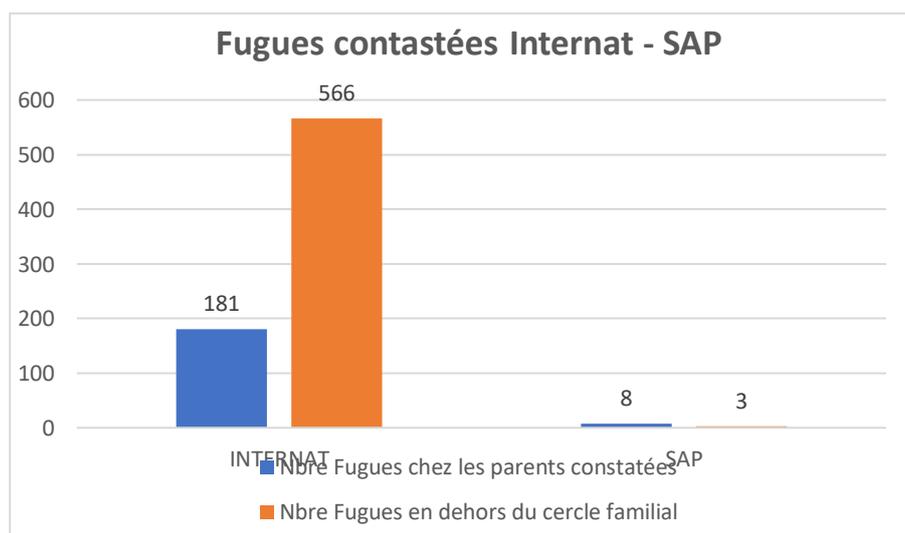
31% des jeunes ont un suivi pénal en 2024 contre 15% en 2023, 16% en 2022 et contre 8% en 2021. Cette augmentation en trois ans multipliant par 4 la proportion d'adolescents ayant un suivi au pénal a pour effet d'augmenter les difficultés rencontrées en accueil en logement autonome. Nous avons dû changer à nouveau sur cet exercice comme l'année précédente de studios 2 fois plus que les années précédentes au regard des dégradations ou de studios « repérés ».

Pour les situations de ces mineurs, les équipes pluridisciplinaires de la MECS mobilisent les partenaires impliqués de la PJJ pour garantir des mesures et des actions communes dans l'intérêt du mineur et des familles. Cependant la baisse des moyens de la PJJ a un impact direct sur le suivi et l'accueil adapté de mineurs ayant des besoins spécifiques, ne pouvant pas être accueillis sur des collectifs au regard de leurs problématiques et se retrouvant souvent accueillis par défaut sur des logements en autonomie.

Concernant les mesures SAP, dans ces situations de délinquance, elles ne peuvent pas garantir que le mineur puisse s'extraire de ses repères de délinquance. Le SAP est peu concerné par les mesures pénales. A titre d'exemple seul 3 actes de délinquance ont été répertoriés sur les 135 jeunes accompagnés dans le cadre de la mesure SAP.

Pour les situations de ces mineurs, les équipes pluridisciplinaires de la MECS mobilisent les partenaires impliqués de la PJJ pour garantir des mesures et des actions communes dans l'intérêt du mineur et des familles.

Fugues

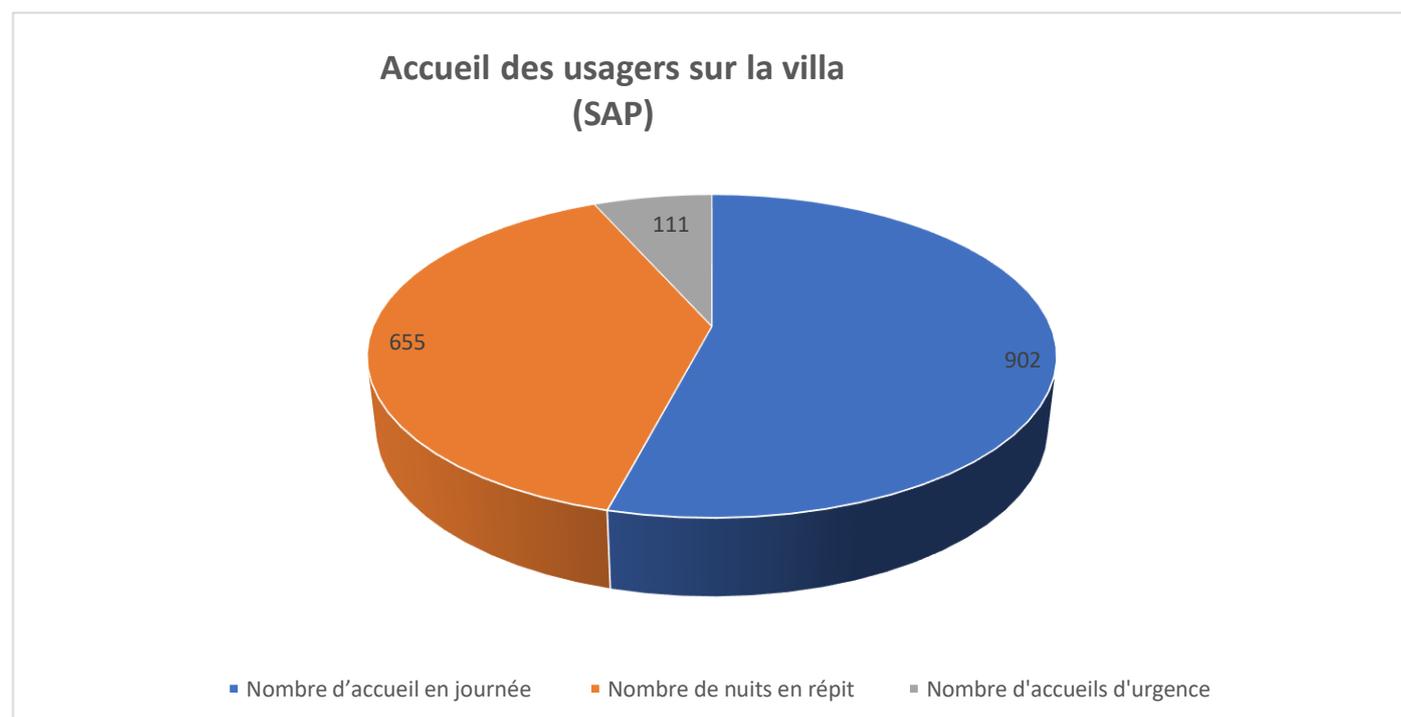


Le nombre de fugues répertorié est toujours assez élevé au regard de la moyenne d'âge de l'hébergement qui est de 14 ans. Les problématiques de fugues avec mise en danger évoluent considérablement avec une forte évolution de l'accueil d'un public féminin, adolescent et fortement impacté par les problématiques d'exploitation sexuelle des mineurs. Les problématiques liées à l'accueil tardif dans le parcours des jeunes confiés sont aussi source de fugues avec une incompréhension de la mesure de protection. Les adolescents qui ont des affaires au pénal et qui bénéficient de mesures de placements dans le champ de la protection de l'enfance tardivement dans leurs parcours peuvent refuser la mesure ne repérant pas la notion de protection dont ils devraient bénéficier. Ils assimilent le placement en réponse aux actes de délinquance posés et non pas au regard 'une situation familiale qui ne répond pas à leurs besoins spécifiques.

Concernant le SAP nous observons qu'il y a davantage de fugues lors des replis que lors des répit, ces derniers étant souvent mieux préparés grâce au travail d'adhésion.

Accueil des SAP sur les villas – Dispositif SAP

Nombre de situations SAP suivies en 2024	Nombre d'accueil en journée	Nombre de nuits en répit	Nombre d'accueils d'urgence
125	902	655	111



L'établissement s'appuie sur des séjours de répit en lien avec l'accueil d'enfants dont la situation peut être qualifiée de situation complexe.

Les situations accompagnées dans le cadre du SAP bénéficient tout au long de l'année de la possibilité de séjours (Colonies ou camps organisés par la MECS).

L'association donne la possibilité d'accueillir les enfants en fonction de leurs besoins, un enfant sur quatre bénéficie de nuitée.

60% d'enfants ne bénéficie pas de répits en lien avec l'établissement, mais grâce à l'accompagnement et à l'évaluation de l'équipe éducative, s'appuient sur l'environnement de l'enfant dans le cadre de la paire-aidance.

Ce travail collaboratif avec la famille en amont permet une limitation du nombre d'accueils d'urgence.

Des répits collectifs d'enfants sont régulièrement organisés par l'association. Les différents SAP ont organisé des transferts en camps, mais également en lien avec les différentes villas de l'association.

Par ailleurs, la situation d'enfants confiés dans le cadre du SAP permet également le financement de colonies de vacances, et / ou de séjours de répit lorsque cela est nécessaire. L'établissement s'appuie sur des séjours de répit en lien avec l'accueil d'enfants dont la situation peut être qualifiée de situation difficile. Les répits ainsi que les replis ne correspondent pas qu'à des nuitées hors établissement mais également à des camps, colonies de vacances ...

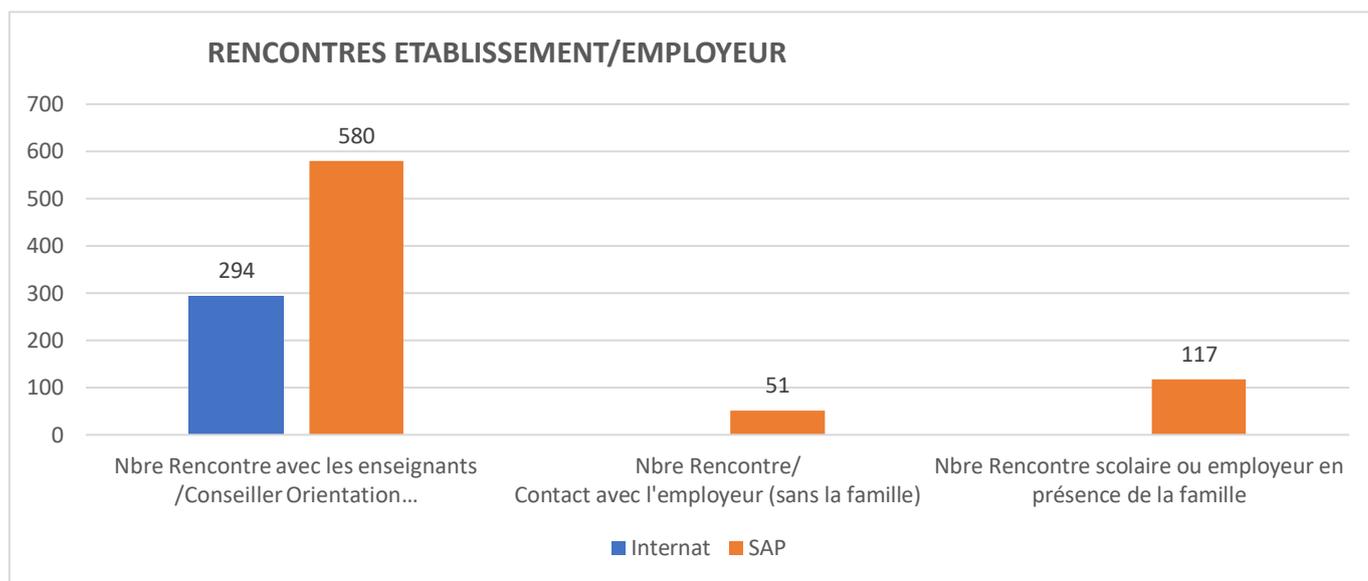
Des journées à thème sont toujours organisés avec les familles, cela leurs permet de se rencontrer, de partager leurs préoccupations et de déculpabiliser. Ces pratiques sont encore accentuées cette année (Galette des rois, pots de départ de professionnels, implication dans le projet d'établissement ...).

L'offre de service de l'association permet des répits en journées au travail de différentes activités (Escale, fanfares, FLUX, Pouss'culture...). Nous observons une volonté d'ouverture sur la culture.

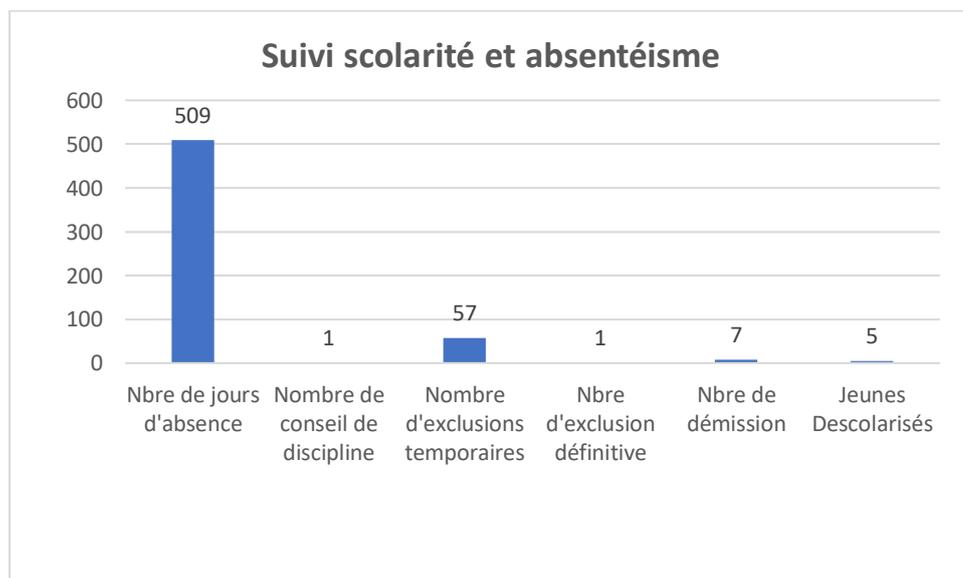
Scolarité / Apprentissage

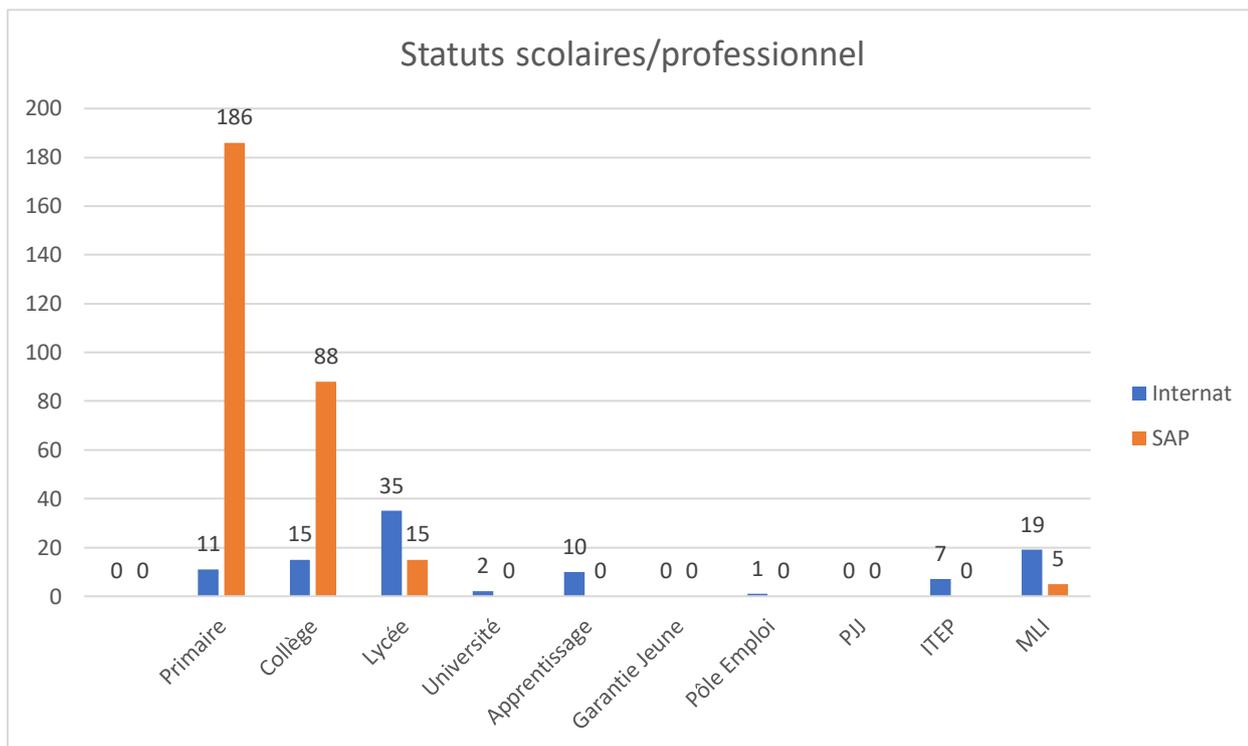
Les rencontres établissements/Employeurs

2024	Nbre Rencontre avec les enseignants /Conseiller Orientation...	Nbre Rencontre/ Contact avec l'employeur (sans la famille)	Nbre Rencontre scolaire ou employeur en présence de la famille
Internat	294	0	0
SAP	580	51	117



Suivi scolarité et absentéisme en internat





Nous repérons une diversification des modalités dans la mise en place de la scolarité : aménagement de l'emploi du temps de l'enfant, scolarité ITEP, classe ULIS, classe relais... Cette diversification nécessite de renforcer le partenariat avec les établissements.

Nous avons une belle augmentation cette année de jeunes qui sont scolarisés, cependant, leur assiduité est très fragile et nous notons un fort taux d'absentéisme et un risque de décrochage scolaire à l'arrivée dans l'établissement assez important. Les jeunes passent souvent par une phase de décrochage avant de retrouver une dynamique de projet par le biais de mise en stages avec des contrats de stage maison et des temps de remobilisation en interne avec l'équipe de jour, la permanence de jour.

Les chiffres 2024 confirment une dynamique déjà observée en 2023, marquée par une mobilisation importante du SAP dans l'accompagnement scolaire. Sur les 580 rencontres effectuées par le SAP avec les enseignants ou les conseillers d'orientation, seules 117 ont impliqué la famille, ce qui souligne encore une fois la difficulté à associer les parents au suivi scolaire de leur enfant. On peut supposer que le lien avec les équipes scolaires se fait principalement par contact téléphonique, mails.

On note une implication plus active du SAP, traduisant un effort pour renforcer le lien entre les jeunes et la scolarité. Mais il y a une augmentation de la déscolarisation. Avec 509 jours d'absences sur l'année 2024, montrant un fort décrochage scolaire. Les orientations ont donc évolué, les jeunes se tournant progressivement vers la MLI

Nous constatons que le parent a du mal à apporter un cadre éducatif d'accompagnement scolaire stable et d'un nombre élevé d'exclusion temporaire qui pourrait relever de l'absentéisme et de comportement inadapté.

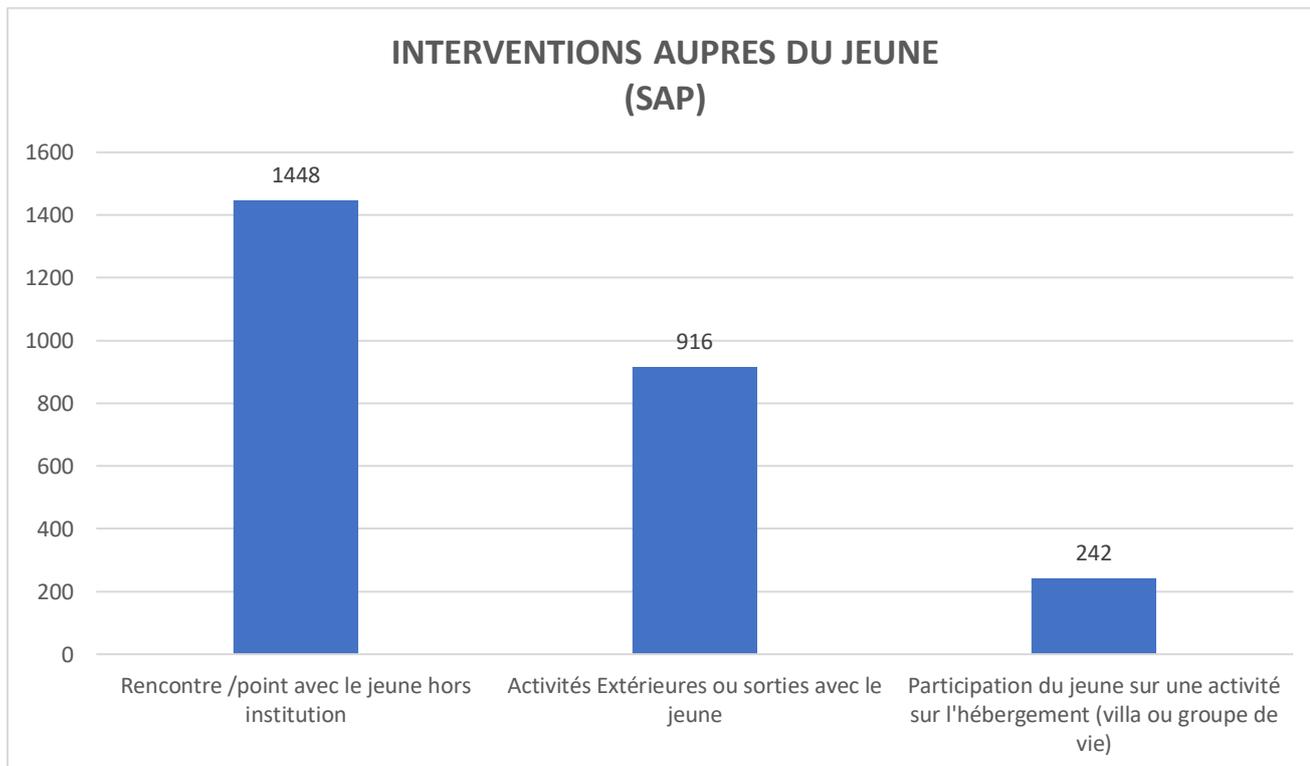
Nous accompagnons sept fois plus d'enfants en âge primaire que les années précédente.

Ces constats renforcent la nécessité d'un travail partenarial plus étroit avec les établissements scolaires et les familles, mais aussi d'une réflexion sur les modalités d'accompagnement, afin de maintenir la scolarisation. Nous constatons

qu'avec l'intervention du SAP, les écoles priorisent le dialogue avec les équipes éducatives, écartant parfois la famille dans son rôle.

Dispositifs de droit commun

Accompagnement du jeune en Internat

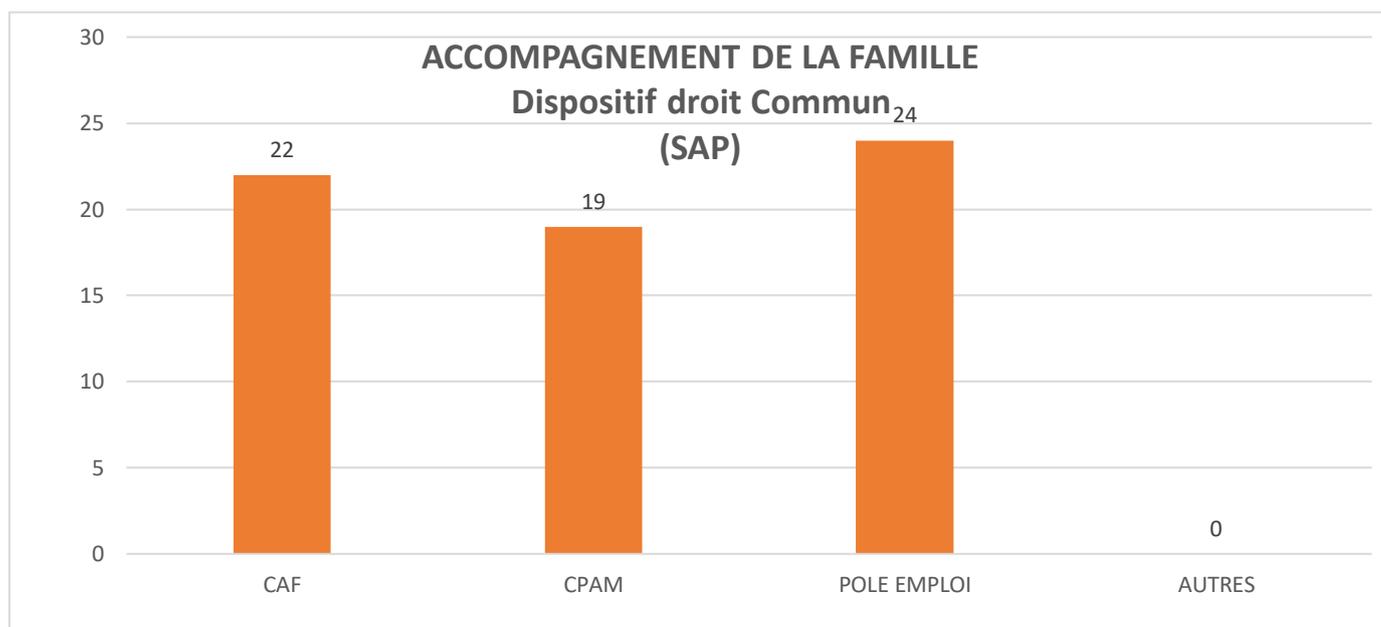


Les rencontres individuelles dans le cadre du SAP sont prioritaires, ce qui reflète une approche centrée sur le suivi personnel de chaque enfant. Lors des rencontres les professionnels prennent un temps en extérieur du domicile et de l'institution pour parler avec le jeune de sa situation.

Les activités extérieures montrent un effort important de socialisation. Les activités en sorties sont intéressantes avec les plus jeunes. L'activité peut ouvrir la parole pour les petits – exemple une activité sportive peut favoriser le dialogue. Les activités sont souvent organisées en groupe (inter SAP : entre les pôles de l'établissement).

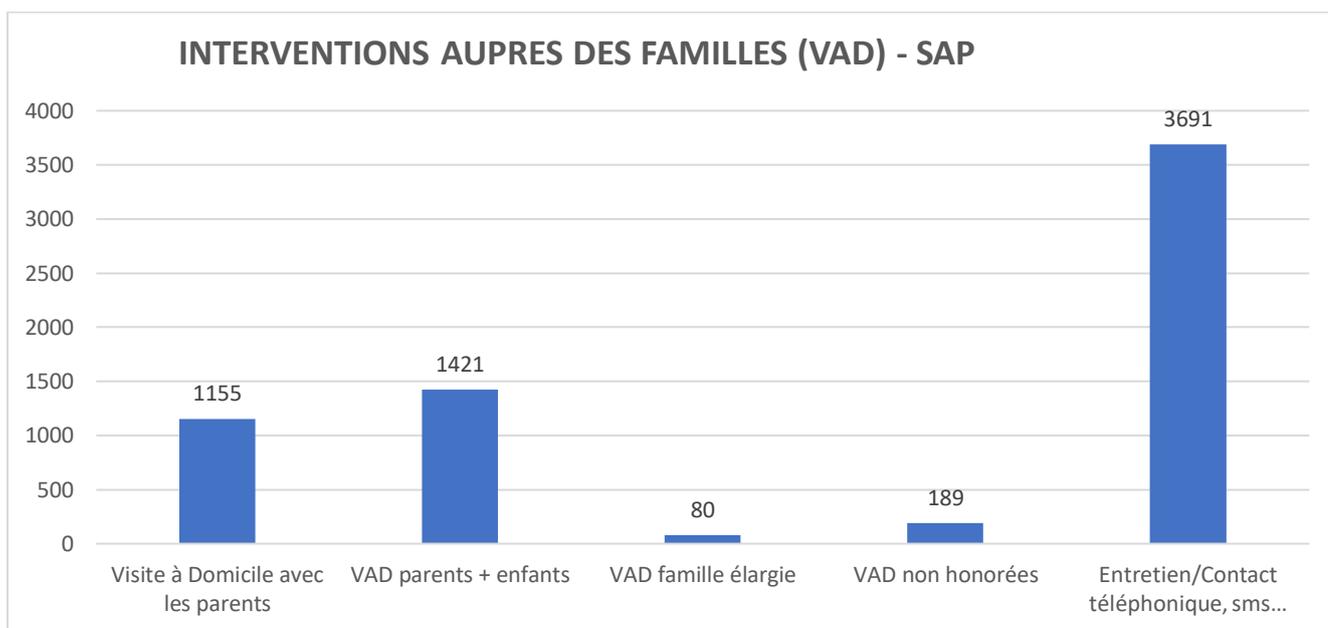
La participation au jeune sur une activité de l'hébergement est ponctuelle en fonction des spécificités de la situation : le jeune peut être positionné sur une activité du groupe sur lequel il est en répit en journée ou sur une activité autre.

Accompagnement de la famille en SAP



L'accompagnement administratif du SAP est adapté à l'âge des enfants et aux besoins de la famille. L'accès au droit commun se travaille en coopération avec les travailleurs sociaux de secteur. Le quotidien partagé auprès des familles permet à celle-ci de solliciter le professionnel du SAP pour faciliter la réalisation des démarches administratives. Ajoutons que la numérisation de certaines demandes peut constituer un frein pour les familles moins autonomes.

Interventions auprès des familles dans le cadre du SAP



L'accompagnement des familles est dans l'ensemble personnalisé en fonction de leurs besoins et habitudes pour créer ce lien de travail essentiel.

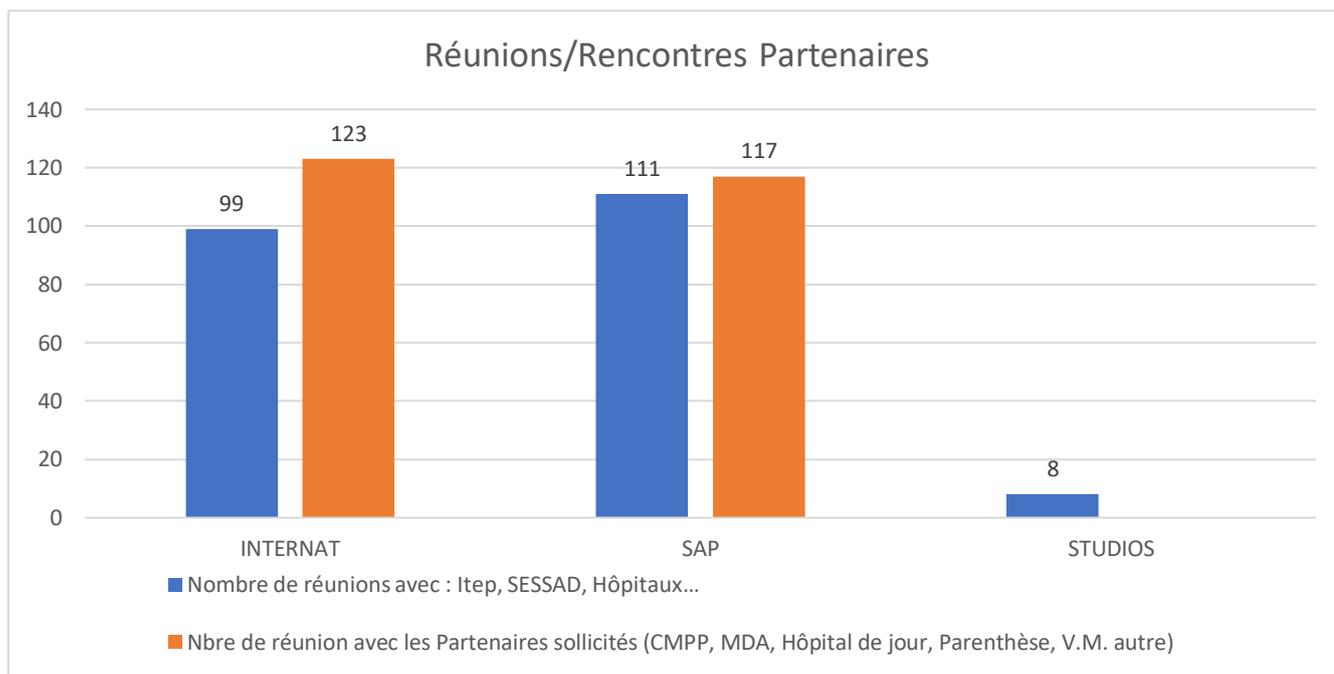
Diversifier les types d'entretiens permet d'adopter des approches complémentaires.

Il est en conséquence primordial d'observer l'enfant et sa famille dans des environnements et des contextes variés afin d'obtenir une vision plus globale de leur réalité.

On constate une tendance émergente dans les entretiens enfants-parents, probablement liée à des enfants (plus jeunes).

L'augmentation significative des appels met en évidence le lien renforcé entre l'accompagnement ainsi que les démarches administratives qui augmentent constamment.

Les parents sollicitent les éducateurs, illustrant une dynamique où tout doit être obtenu sans délai. Les modalités d'accompagnement mises en place tendent parfois à créer une forme de dépendance.

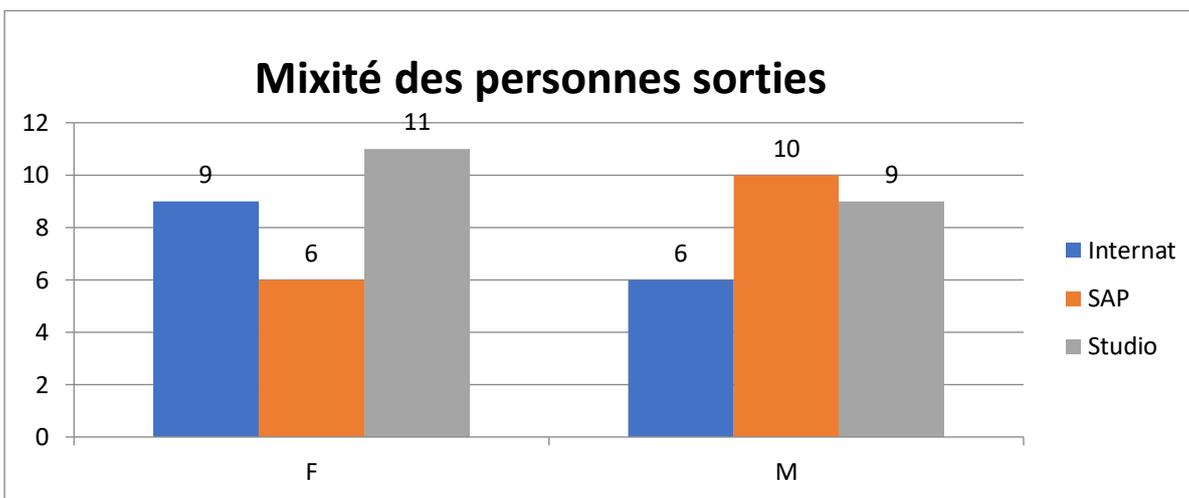


Les rencontres avec les partenaires sont très importantes dans notre accompagnement quotidien auprès des jeunes et de leurs familles. Les partenaires sont invités aux réunions de synthèses et nous allons vers eux lors de rencontres autour des situations mais aussi à l'occasion de différents projets partagés : colloques, tournois de foot, évènements culturels, formations

Les sorties de la M.E.C.S.

Mixité des personnes accompagnées sorties

Mixité	Internat	SAP	Studio	Total
F	9	6	11	26
M	6	10	9	25
Total général	15	16	20	51



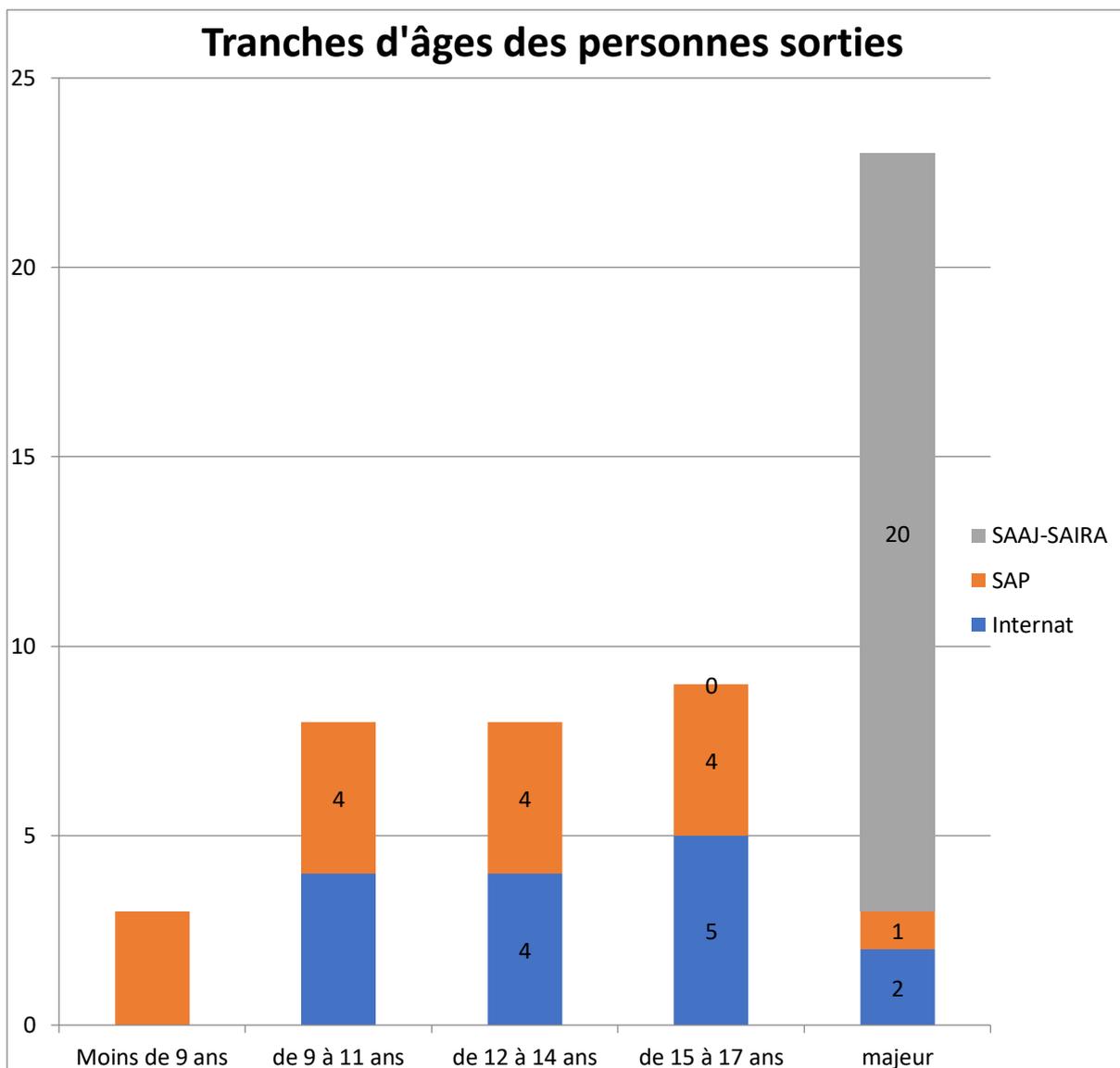
Tranches d'âges des personnes accompagnées sorties

Moyenne d'âge des personnes accompagnées sorties (à la date de sortie) :

- Internat : 13 ans et 2 mois
- SAP : 11 ans et 2 mois
- SAAJ - SAIRA : 19 ans et 7 mois

Nous observons une stabilité de la moyenne d'âge à la sortie sur les services SAAJ et SAIRA qui accompagnent les grands adolescents et les jeunes majeurs. Une baisse de l'âge des enfants à la sortie est à noter pour les SAP et les villas.

Tranches d'âges	Internat	SAP	SAAJ-SAIRA	Total général
Moins de 9 ans	0	3	0	3
de 9 à 11 ans	4	4	0	8
de 12 à 14 ans	4	4	0	8
de 15 à 17 ans	5	4	0	9
majeur	2	1	20	23
Total général	15	16	20	51



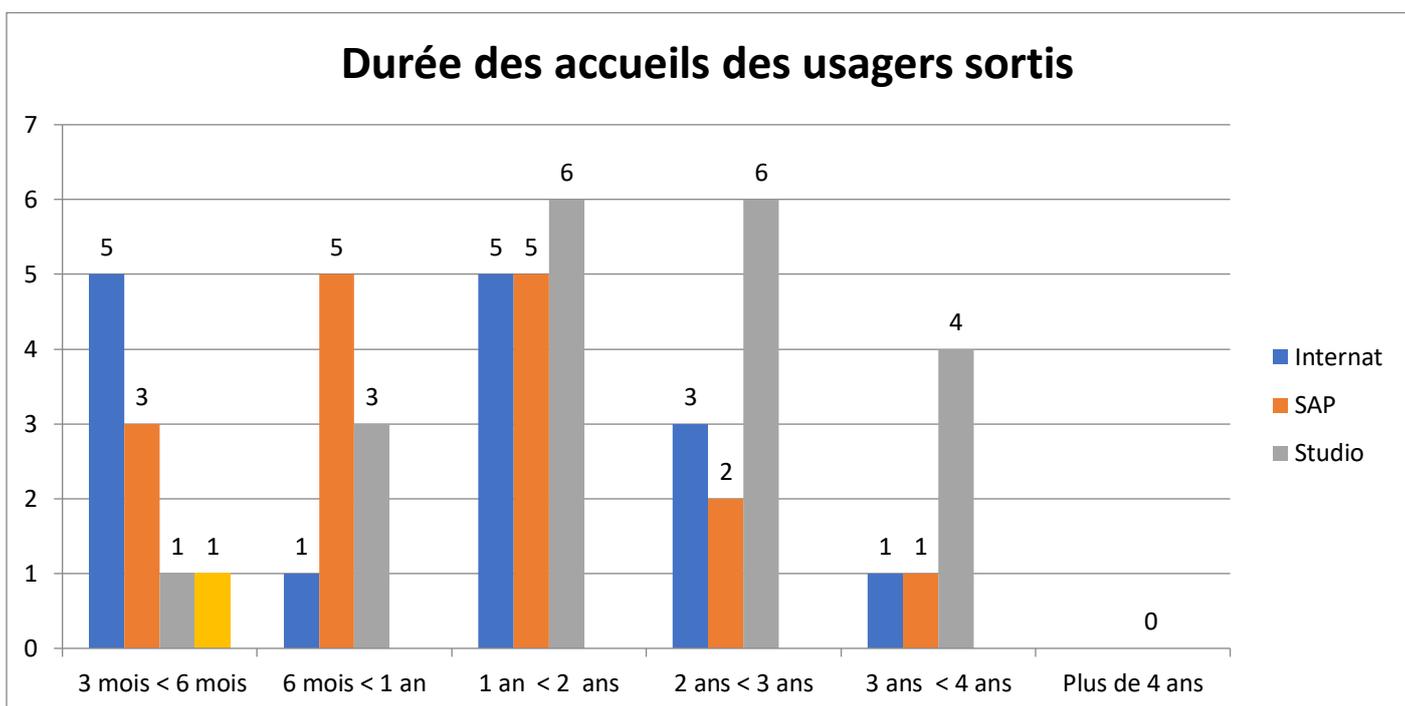
Durée des accueils pour les personnes accompagnées sorties

La durée moyenne de l'accueil des personnes accompagnées sorties est de :

- 1 an et 2 mois pour les personnes accompagnées l'internat
- 1 an et 3 mois pour les jeunes du SAP
- 24 mois pour les jeunes du SAAJ – SAIRA

Les durées d'accompagnement restent stables depuis de nombreux exercices permettant d'accueillir sur chaque exercice de nouvelles situations. Nous notons une petite augmentation de la moyenne de durée d'accompagnement sur le SAAJ SAIRA qui s'explique par une baisse de la moyenne d'âge à l'admission sur ces deux services. Nous notons par contre que la moyenne d'âge à la sortie est stable.

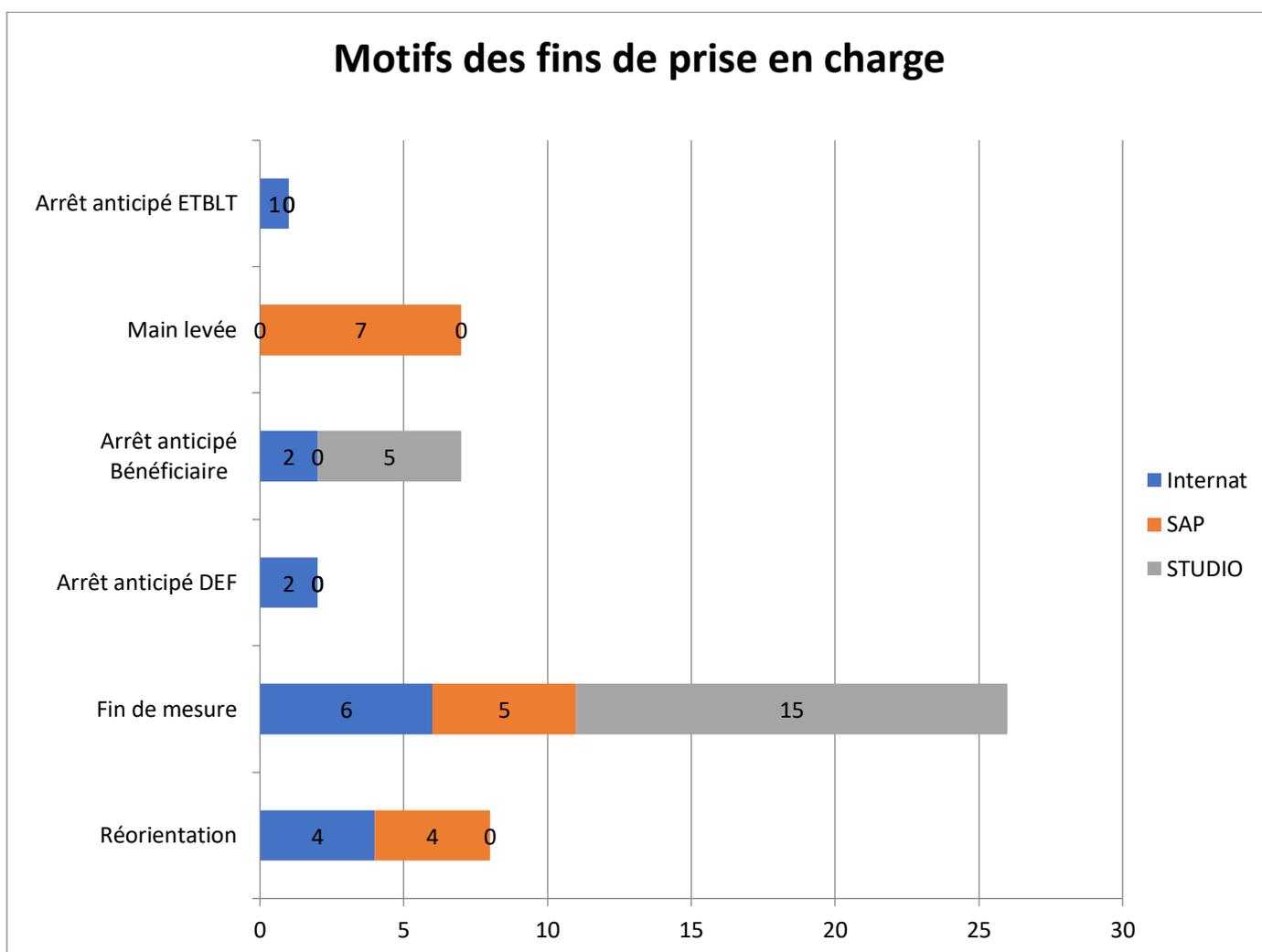
Durées	Internat	SAP	Studio	Total général
3 mois < 6 mois	5	3	1	9
6 mois < 1 an	1	5	3	9
1 an < 2 ans	5	5	6	16
2 ans < 3 ans	3	2	6	11
3 ans < 4 ans	1	1	4	6
Plus de 4 ans	0	0	0	0



Nous notons sur l'année 18 passages internes des services SAP et villas vers les services d'accompagnement des grands adolescents et jeunes majeurs et 28 admissions via le SEM sur 2024.

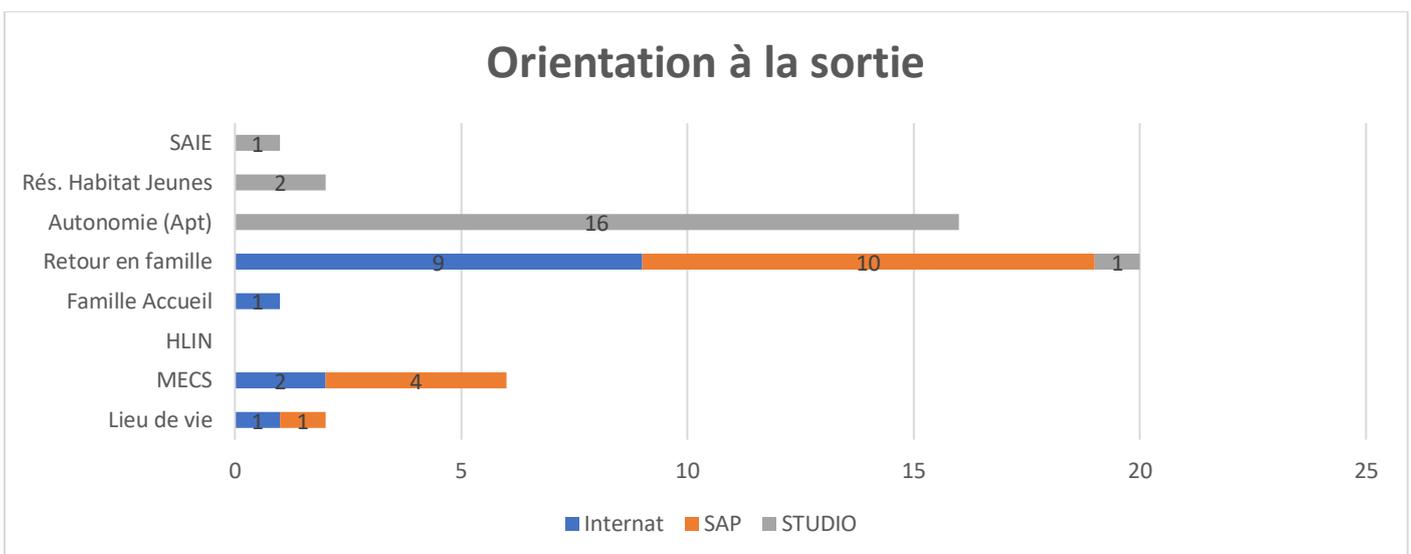
Motifs des fins de prise en charge

Motifs	Internat	SAP	STUDIO	Total général
Réorientation	4	4	0	8
Fin de mesure	6	5	15	26
Arrêt anticipé DEF	2	0	0	2
Arrêt anticipé Bénéficiaire	2	0	5	7
Arrêt anticipé Famille	0	0	0	0
Main levée	0	7	0	7
Arrêt anticipé ETBLT	1	0	0	1
Autre	0	0	0	0
Total	15	16	20	51



Orientations à la sortie

Orientations	Internat	SAP	STUDIO	Total général
Lieu de vie	1	1	0	2
MECS	2	4	0	6
HLIN	0	0	0	0
Famille Accueil	1	0	0	1
Retour en famille	9	10	1	20
Sans solution	1	1	0	2
Autonomie (Apt)	0	0	16	16
Rés. Habitat Jeunes	0	0	2	2
SAIE	0	0	1	1
FDEF	0	0	0	0
Autre	1	0	0	1
TOTAL	15	16	20	51



Parmi les 16 enfants sortis d'une mesure SAP en 2024, le retour en famille est l'orientation la plus fréquente représentant 10 cas.

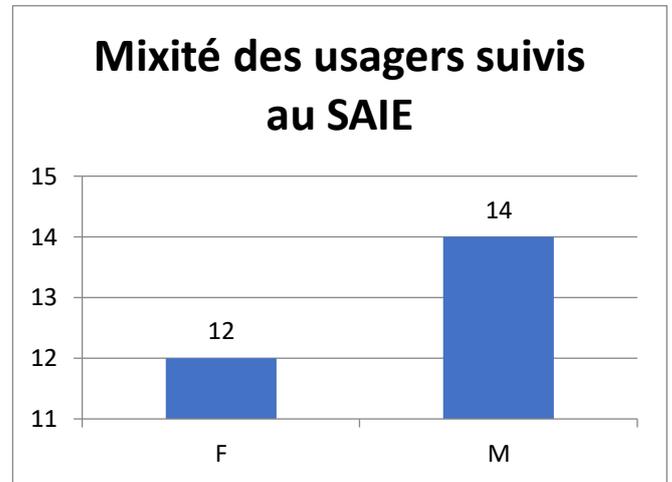
60% des sorties d'accompagnement ont pour motif une fin de mesure, avec ou sans étayage : IED, AEMO... Ces chiffres démontrent l'efficacité de la mesure SAP, qui amène une situation nécessitant moins d'intervention.

Nous observons la sortie vers les dispositifs de droits commun pour 14 jeunes sur 16 sorties de services en appartement ce qui est une belle augmentation au regard des exercices précédents. Les commissions d'attribution de logements sociaux ont bien intégré la priorisation des jeunes sortants de la protection de l'enfance sur ces dispositifs logement. Un travail de partenariat de proximité est tenu par les équipes d'accompagnement des jeunes sur les dispositifs de suivis en appartements.

L'activité du SAIE

Mixité des personnes accompagnées

Mixité	SAIE
F	12
M	14
Total général	26



Moyenne âge des usagers suivis : 20 ans et 7 mois

Nous constatons un certain équilibre dans le genre des jeunes accompagnés par le service.

L'âge moyen des usagers a augmenté de presque un an depuis 2023, passant de 19 ans et 8 mois à 20 ans et 7 mois. Les situations sont admises plus tardivement sur le service.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer une orientation tardive vers notre service, nous en repérons certains qui sont plus récurrents :

- La méconnaissance des missions du SAIE entraînant une orientation assez systématique vers le dispositif d'hébergement pour des jeunes ayant une situation professionnelle ou un cursus universitaire
- La complexité des situations qui a amené des prises en charge plus longues en APJM (ASSFAM/LVA/Villa éducative/Service de semi-autonomie...)
- L'urgence de penser une orientation en fin de parcours car les 21 ans viennent acter une fin de prise en charge de la protection de l'enfance.

Nous avons accompagné 26 situations pour une capacité d'accueil de 14 jeunes, représentant une augmentation de 2 jeunes par rapport à 2023. Nous avons ainsi quasiment renouvelé la moitié du nombre de suivi au cours de l'année 2024.

La place du SEM dans le repérage de notre accompagnement est essentielle, ainsi que la possibilité d'orienter directement les situations par les travailleurs sociaux de secteur.

Les orientations tardives sont dommageables pour les jeunes qui alors se retrouvent en fin de parcours sans avoir pu consolider les acquis en termes d'autonomie de gestion de quotidien, de confrontation à la réalité de devenir adulte.

STEF	SAIE
Cévennes	3
Ecusson- Salaison	2
St Martin - Millénaire	3
Ovalie - Mas Drevon	2
Garrigues - Mosson	2
Lattes - Pignan	0
Cœur d'Hérault	3
Vallée de l'Hérault	2
Terrasses d'Orb	0
Piémont - Biterrois	1
Petite Camargue Ouest	0
Petite Camargue Est	2
Sète	0
Bassin de Thau	2
Piscénois - Agathois	0
Foch - Sérignan	2
Arène - Devèze	0
Champ de Mars	1
SMNA	1
Total général	26

Partenaires référents

Comme en 2023, nous constatons que certains travailleurs sociaux ont repéré les missions du SAIE et ont pris l'habitude de nous solliciter. Malgré tout, le dispositif du SAIE n'est toujours pas suffisamment repéré et utilisé par l'ensemble des territoires de proximité.

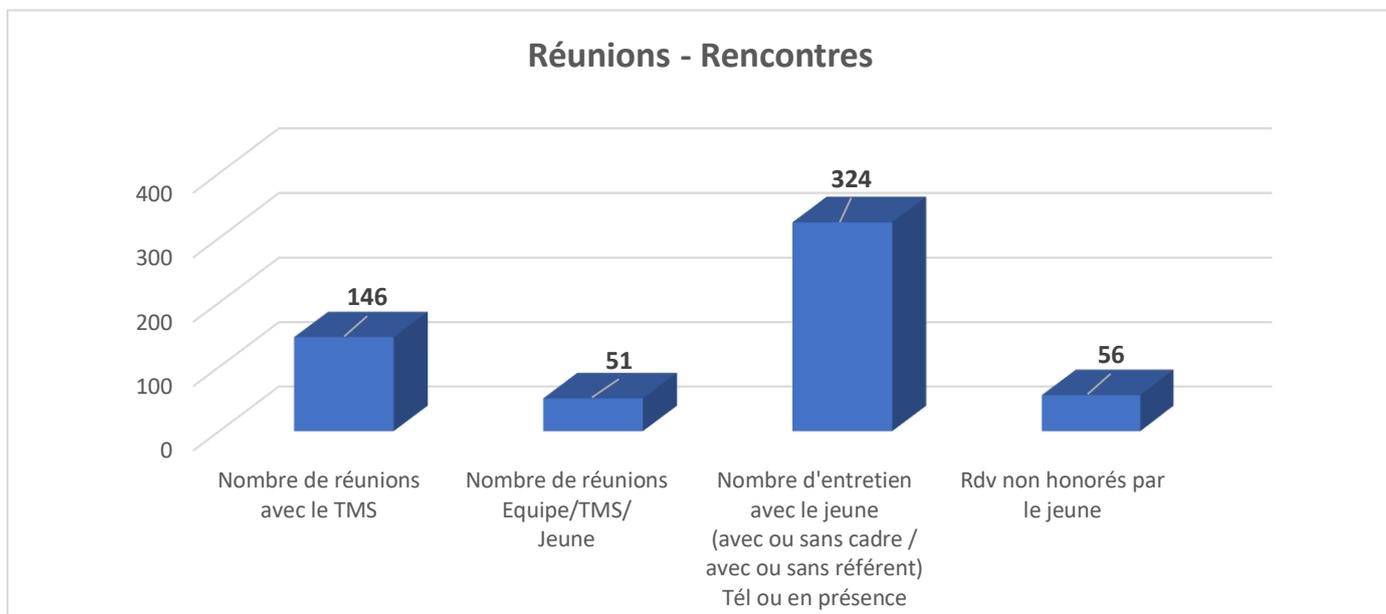
La Cheffe de Service sollicite très régulièrement les RTEF afin de venir rencontrer les équipes dédiées et présenter le service. Les professionnels du service, de leur côté, sont également en lien avec les travailleurs sociaux du Département afin d'engager une réflexion commune et de ce fait l'orientation de situations qui auraient besoin d'un tel accompagnement.

Nous notons que plus l'orientation est anticipée, plus le travail éducatif et de relogement se font dans la sérénité. Ce qui a pour effet de sécuriser les sorties du dispositif de la protection de l'enfance et ainsi éviter des parcours de jeunes issus de la protection de l'enfance en urgence sociale.

MDS	SAIE
MDS Cœur d'Hérault	4
MDS Haut Languedoc - Ouest Hérault	1
MDS Montpellierain	12
MDS Biterrois	4
MDS Etang de Thau	2
MDS Petite Camargue	2
Foyer de l'enfance - SMNA	1
Total général	26

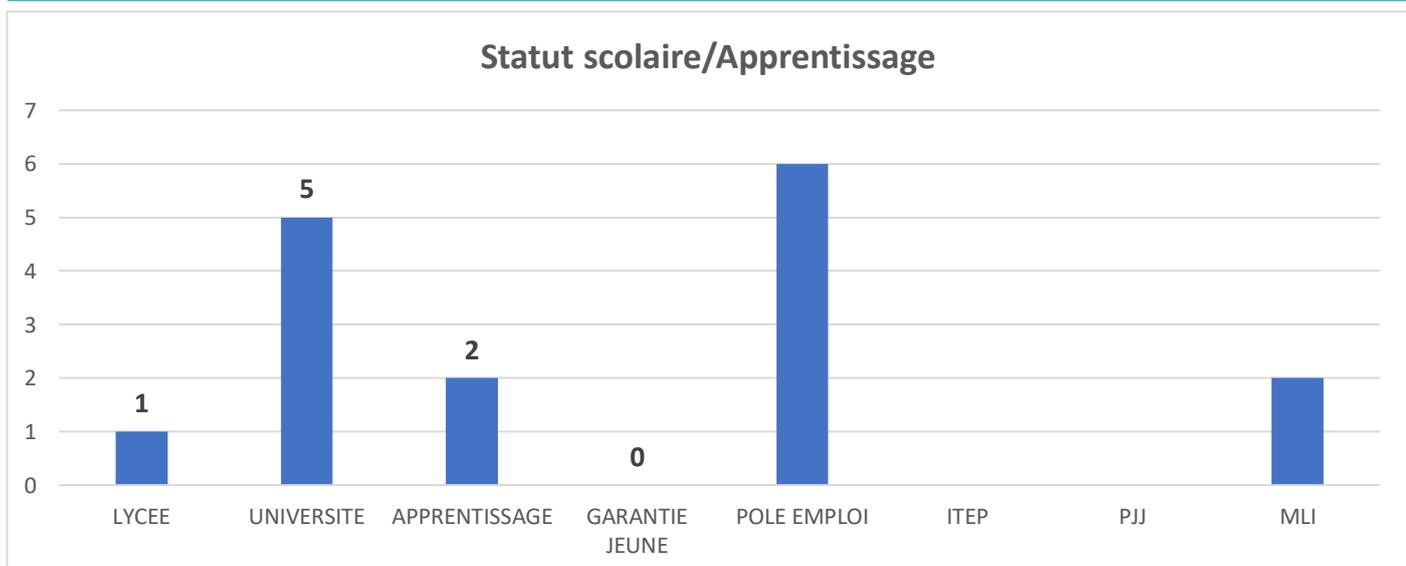
Réunions et rencontres concernant les personnes accompagnées

Nombre de réunions avec le TMS	Nombre de réunions Equipe/TMS/ Jeune	Nombre d'entretien avec le jeune (avec ou sans cadre / avec ou sans référent)	Rdvs non honorés par les jeunes
146	51	324	56



Scolarité- apprentissage et emploi des personnes accompagnées à l'admission

Lycée	Université	Apprentissage	Contrat Engagement Jeune	Pôle Emploi	ITEP	PJJ	MLI
1	5	2	0	6	0	0	4



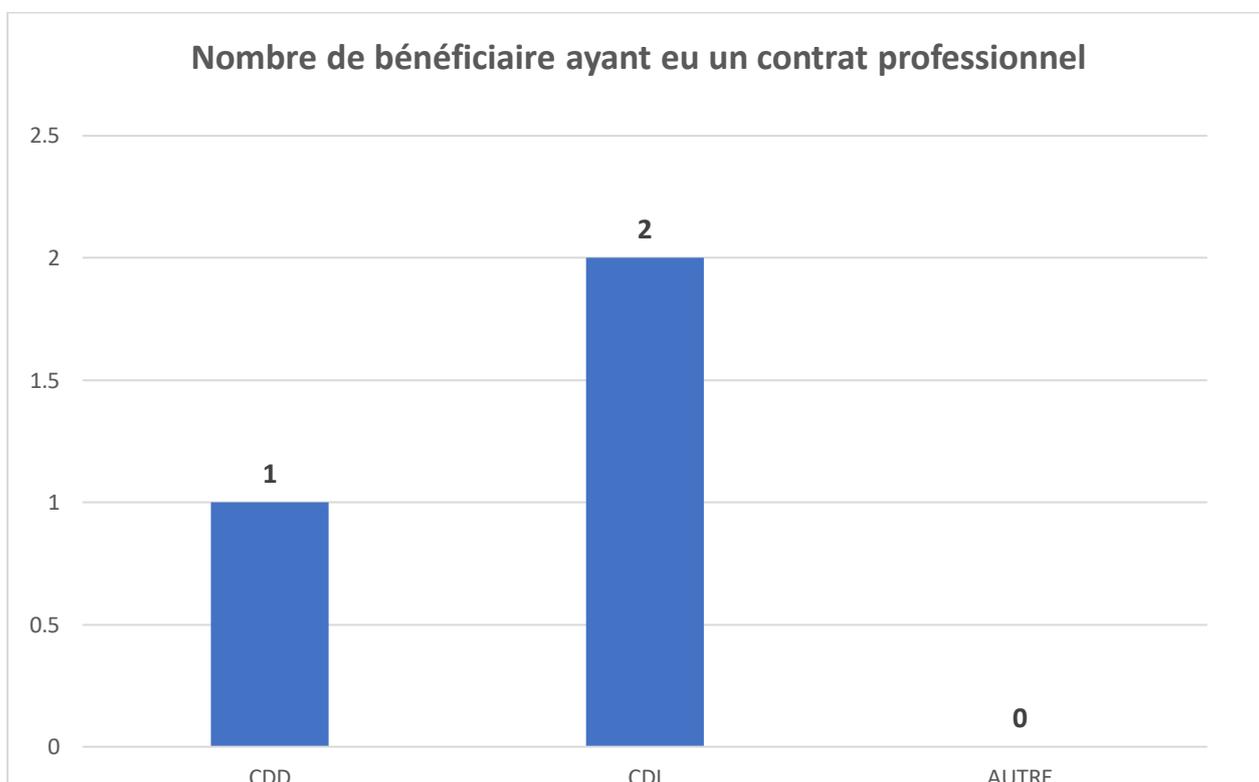
A l'admission, sur 13 jeunes accueillis dans l'année, deux jeunes étaient en situation d'apprentissage. Sur les deux, un des contrats s'est interrompu en cours d'année au regard des fragilités psychiatriques du jeune, avec une orientation vers les dispositifs médico-sociaux adultes.

5 jeunes poursuivent des études supérieures à l'admission en 2024.

2 jeunes sont suivis par la MLI. Nous avons spécifiquement accompagné un des jeunes sur une recherche d'apprentissage.

Certains jeunes étaient inscrits à l'université. Pour autant, certains d'entre eux ne se sont pas engagés sur des études au long court. En lien avec leur fragilité, une orientation MDPH a été proposée parallèlement.

Certains jeunes étaient inscrits à l'université. Pour autant, certains d'entre ne se sont pas engagés sur des études au long court. En lien avec leur fragilité, une orientation MDPH a été proposée parallèlement.



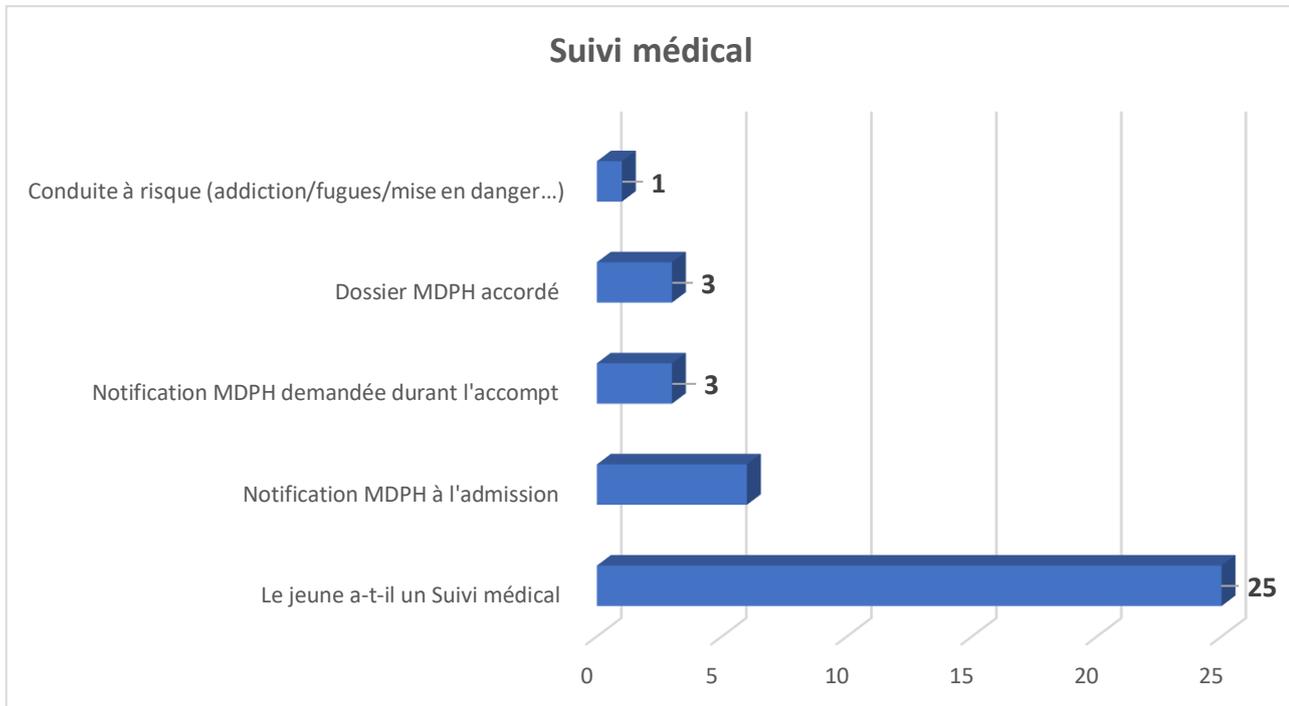
Sur 13 jeunes admis, deux sont en CDI et un est en CDD, ce qui correspond, sur le plan sociétal, à la réalité des jeunes de cet âge-là mais qui complexifie l'accompagnement vers la sortie du dispositif de façon sereine (accès logement, pérennité de revenu)

Le parcours des jeunes n'étant pas linéaire, certains jeunes n'ont pas poursuivi leur parcours professionnel. Des contrats ont été arrêtés après leur admission, amenant l'équipe à mobiliser le jeune dans de nouvelles recherches professionnelles.

Deux jeunes étaient sans projet d'insertion à leur arrivée au SAIE.

Suivi médical des personnes accompagnées

Le jeune a-t-il un Suivi médical	Notification MDPH à l'admission	Notification MDPH demandée durant l'accompagnement	Dossier MDPH accordé	Conduite à risque (addiction/fugues/mise en danger...)
25	6	3	3	1



Sur les 26 jeunes accompagnés en 2024, il y a neuf jeunes bénéficiant de notification MDPH avec des spécificités autour de l'emploi ou du soins (monter dossier SAVS ou SAMSAH, liens partenariaux avec la psychiatrie et le secteur de l'emploi adapté), et mobilisant l'équipe pour médiatiser les relations professionnelles avec l'employeur.

En 2024, six jeunes bénéficiaient d'une reconnaissance et trois dossiers MDPH ont été instruits au cours de l'accompagnement par l'équipe du SAIE

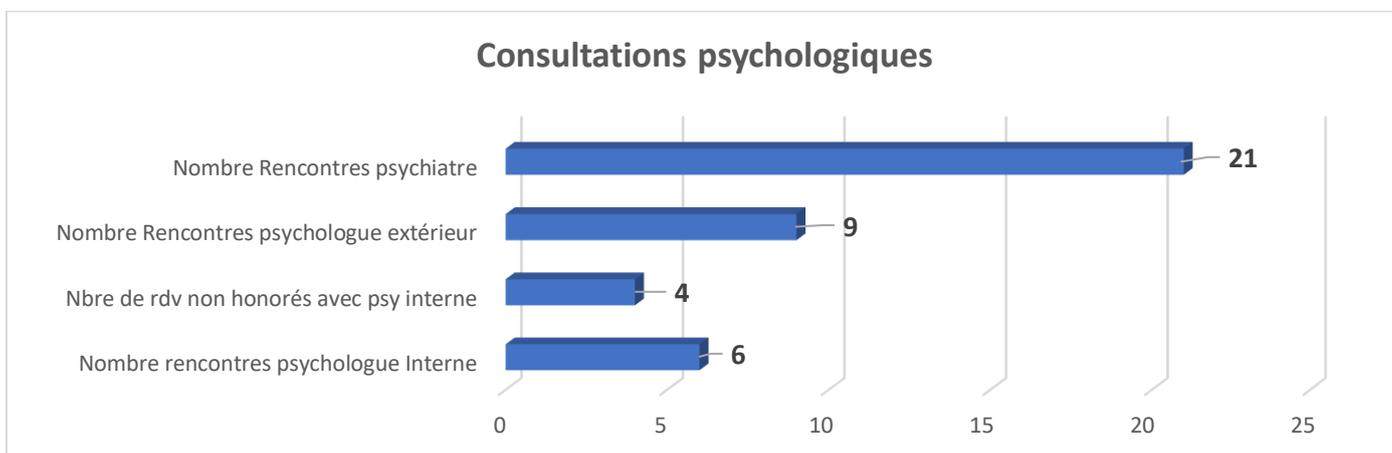
Chiffre assez conséquent reflète les difficultés psychiques des jeunes accompagnés, malgré, pour certains, une insertion professionnelle ou universitaire.

Ces accompagnements (renouvellement ou instructions) nécessitent :

- Une réflexion pluridisciplinaire régulière pour penser l'intérêt d'une orientation MDPH
- La reconnaissance des jeunes de leurs fragilités nécessitant des entretiens réguliers
- Le recueil des éléments antérieurs (scolarité, prise en charge médicale et paramédicale)
- L'orientation vers les médecins psychiatres pour les expertises
- La constitution du dossier avec le jeune
- Un important maillage partenarial vers les services médico-sociaux

Nous avons dû, pour certains jeunes, malgré les difficultés certifiées par un médecin psychiatre, faire des recours à la suite d'un refus de la CDAPH de notifier les orientations demandées.

Nombre rencontres psychologue Interne	Nombre Rencontres psychologue extérieur	Nombre Rencontres psychiatre	Nombre rdv non honorés avec psy interne
6	9	21	6



Nous rappelons que la psychologue du service n'a pas pour mission l'accompagnement des jeunes mais d'être un soutien de l'équipe (pour rappel 0.20 ETP de temps de psychologue). Ainsi, le service vise, si besoin, une orientation vers un suivi psychologique extérieur. Néanmoins, la fragilité de certains jeunes rend difficile l'orientation sur l'externe et ne permet pas systématiquement la pérennité des suivis. La psychologue peut ainsi être amenée à rencontrer des jeunes le temps que l'orientation se mette en place.

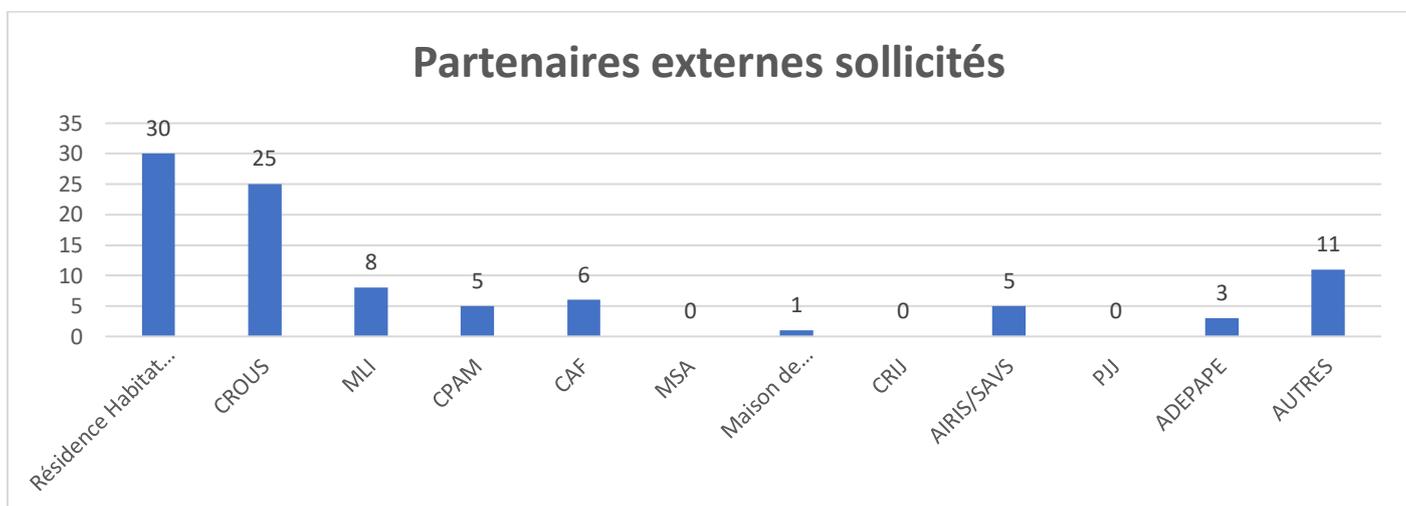
Nous sommes en difficulté pour orienter vers des médecins psychiatres dans des délais raisonnables afin de soutenir les jeunes dans la constitution du dossier MDPH

Nous notons un fort turn-over sur le CMP du secteur, ce qui entrave la continuité des suivis auprès des jeunes et rend difficile un travail partenarial auprès des psychiatres.

L'échéance des 21 ans, avec le risque de précarité des jeunes présentant des fragilités psychiques, mobilise énormément l'équipe pour trouver une solution, en sortie de dispositif, qui garantissent les besoins primaires des jeunes. L'obtention de l'AAH est souvent un enjeu fondamental pour les jeunes n'ayant pas la possibilité de tenir une insertion professionnelle.

Partenaires extérieurs sollicités

Résid. Habitat Jeunes	CROUS	MLI	CPAM	CAF	MSA	Maison de orientat°	Motiv' Actions	AIRIS SAVS	ADEPAPE	AUTRES
30	25	8	5	6	0	1	1	5	3	11



Concernant le logement, le partenariat avec les Résidences Habitat Jeunes est un outil précieux. Il est adapté à la situation d'un certain nombre de jeunes qui sont orientés vers le SAIE et nos échanges avec eux sont nombreux, ce qui permet d'accompagner au mieux les jeunes dans leur quotidien et leur parcours de vie.

En 2024, nous avons pu orienter davantage de jeune qu'en 2023.

En effet, de nouvelles places ont pu être ouvertes pour les jeunes que nous accompagnons, ce qui n'était plus le cas en 2023.

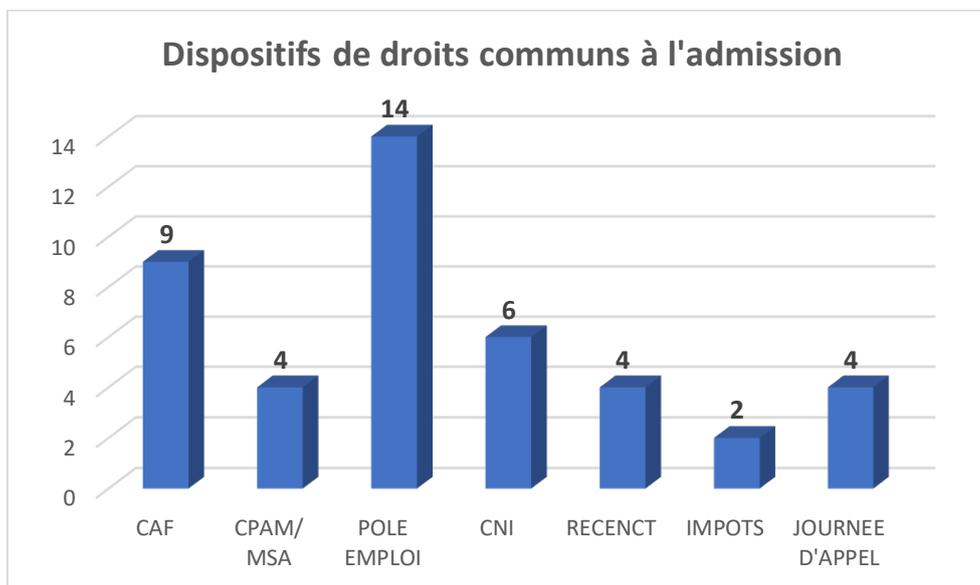
Nous entretenons également des liens de proximité avec d'autres institutions de droits communs. Nous avons des partenaires privilégiés, des personnes ressources que nous pouvons contacter (permanencier CAF, référent MLI, service au partenaires CPAM, AS du CROUS ...)

Nous soutenons les jeunes afin qu'ils se familiarisent avec ces institutions et qu'ils puissent les solliciter en cas de besoin à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance. Ce maillage partenarial est essentiel dans notre travail.

Accompagnement des personnes suivies vers les dispositifs de droit commun

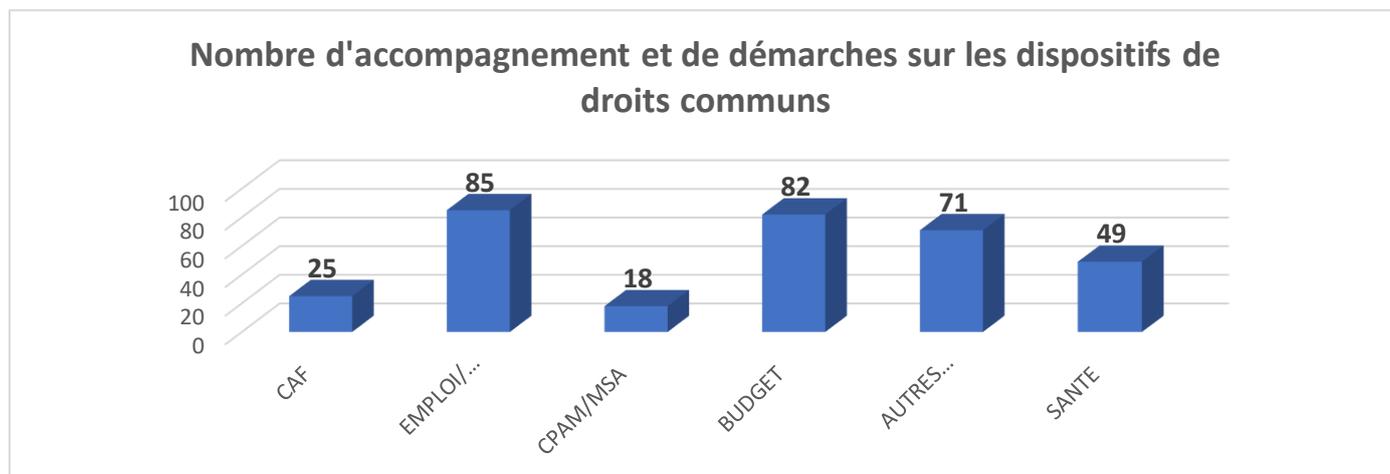
A l'admission :

CAF	CPAM/MSA	POLE EMPLOI	CNI	RECENCT	IMPOTS	JOURNEE D'APPEL
9	4	14	6	4	2	4



Nombre d'Accompagnement/démarches dans l'année :

CAF	EMPLOI/ FORMATION	CPAM/MSA	BUDGET	AUTRES (démarches administratives)	SANTE
25	85	18	82	71	49



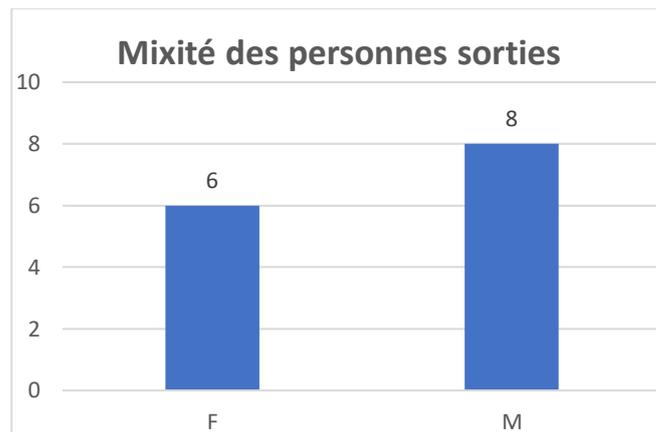
Le logement et les démarches liées à l'accès à l'emploi sont fortement liés. En découle ainsi, un travail autour de la question du budget et la gestion de ce dernier dans l'accès à un logement autonome.

Nous sommes mobilisés autour d'autres démarches administratives auprès des jeunes telles que les bilans d'échéances, les déclarations d'impôts, les dossier MDES, HLM, demande de curatelle, dossier MDPH, dossier social étudiant (DES), les accompagnements vers les dispositifs de droits communs.

Les sorties du SAIE

Mixité des personnes sorties

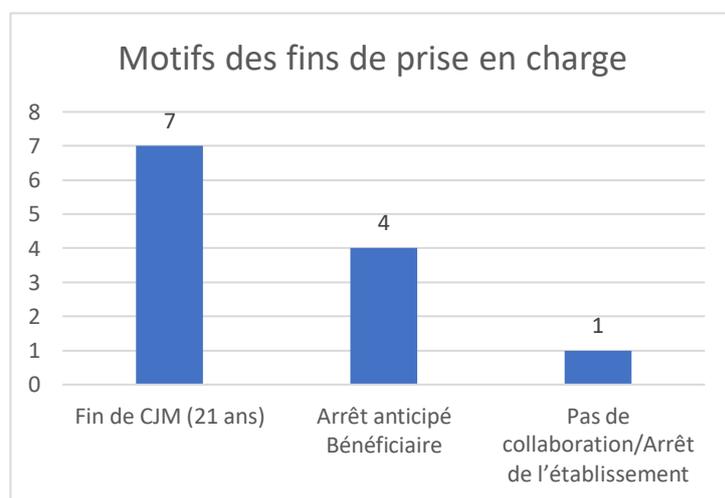
Mixité	Nombre
F	6
M	8
TOTAL	15



Durée moyenne de l'accompagnement des personnes suivies : 8 mois

Motifs des fins de prise en charge

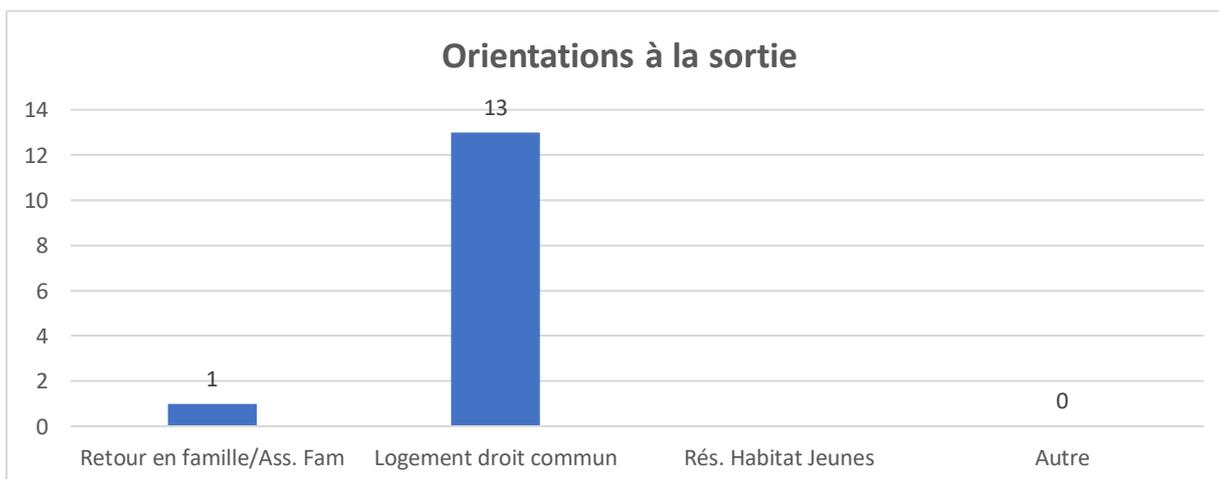
Motifs des fins de prise en charge	Nombre
Réorientation	0
Fin CJM – 21 ans	7
Arrêt anticipé DEF	1
Arrêt anticipé Bénéficiaire	4
Arrêt anticipé Famille	0
Main levée	1
Pas de collaboration/Arrêt de l'établissement	4
TOTAL	14



Orientation à la sortie

Motifs des sorties	Nombre
Orientation MDPH	0
Retour en famille/AssFam	1

Logement Droit Commun	13
Rés. Habitat Jeunes	0
MECS	0
Autres	0
TOTAL	14



En fin d'accompagnement SAIE, la très grande majorité des jeunes ont pu accéder (ou maintenu) leur logement de droit commun (CROUS, Résidence Habitat Jeune ou HLM)

Certains Jeunes ont souhaité mettre fin à l'accompagnement du SAIE. Cette décision a été prise après plusieurs échanges avec notre équipe sur l'intérêt qu'ils peuvent trouver à l'accompagnement.

La plupart du temps lorsqu'un jeune décide d'arrêter en cours de CJM c'est souvent car il fait preuve d'une autonomie suffisante pour pouvoir continuer soit avec le contrat Jeune Majeur uniquement soit sans accompagnement éducatif. Nous repérons que certains jeunes ont besoin de se sentir sécurisés et soutenus au début de leur parcours de jeune majeur (prise de nouveau logement, recherche d'emploi ou de formation et début de prise de poste etc..). Une fois en confiance dans leur capacité, ils peuvent constater qu'ils ont les ressources suffisantes pour poursuivre leur projet de vie sans accompagnement éducatif de proximité.

L'accompagnement que propose le SAIE nécessite que le jeune puisse s'engager et trouver du sens dans ce qui est proposé.

Notre institution a pu demander l'arrêt de certains accompagnements, après échanges avec le jeune et le travailleur social référent. Les raisons principales de ces arrêts demandés par l'institution restent l'impossibilité du jeune à se saisir d'un quelconque accompagnement régulier (ne répond pas aux sollicitations de l'équipe, n'honore pas les rendez-vous, ne se mobilise pas dans son projet...)

Le Tuilage du SAIE

Le suivi en tuilage au SAIE

Nombre de jeunes différents suivis en 2024 : 7 jeunes.

Mois	Nombre de jeunes suivis
Janvier	0
Février	0
Mars	1
Avril	1
Mai	4
Juin	4
Juillet	4
Août	3
Septembre	3
Octobre	4
Novembre	4
Décembre	4
Total général	32

En 2024, 7 jeunes accueillis sur d'autres services internes à l'établissement ont été accompagnés pendant quelques mois en tuilage par le SAIE

Si les tuilages étaient déjà d'usage entre les services inter-établissement et le SAIE, nous avons souhaité les officialiser par un contrat de tuilage. Une fois la perspective de passage acté par l'établissement et le Département, un protocole est mis en place. L'équipe accueillante vient présenter la situation du jeune à l'équipe du SAIE et le jeune vient rencontrer l'équipe. Puis, en présence de la cheffe de service, un contrat est signé par le jeune, le SAIE, le service de primo-accueil fixant des objectifs pour chacun des services afin de mieux accompagner la transition.

Nous faisons le constat que cette procédure permet réellement un support à la relation. Il permet aux jeunes de s'approprier peu à peu le fonctionnement d'un accompagnement tourné vers l'autonomie.

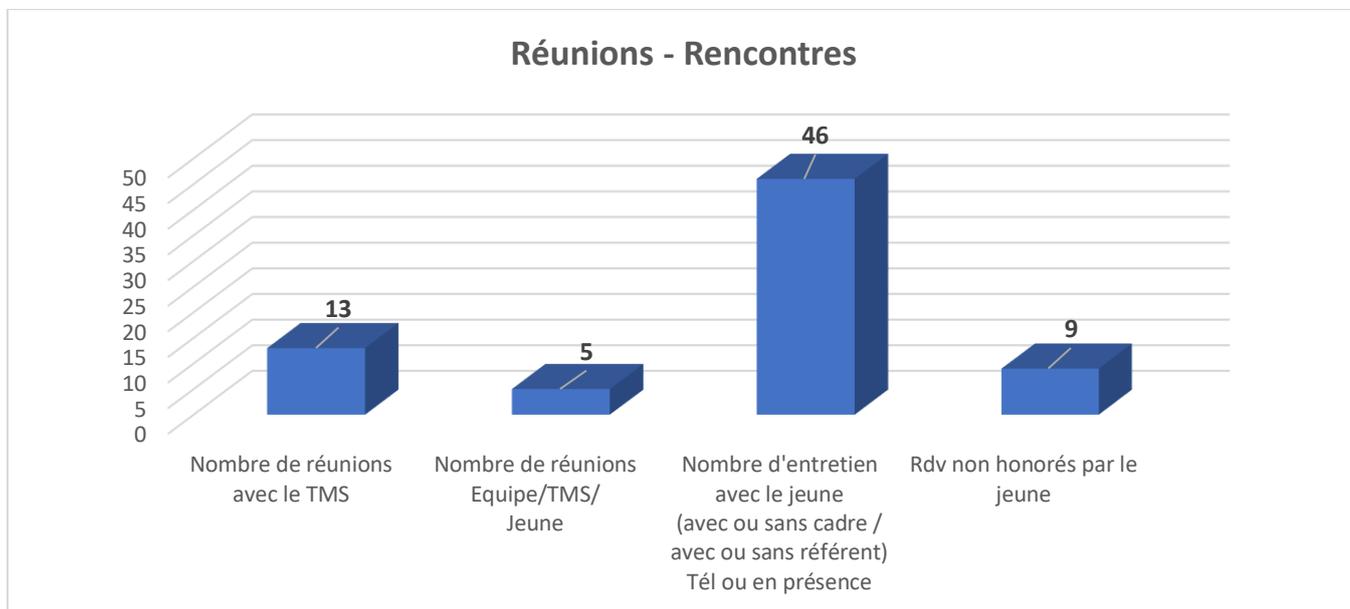
Le tuilage est pensé afin de soutenir la plupart du temps, l'accès à un logement (FJT, CROUS, logement dans le parc privé, HLM). Ce tuilage est établi pour une durée de 3 mois renouvelable.

A noter également, qu'un tuilage est envisagé lorsque des jeunes accueillis chez un/une assistante familiale, a pour projet de quitter leur domicile.

Notre expertise en matière d'accompagnement de jeunes majeurs vise à la fois à soutenir les assistants familiaux dans ce passage à la majorité, mais également les jeunes qui eux ont des projets à initier au cours de leur CJM.

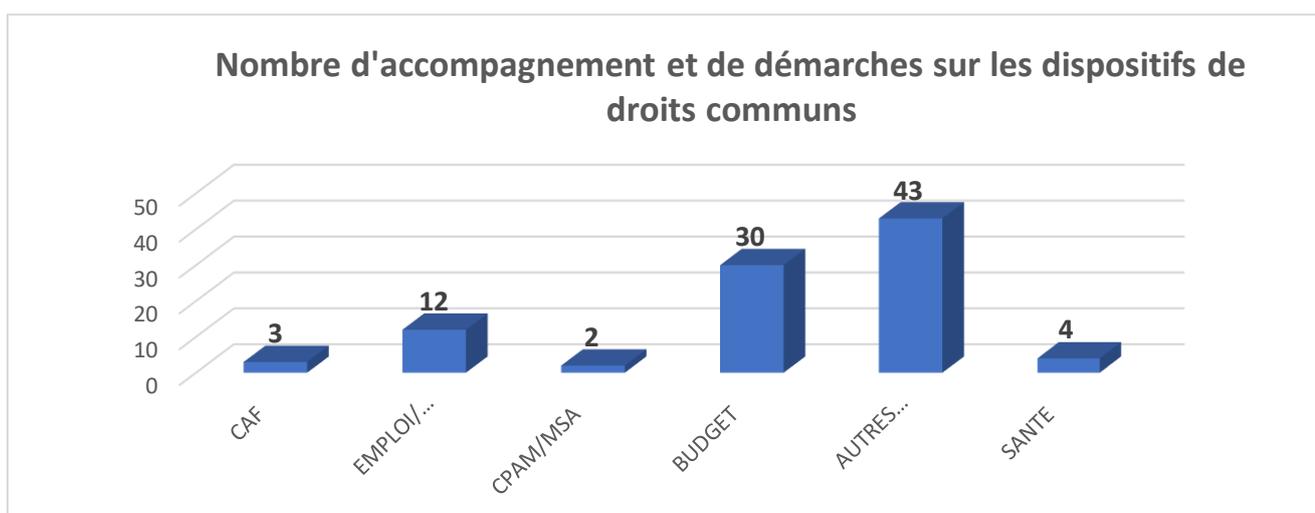
Réunions et rencontres concernant les personnes accompagnées en Tuilage

Nombre de réunions avec le TMS	Nombre de réunions Equipe/TMS/ Jeune	Nombre d'entretien avec le jeune (avec ou sans cadre / avec ou sans référent)	Rdvs non honorés par les jeunes
13	5	46	9



Nombre d'Accompagnement/démarches dans l'année :

CAF	EMPLOI/ FORMATION	CPAM/MSA	BUDGET	AUTRES (démarches administratives)	SANTE
3	12	2	30	43	4



Durant l'année 2024, 7 situations ont fait l'objet d'un tuilage. Ces 7 situations ont mobilisé l'équipe du SAIE autour de 73 rencontres physiques avec les jeunes ou partenaires, dont 9 non-honorées.

Les jeunes pour lesquels il y a un tuilage ne peuvent être comptabilisés dans les effectifs sur SAIE, étant principalement pris en charge sur un autre service d'hébergement de l'établissement. Malgré tout, ce nombre conséquent ne peut être écarté de l'activité annuelle du SAIE.

A COMPLETER

Les objectifs du SAIE durant le tuilage sont très régulièrement centrés autour de l'accompagnement à la recherche de logement ou établissement du dossier CROUS. La projection financière est également travaillée ; les jeunes venant de service d'hébergement, bénéficiant d'allocations, ils ont souvent besoin d'être rassurés et étayés à cet endroit-là.

Nous repérons que lorsqu'un tuilage est anticipé cela permet au jeune de réduire l'inquiétude liée à un changement de service et par conséquent à un changement d'équipe éducative.

La question du budget peut être anxiogène pour certains jeunes qui bénéficient d'un APJM et qui n'arrivent pas encore à envisager de devoir payer l'intégralité des charges de la vie courante seulement avec un revenu propre (bourses, salaire d'apprentissage, CEJ etc..).

L'activité IED

Variation de l'activité

	Journées prévisionnelles	Journées réalisées
n-2 (2022)	94316	92124
n-1 (2023)	94316	93847
n (2024)	94316	94802

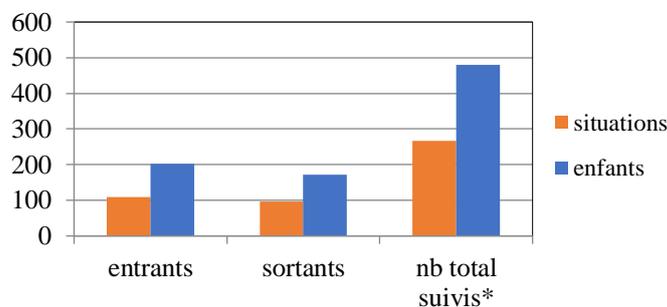
En 2024, les équipes IED de CPNDL ont réalisé de la suractivité en faisant 100,51% d'activité.

Cela témoigne :

- Des équipes dans la réactivité de la mise en œuvre des mesures
- De la prise en compte des problématiques de liste d'attente et donc d'une méthodologie de lien avec les STEF garantissant que dès qu'une mesure « sort », une autre est admise.

	Situations	Enfants
Entrants	109	202
Sortants	97	172
Nb total suivis*	267	480

* en charge au 1er janvier + entrants



267 familles, représentant 480 mineurs ont été accompagnées en 2024 par les services IED de l'Etablissement et des services d'Actions Jeunes et de l'Enclos Saint François. Nous voyons sur ce graphique un équilibre entre le nombre de situations sortantes et le nombre de situations entrantes.

Ces chiffres, stables depuis plusieurs années consécutives, traduisent le turn over constant assuré par les équipes IED CPNDL. Au regard des besoins pour les familles et des territoires ayant des listes d'attente en IED, l'établissement garantit une gestion sortie/ entrée au plus rapide.

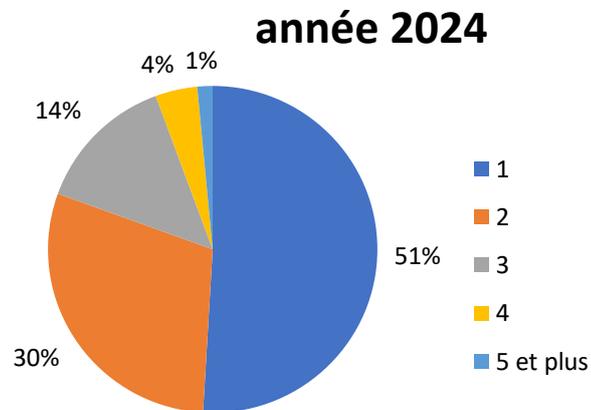
Sur les territoires de Montpellier, Clermont l'hérault et Pignan, des listes d'attente, ont été listées et observées au cours de l'année 2024.

Malgré les aléas en termes de ressources humaines (absences pour maladie, absence pour formation, promotion ou mobilité interne de certains professionnels), l'activité est restée constante et garantie par une suractivité.

Profil sociologique et parcours institutionnel des populations accueillies

Nombre d'enfants par famille

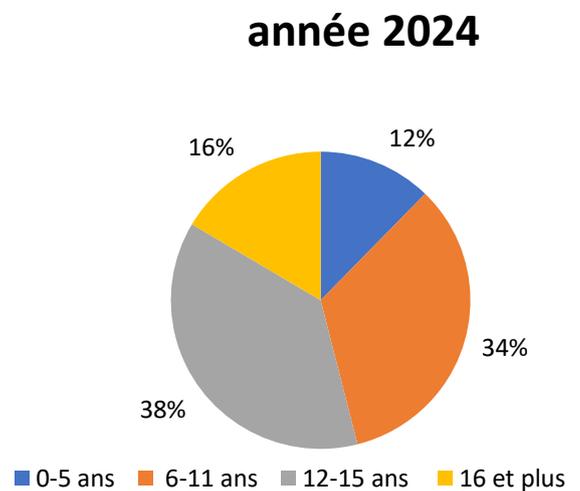
	n-1 (2023)	n (2024)
1 enfant	120	136
2 enfants	100	79
3 enfants	49	37
4 enfants	17	11
5 et plus	4	4
Total suivies	290	267



On constate une augmentation de 10% des familles accompagnées avec un seul enfant par rapport à 2023. En 2024, la moitié des familles accompagnées avaient 1 enfant au domicile.

Répartition des enfants par âge

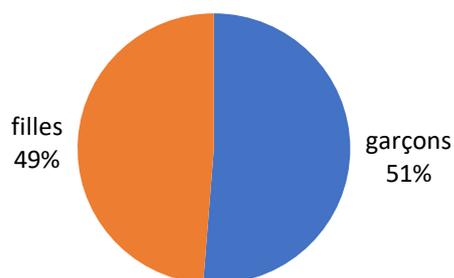
	n-1 (2023)	n (2024)
0-5 ans	68	59
6-11 ans	195	162
12-15 ans	199	180
16 et plus	94	79
Total enfants suivis	556	480



Les chiffres de 2024 sont stables par rapport à 2023, concernant l'âge des enfants accompagnés. On note que 72 % des enfants accompagnés ont entre 6 et 15 ans.

Mixité des enfants suivis

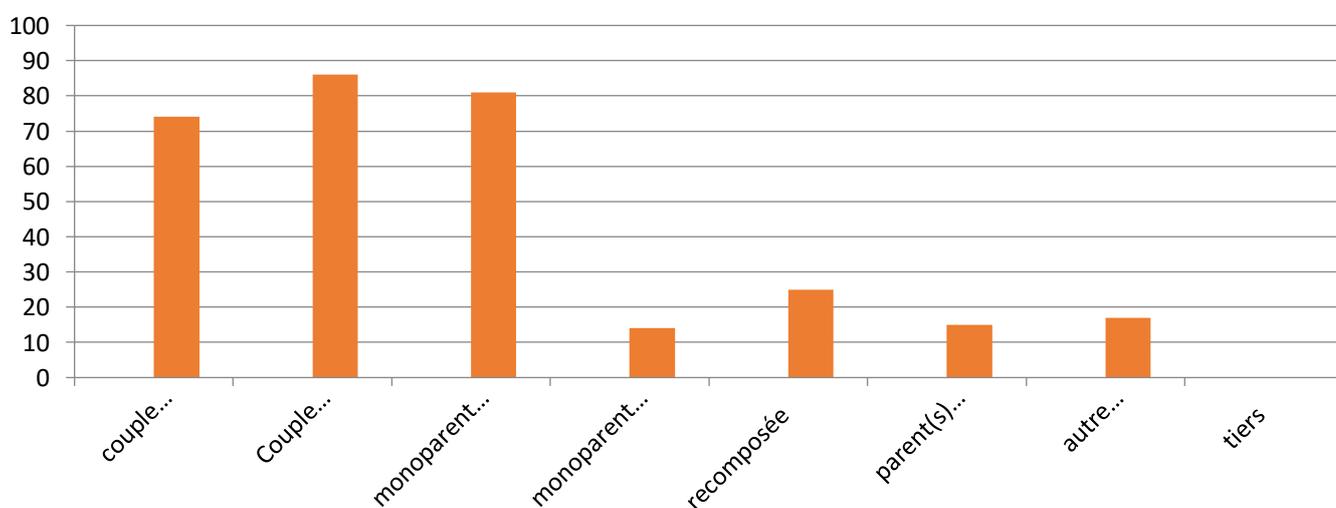
Garçons	246
Filles	234
Total entrants	480



On constate encore que les chiffres sont stables concernant la mixité entre 2023 et 2024. Autant de garçons que de filles sont accompagnés.

Structure familiale

	nb de situations	% situations
Couple parental (CP)	74	37%
Couple séparé (2 parents signataires)	86	43%
Monoparentale - père	14	7%
Monoparentale - mère	81	41%
Recomposée	25	13%
Parent(s) décédé(s)	15	8%
Autre membre de la famille	17	9%
Tiers	9	0%
Total	339	



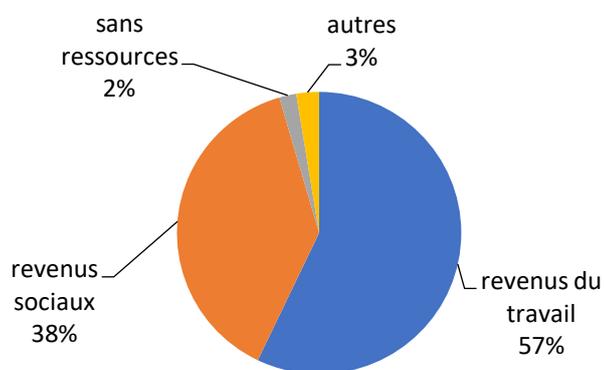
Les chiffres entre 2023 et 2024 sont stables.

On constate que dans 80% des familles accompagnées, les 2 parents sont signataires du contrat. Pour autant il apparaît que l'investissement dans la mesure reste souvent différent entre les 2 parents.

En fonction du mode de garde si les parents sont séparés, on constate que le mode de garde a souvent un impact sur l'implication des parents dans la mesure.

(Ressources familiales)

(Possibilité d'inscription plurielle pour chaque situation)



Revenus du travail	177
Revenus sociaux	119
Sans ressource	6
Autres	8
Total	310

Nous constatons qu'entre 2023 et 2024, les chiffres sont constants.

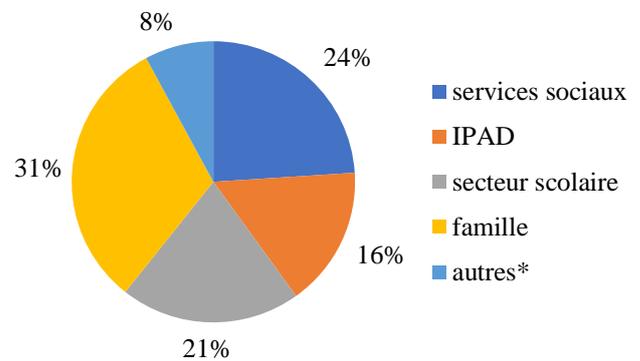
La difficulté est que l'enfant ne nous est pas confié contrairement au SAP et hébergement, nous ne sommes pas tenus de financer de manière automatique les séjours et les activités extérieures. L'accompagnement éducatif est fragilisé par un manque de financement récurrent.

L'accompagnement IED est parfois amené à identifier les besoins de soutien financier et administratif et à faire des propositions aux assistantes sociales des STS, dans la mise en place d'un accompagnement TISF, CESF, MASP et AGBF en fonction des besoins. Dans le cas de situation de handicap mental ou psychique, nous pouvons accompagner les familles vers des propositions d'accompagnement médico-social type SAVS.

Institutions ayant originellement fait part de la situation aux Services Territoriaux Enfance et Famille

Services sociaux	64
IPAD	43
Secteur scolaire	55
Famille	84
Autres	21
Total suivies	267

(Possibilité d'inscription plurielle pour chaque situation)



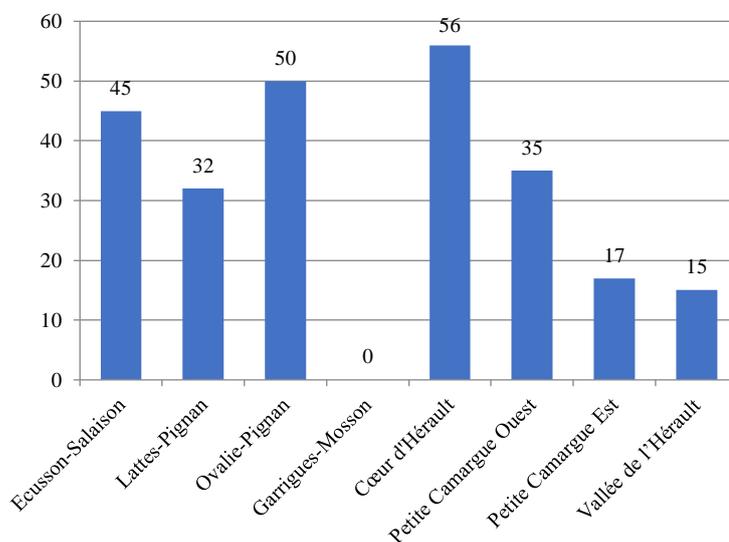
La famille reste le demandeur principal de mise en place de la mesure IED.

Concernant le secteur scolaire, il est le principal déclencheur des IP ; si on cumule le secteur scolaire et l'IPAD, on constate une forte augmentation des informations préoccupantes et donc une proportion dominante des IP par cet acteur.

Nous souhaitons mettre en avant les orientations qui viennent du secteur sanitaire : CMPEA, CMPP, psychologue, pédo psy Malgré une légère baisse, ils restent des acteurs importants dans le conseil aux familles et dans leurs démarches.

Lorsque les orientations IED sont mises en place par le secteur du soin, l'adhésion des familles est plus visible ; à contrario de l'IP où l'adhésion de la famille est un travail à mener avec celle-ci et où la situation familiale initiale est dégradée à mise en œuvre de la mesure, demandant **un accompagnement intensif**.

Répartition des demandes d'admission par les Services Territoriaux Enfance et Famille

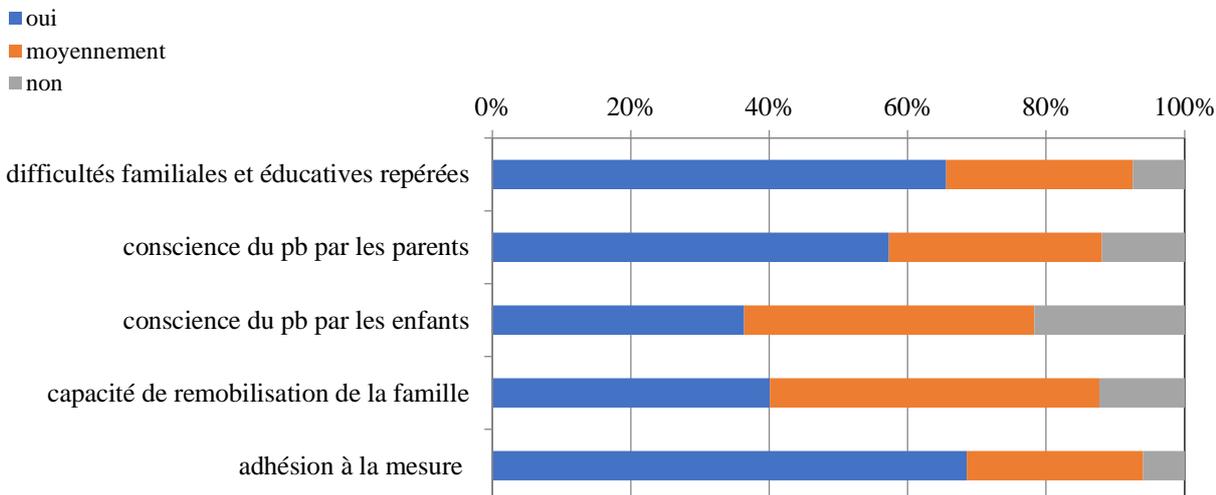


Ecusson – Salaison	45
Lattes Pignan	32
Garrigues – Mosson	50
St Martin Millénaire	0
Ovalie – Mas Drevon	56
Petite Camargue Est	35
Petite Camargue Ouest	11
Ecusson – Salaison	15
Total suivies	250

Il est toutefois à noter que sur certains territoires, comme Lattes-Pignan, un seul opérateur est seul présent ce qui amène une embolisation du système qui interroge sur les possibilités d'orientation adaptées.

Présence d'éléments répondant aux critères de mise en place d'une mesure

	Oui	Moyennement	Non	Total
Difficultés familiales et éducatives repérées	175	72	20	267
Conscience du pb par les parents	153	82	32	267
Conscience du pb par les enfants	97	112	58	267
Capacité de remobilisation de la famille	107	127	33	267
Adhésion à la mesure	183	68	16	267



Les difficultés familiales et éducatives repérées restent constantes par rapport à 2023. Les parents semblent avoir sensiblement plus consciences des problématiques. La conscience du problème par les enfants est constante par rapport à 2023. On peut émettre l’hypothèse que le chiffre est bas car on attribue souvent le problème aux enfants avant la mise en place de l’intervention. Les enfants n’ont pas nécessairement conscience que la difficulté vient des problématiques familiales globales car il leur est souvent attribué la responsabilité des problématiques rencontrées (agitation de l’enfant, troubles, comportement à l’école, difficultés scolaires, TDAH, ...). La capacité de remobilisation de la famille est de l’ordre de 40%. On peut émettre différentes hypothèses :

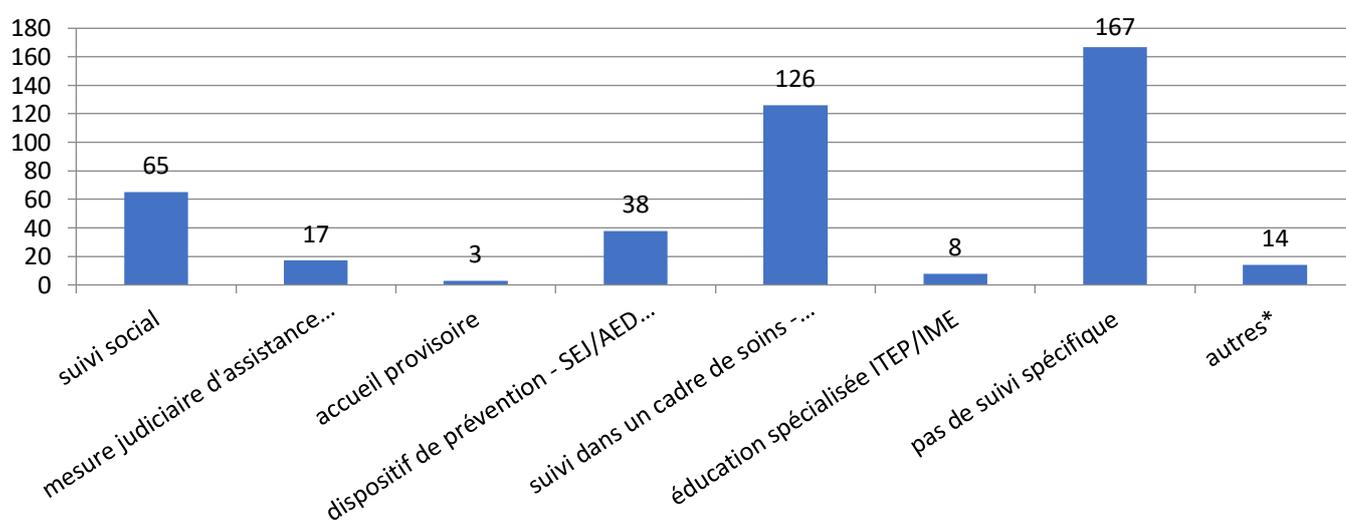
- les délais d’attente longs font que les problématiques s’enkystent et que la remobilisation est d’autant plus complexe ;
- les familles peuvent également trouver d’autres ressources et l’IED arrive trop tard ;
- les conflits parentaux rendent la conscience du problème et la remobilisation parentale complexe : on n’a pas les outils pour faire de la médiation, on ne peut qu’orienter, mais la question financière est complexe.

La majorité des familles semblent adhérer à la mesure. Cependant, on constate sur certaines IED notamment celles issues d’une IP, que l’adhésion peut être de façade. On peut faire l’hypothèse que si les parents ont conscience du problème et peuvent se questionner, ils adhèrent davantage. L’adhésion est difficile quand la famille n’a pas conscience du problème et ne met pas du sens à une proposition d’aide.

L’adhésion par la famille est à mettre en lien, pour partie, avec la façon dont la mesure est présentée, expliquée en amont à la famille. Les professionnels de l’IED, lors de la signature des contrats, et des Visites à domicile doivent régulièrement répreciser les contours et le déroulé de la mesure pour favoriser la compréhension par la famille. Le service s’appuie notamment sur le livret d’accueil de l’établissement.

Principal dispositif de suivi avant la mesure pour chaque enfant

	Nb d'enfants	% enfants
Suivi social	65	14%
Mesure judiciaire d'assistance éducative	17	4%
Accueil provisoire	3	1%
Dispositif de prévention - SEJ/AED /TISF/ SAFE	38	8%
Suivi dans un cadre de soins - psychologue/CMPP/CMPEA	126	26%
Education spécialisée ITEP/IME	8	2%
Pas de suivi spécifique	167	35%
Autres	14	3%
Total	438	91%



Les enfants accompagnés dans le cadre d'un suivi soin avant mesure est passé de 32% en 2023 à 26% en 2024.

Malgré cette baisse quantitative, les tendances observées restent similaires.

La dimension « soins » est toujours présente mais avec une petite baisse.

Il y a une forte augmentation des suivis au CMPP et au CHU, reflétant une meilleure identification des troubles chez les enfants.

Les écoles jouent un rôle important dans la prévention et l'orientation précoce, en adressant les enfants vers l'hôpital.

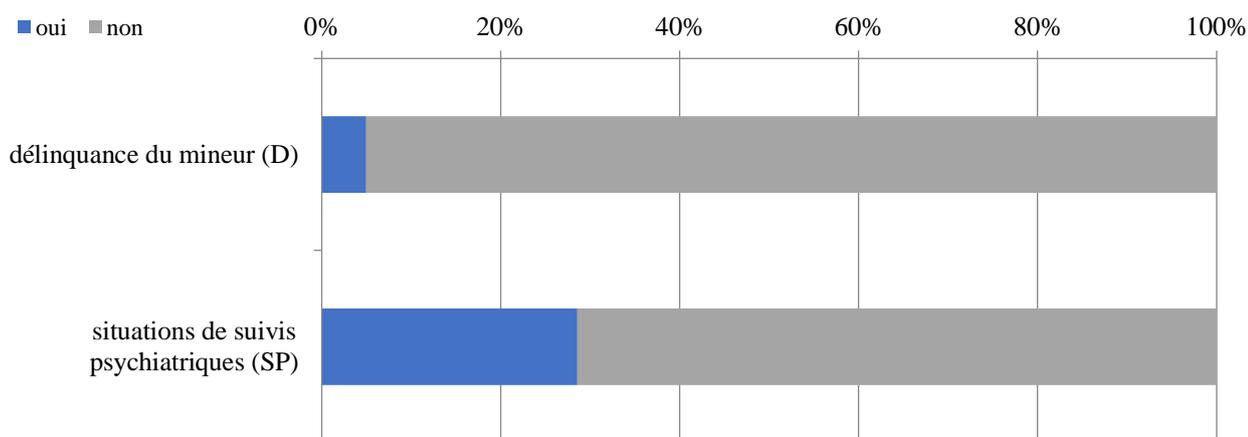
L'hôpital après diagnostic oriente vers les IED pour un accompagnement global, intégrant le soin et le suivi éducatif.

Les dispositifs soins sollicitent de l'éducatif, mais une fois mis en œuvre, certains dispositifs se désengagent de la prise en charge.

Aujourd'hui, l'orientation vers les dispositifs reste encore trop faible, alors que le service IED, souvent considéré comme le premier maillon d'entrée dans la protection de l'enfance, joue un rôle clé dans le repérage précoce.

Présence d'éléments indiquant des besoins spécifiques d'accompagnement

	Oui	Non	Total
Délinquance du mineur (D)	20	247	267
Situations de suivis psychiatriques (SP)	91	176	267



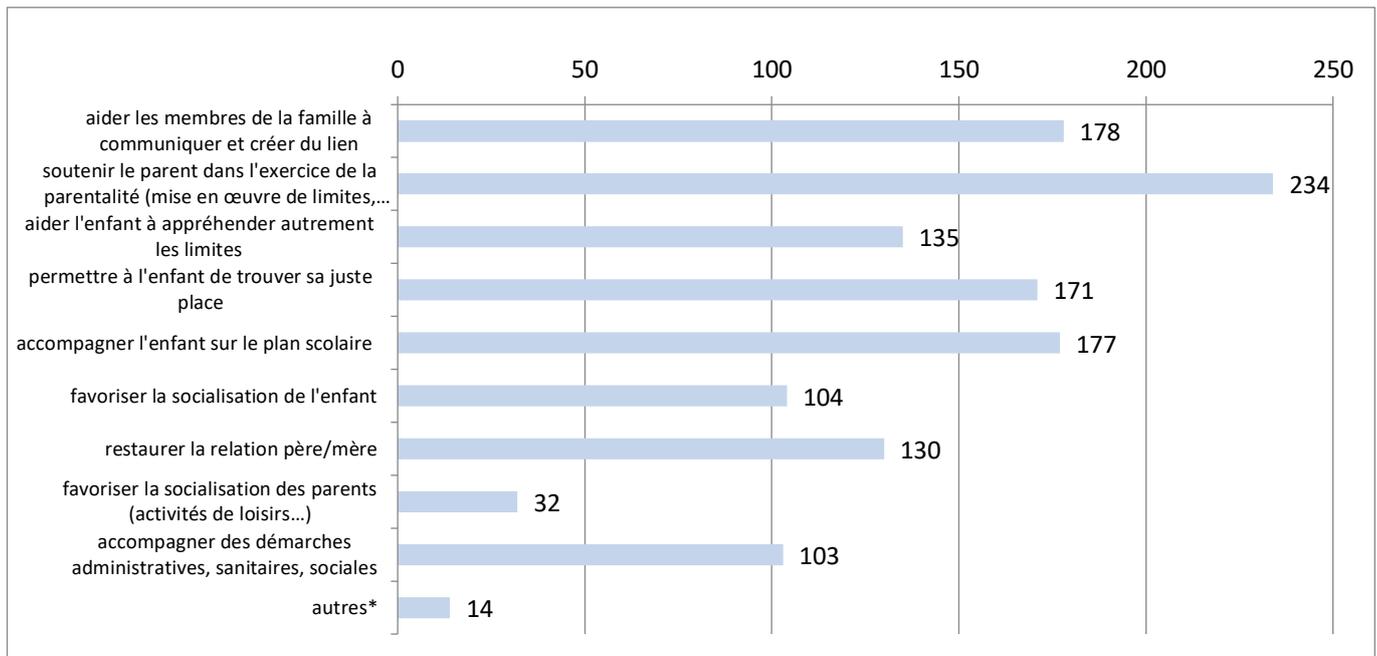
Nous notons une augmentation des suivis psychiatriques pour les enfants passant de 21% à 34.1%. Ces chiffres démontrent la fragilité psychique des familles et le manque de réponses institutionnelles adaptées.

Nous notons également une augmentation de la proportion de la délinquance des mineurs (de 4.4 à 7.5%). Les cas de délinquance restent à la marge, la mesure IED en reste tout de même préservée.

La problématique de santé mentale est plus prégnante que la délinquance au sein des familles suivies en IED.

Nature des objectifs définis dans le cadre de la mesure

	Objectifs	% situations
Aider les membres de la famille à communiquer et créer du lien	178	67%
Soutenir le parent dans l'exercice de la parentalité (mise en œuvre de limites, cohérence éducative)	234	88%
Aider l'enfant à appréhender autrement les limites	135	51%
Permettre à l'enfant de trouver sa juste place	171	64%
Accompagner l'enfant sur le plan scolaire	177	66%
Favoriser la socialisation de l'enfant	104	39%
Restaurer la relation père/mère	130	49%
Favoriser la socialisation des parents (activités de loisirs...)	32	12%
Accompagner des démarches administratives, sanitaires, sociales	103	39%
Autres	14	5%
Total	1390	



L'objectif d'accompagnement et de soutien à la parentalité est le 1^{er} axe de travail.

Toutefois, il est essentiel de distinguer cet accompagnement de la médiation des relations conjugales et familiales. (mobilisation compétences familiales, outils éducatifs...)

La prégnance des conflits intra-familiaux ne doivent pas mettre les équipes éducatives à la seule place de médiateur.

Attention les objectifs sont parfois très ciblés autour de thématique non éducative :

- Accompagner la constitution et le dépôt du dossier MDPH
- Assurer la médiation des relations conjugales
- Restaurer le lien parent-enfant (appels et visites médiatisées)

Cependant, on observe souvent un décalage entre les objectifs initiaux et leur pertinence au moment de la mise en œuvre de la mesure IED, principalement en raison de délais trop longs dans l'application des mesures. Les conclusions de l'évaluation sont arrêtées à un instant T. alors que la famille a souvent connu de multiples changements et/ou évolutions.

L'éducateur IED tend à mettre en place un accompagnement pour la famille afin de restaurer ses compétences. Son rôle est « d'être de passage et non de s'installer durablement » dans une fonction de réassurance, afin de développer les compétences familiales et l'autonomie.

Tous les territoires pâtissent de listes d'attentes longues (6 mois de moyenne) et proposent des réponses disparates en lien avec des diverses STS et territoires avec lesquelles nous travaillons :

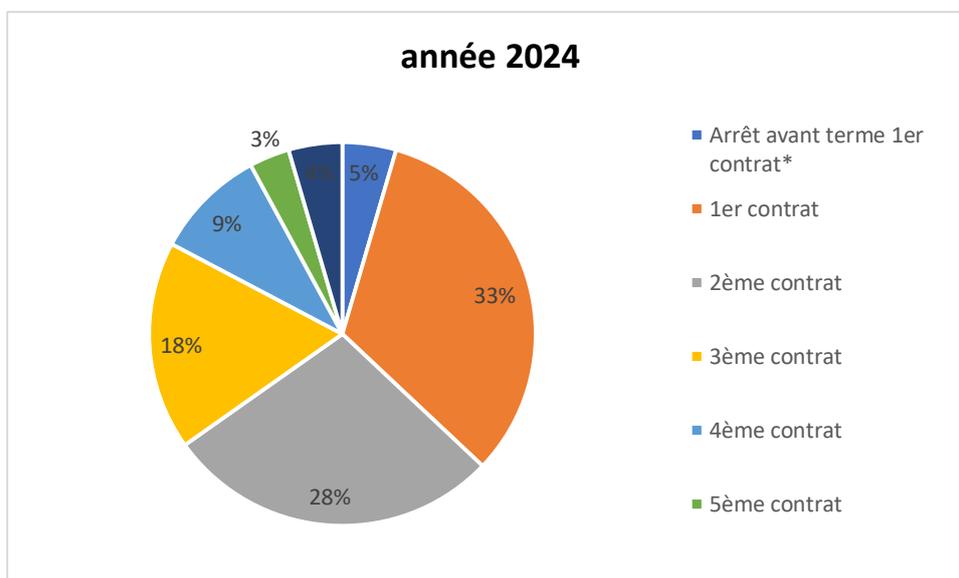
- Accompagnement long pour soutenir et veiller dans des situations dégradées faute de réponses plus adaptés, validé par le STEF par la validation des contrats reconduits,
- Pressions dû aux listes d'attentes pour créer du mouvement dans la mise en œuvre des mesures, au sein d'autres territoires au regard de leurs contraintes, de leurs empêchements ou urgences.

Les objectifs présents dans le DIPC sont ceux qui ont été contractualisés avec le département. Au moment du projet de la famille à 3 mois (ou avenant au DIPC), les objectifs sont déclinés de façon opérationnelle par l'équipes pluridisciplinaire IED, ils sont co-construits avec la famille et ajustés si nécessaire.

Souvent les objectifs sont ceux qui ont été définis après l'évaluation de l'équipe ASI. L'IED arrive parfois des mois après avec les mêmes objectifs qui ne sont pas réactualisés. Le savoir-faire de l'équipe IED réside donc dans des propositions d'intervention ajustées avec consignes tracées dans le DIPC et informations relayées au RTEF et assistante sociale.

Durée des mesures

	Arrêt avant terme 1er contrat	1er contrat	2ème contrat	3ème contrat	4ème contrat	5ème contrat	Prolongation au-delà du 5 ^{ème} contrat	Total
2023	49	85	74	36	17	16	13	290
% en 2023	17%	29%	26%	12%	6%	6%	4%	100%
2024	12	87	75	47	25	9	12	267
% en 2024	4%	33%	28%	18%	9%	3%	4%	100%



Pour 37% des mesures, il y a un arrêt de la mesure IED, avant le 1^{er} terme ou à l'issue du 1^{er} contrat. Nous émettons plusieurs hypothèses à ce chiffre important :

- Manque d'adhésion des parents ;
- Manque de connaissance de l'outil IED et donc adhésion initiale inadéquate ;
- Incompréhension de l'accompagnement et des outils par les familles au moment de leur accord ;
- IP (on sent une pression sur des mesures qui sont plus acceptées que demandées) ;
- Mesure par défaut car situation IED insuffisante en réponse aux attentes de la famille ;
- Importantes listes d'attentes qui produisent un désengagement de la famille entre la demande et les besoins au moment de commencer la mesure.

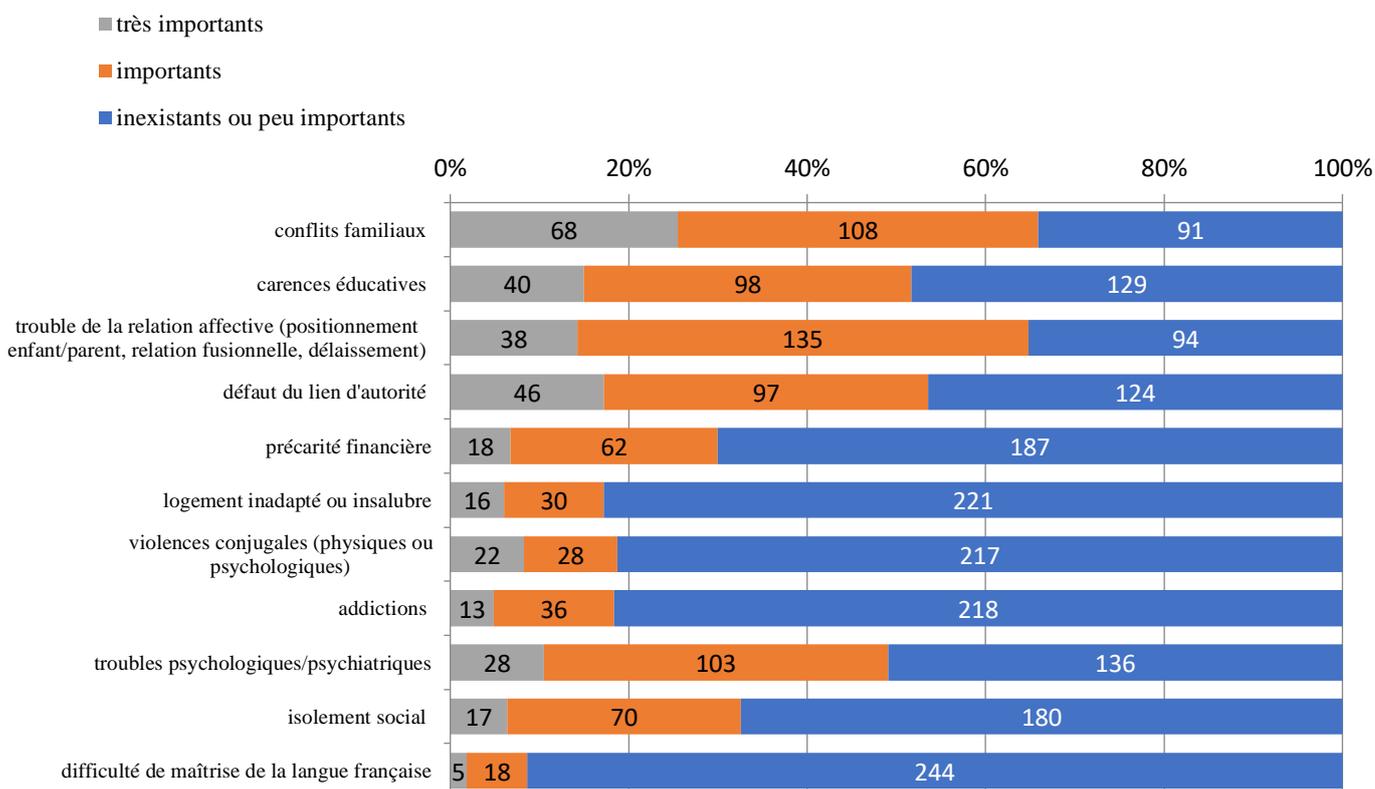
On note également une dégradation des situations, ce qui peut expliquer cette diminution des contrats arrêtés avant leur terme. Il y a toujours une proportion importante de judiciarisation (20% des situations en 2024).

De manière générale, le travail effectué en amont par le département, autant que la manière dont équipes présentent l'IED sur le terrain, peut faciliter le maintien des mesures et le renouvellement des contrats.

A partir du 4^{ème} contrat, il n'est pas remarqué de grande évolution comparé à l'année précédente, toutefois nous constatons que les mesures qui sont maintenues après le 4^{ème} contrat sont à la marge. Nous pouvons faire l'hypothèse que le département est dans une volonté de « désengorger les listes d'attente » afin de répondre aux demandes des autres familles, en situation d'attente d'aide. Les équipes AJESF ont également le souhait, et sont attentives de ne pas rester durablement dans une situation qui ne peut évoluer, ou n'évolue plus.

Problématiques familiales

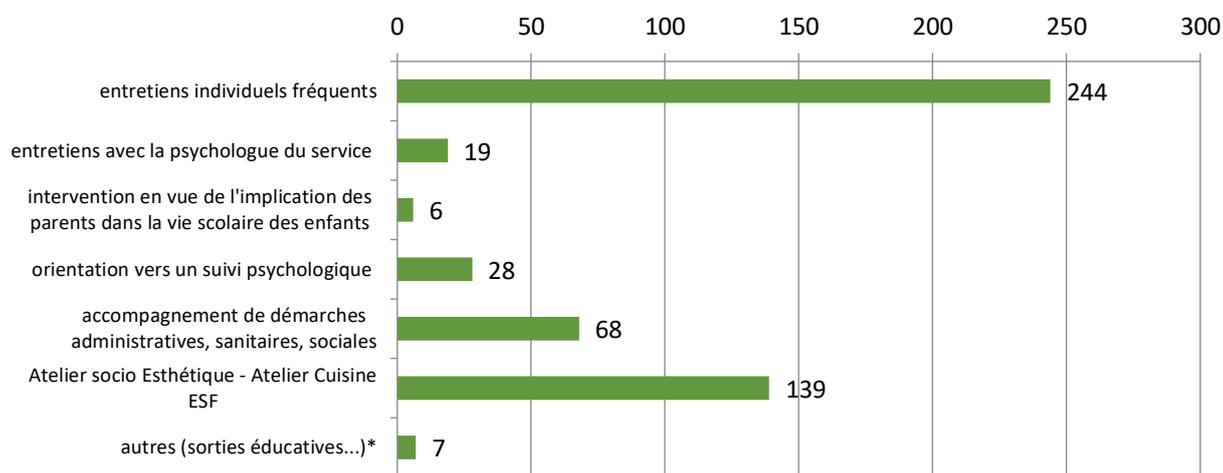
	Très importants	Importants	Inexistants ou peu importants	Total Situations
Conflits familiaux	68	108	91	267
Carences éducatives	40	98	129	267
Trouble de la relation affective (positionnement enfant/parent, relation fusionnelle, délaissement)	38	135	94	267
Défaut du lien d'autorité	46	97	124	267
Précarité financière	18	62	187	267
Logement inadapté ou insalubre	16	30	221	267
Violences conjugales (physiques ou psychologiques)	22	28	217	267
Addictions	13	36	218	267
Troubles psychologiques/psychiatriques	28	103	136	267
Isolement social	17	70	180	267
Difficulté de maîtrise de la langue française	5	18	244	267



Les constats faits en 2023 semblent toujours d'actualité et les chiffres sont stables. Les conflits intra familiaux restent prépondérants par rapport aux autres problématiques familiales et on constate une légère augmentation en 2024. On constate une recrudescence des conflits parentaux. Nous souhaitons mettre en avant le fait que dans le conflit parental c'est bien souvent le conflit conjugal non résolu qui prend le dessus. Le conflit familial découle souvent du conflit parental, obligeant à garder une vigilance. Ce qui nécessite à recentrer les parents sur l'intérêt de l'enfant.

Dispositifs Possibilité d'inscription plurielle pour chaque situation

	Nb de situations	% situations
Entretiens individuels fréquents	244	91%
Entretiens avec la psychologue du service	19	7%
Intervention en vue de l'implication des parents dans la vie scolaire des enfants	6	2%
	28	10%
Orientation vers un suivi psychologique		
Accompagnement de démarches administratives, sanitaires, sociales	68	25%
Atelier socio Esthétique - Atelier Cuisine ESF	139	52%
Autres (sorties éducatives...)	7	3%
Total	511	



En 2024, nous observons une constance au niveau des chiffres.

Le lien entre la scolarité et les parents restent constants, soutenu par un accompagnement régulier du service IED qui veille à maintenir la continuité entre les exigences scolaires et le cadre familial.

Le suivi psychologique a augmenté, les psychologues du services IED rencontrent régulièrement les enfants voire les parents, qui sont orientés vers les services communs.

Les équipes sollicitent également les psychologues, en raison des fratries de plus en plus importantes, des cas de violences, l'inceste...

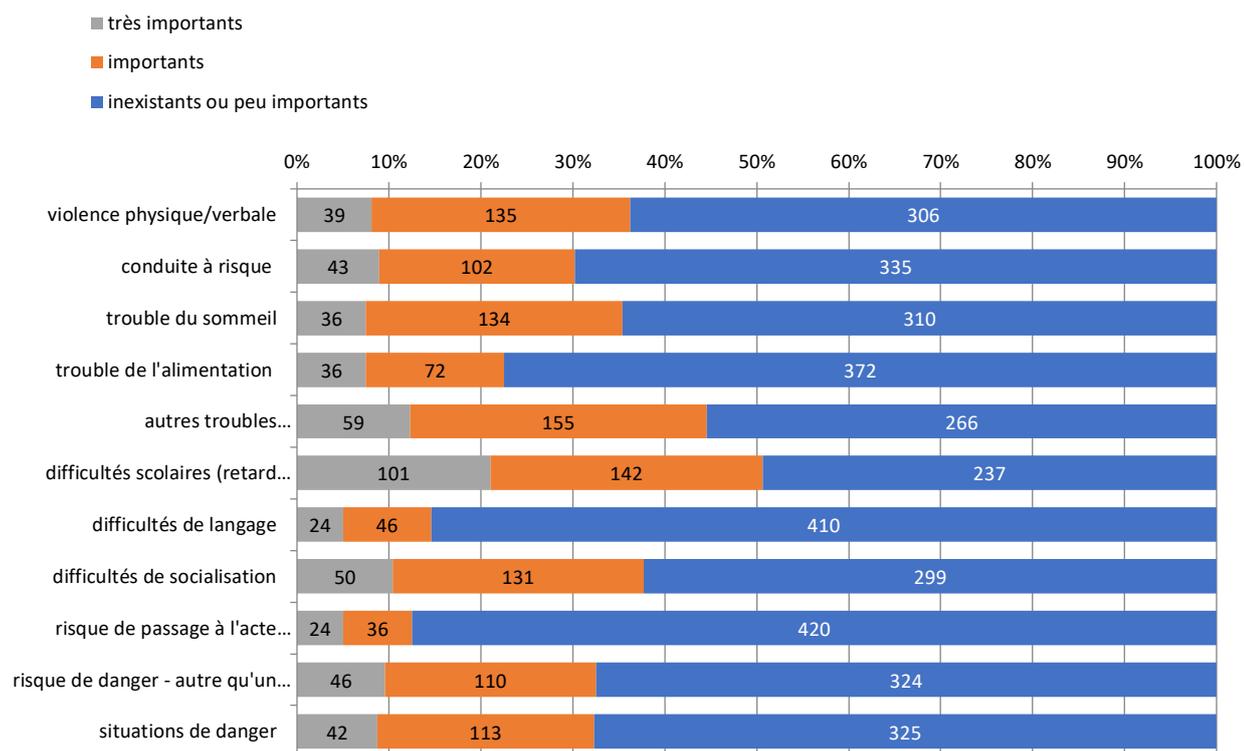
Le service accompagne les familles vers les dispositifs de droit commun, le Département, les AS dédiés.

Ainsi, le panel d'action en IED dans l'accompagnement à la scolarité à destination des parents est le suivant :

- Accès et suivi sur portail scolaire de l'enfant,
- Accompagnement à la mise en place d'aide aux devoirs (ex : proposition d'un SEJ),
- Repérage des difficultés scolaires,
- Veille à la présence des enfants à l'école (lutter contre l'absentéisme et déscolarisation),
- Liens avec l'établissement scolaire,
- Médiatisation des relations parents-enseignants/CPE,
- Soutien dans l'orientation scolaire, mise en place d'internat...

Problématiques présentées

	Très importants	Importants	Inexistants ou peu importants	Total enfants
Violence physique/verbale	39	135	306	480
Conduite à risque	43	102	335	480
Trouble du sommeil	36	134	310	480
Trouble de l'alimentation	36	72	372	480
Autres troubles psychologiques/psychiatriques	59	155	266	480
Difficultés scolaires (retard scolaire / déscolarisation)	101	142	237	480
Difficultés de langage	24	46	410	480
Difficultés de socialisation	50	131	299	480
Risque de passage à l'acte délinquant	24	36	450	480
Risque de danger - autre qu'un défaut d'éducation	46	110	324	480
Situations de danger	42	113	325	480



On observe une stabilité dans les chiffres de 2023 et 2024 :

Durant l'année 2024, 85% des enfants accompagnés ne rencontrent pas de difficultés de langage ; les chiffres restent les mêmes qu'en 2023.

51% des enfants accompagnés rencontrent des difficultés scolaires, voire de déscolarisation importantes ou très importantes, ce qui montre une stabilité vis-à-vis de 2023.

On note une différence importante entre les chiffres et la réalité des accompagnements, notamment en orthophonie (rééducation des troubles du langage).

Légère baisse de 42 à 38 % des enfants rencontrés manifestent des difficultés de socialisation.

Stabilité des chiffres concernant les enfants accompagnés en mesure IED qui ne rencontrent pas de troubles du sommeil et de l'alimentation ; ces chiffres reflètent tout de même les problèmes de stress et d'anxiété chez les enfants, ayant des répercussions sur les apprentissages scolaires.

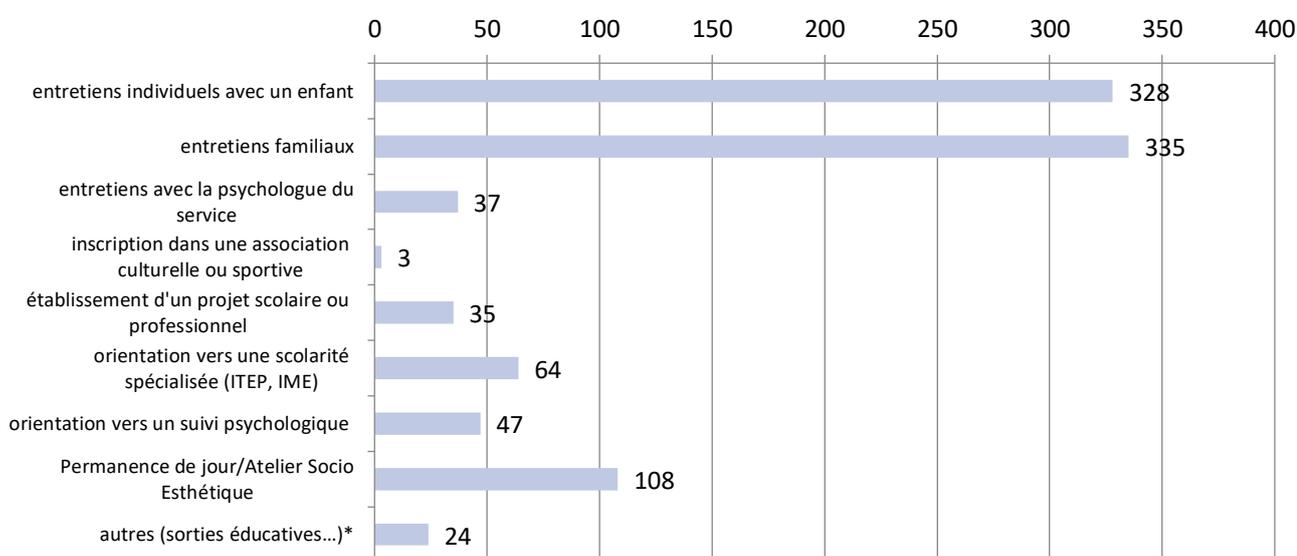
La moitié des enfants présentent des troubles psychologiques et psychiatriques, ayant besoin d'un accompagnement thérapeutique.

Malgré la mesure IED qui est une mesure préventive, on observe qu'il y a environ 35 % de conduites à risque et de situations de danger (hypersexualisation sur les réseaux sociaux, prostitution, pédophilie...).

Maintien des situations de violences physiques et verbales manifestées par les enfants, passant de 40% à 36%.

Dispositifs mis en œuvre en cours de mesure à destination des enfants

	Nb d'enfants	% enfants suivis
Entretiens individuels avec un enfant	328	68%
Entretiens familiaux	335	70%
Entretiens avec la psychologue du service	37	8%
Inscription dans une association culturelle ou sportive	3	1%
Établissement d'un projet scolaire ou professionnel	35	7%
Orientation vers une scolarité spécialisée (ITEP, IME)	64	13%
Orientation vers un suivi psychologique	47	10%
Permanence de jour/Atelier Socio Esthétique	108	23%
Autres (sorties éducatives...)*	24	5%
Total	981	



68% des actions conduites dans le cadre de la mesure d'accompagnement à l'égard des enfants relèvent d'entretiens familiaux ou en entretiens individuels.

Il y a une prédominance vers la permanence de jour, orientation socio-esthétique (dispositif intra-établissement) en comparaison avec des inscriptions culturelles ou sportives.

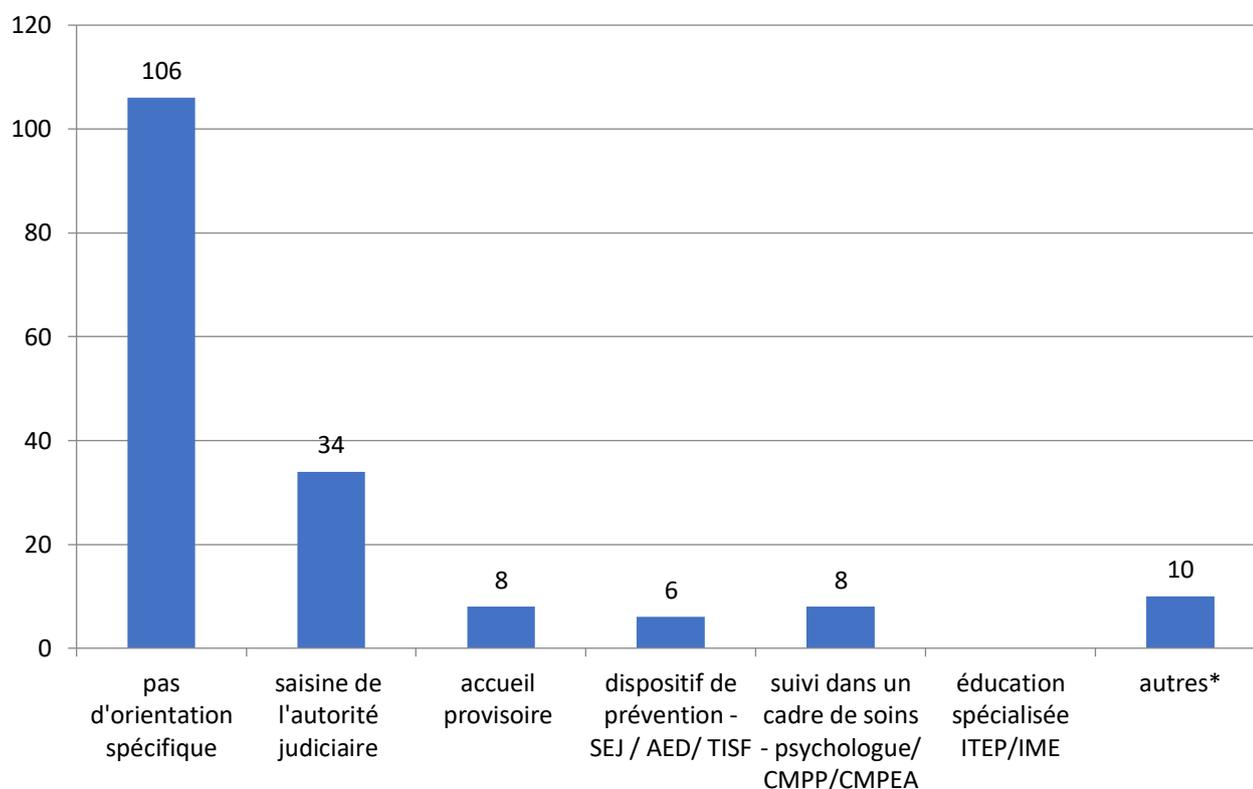
8 % des enfants réalisent des entretiens avec le/la psychologue du service.

7% des enfants sont accompagnés dans leur projet scolaire et ou professionnel, néanmoins les services IED participent à un accompagnement global de leur scolarité (ESS, conseils de discipline, rencontres avec professeurs, recherches de stages, changement d'établissements...)

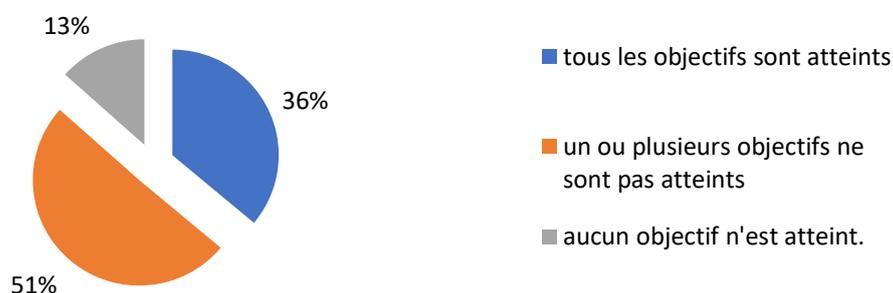
L'orientation vers une scolarité spécialisée (ITEP, IME), notifiée par la MDPH souffre aujourd'hui d'une embolisation de ces dispositifs, tant les besoins ne sont pas suffisants couverts en termes de place dans les établissements.

Orientation principale après la mesure

	Nb d'enfants	% enfants sortants
Pas d'orientation spécifique	106	62%
Saisine de l'autorité judiciaire	34	20%
Accueil provisoire	8	5%
Dispositif de prévention - SEJ / AED/ TISF	6	3%
Suivi dans un cadre de soins - psychologue/ CMPP/CMPEA	8	5%
Education spécialisée ITEP/IME	0	0%
Autres	10	6%
Total	172	100%



Tous les objectifs sont atteints	35
Un ou plusieurs objectifs ne sont pas atteints	49
Aucun objectif n'est atteint.	13
Total sortantes	97



En 2024, les chiffres restent constants. Il n'y a pas d'orientation spécifique pour quasiment 2/3 des situations que nous accompagnons. Les mesures IED sont toujours opérantes. Le travail des équipes pluridisciplinaires, la rythmicité des interventions et le lien avec les partenaires permettent un accompagnement de qualité aux bénéficiaires des enfants et des parents accompagnés.

Le service IED se mobilise pour manifester les inquiétudes observées à travers un important travail d'évaluation et de rédaction d'écrits professionnels : en cas de constats d'éléments de danger persistants et portant atteinte au développement de l'enfant, les écrits détaillent, qualifient la nature du danger. Ce travail permet de donner à voir au magistrat l'ensemble de l'accompagnement réalisé, tout en mettant en évidence que les inquiétudes demeurent suffisamment importantes pour considérer que l'intervention de l'IED n'est plus adaptée.

Le renouvellement de l'IED est soumis à une liste d'attente sur certains secteurs.

Synthèse générale 2024

Le Dispositif IED est un dispositif toujours aussi opérant puisqu'en 2024, à nouveau dans les mêmes proportions que les années précédentes, à l'issue de 62% des mesures, les familles n'ont pas besoin d'étayage et peuvent mobiliser leurs compétences pour trouver des solutions à leurs difficultés.

Nous constatons, comme les années précédentes des chiffres qui donnent à voir la difficile et délicate question de l'adhésion à la mesure IED par les familles. Nous avons une augmentation du nombre d'arrêt des mesures à l'issue du 1^{er} contrat :

Nous sommes passés de 29% des familles arrêtant l'IED à la fin du 1^{er} contrat à 33% en 2024 d'arrêt à l'issue du 1^{er} contrat. Cela représente 1/3 des familles pour lesquelles 1 seul contrat a été nécessaire. Cela met en lumière 2 hypothèses :

- soit la famille a pu rapidement tirer bénéfice de l'accompagnement et l'intervention a permis la restauration des compétences parentales,
- soit l'engagement que demande une telle intervention est trop sollicitant pour la famille, qui souhaite finalement stopper l'IED.

Ce 2^{ème} schéma représente sans doute une part non négligeable car nous observons toujours une part importante et constante de saisine judiciaire.

Ces chiffres démontrent, pour partie les limites du principe légal de subsidiarité de l'intervention judiciaire, est aussi à mettre en perspective avec la forte augmentation du nombre de saisines judiciaires depuis 5 ans :

2019 : 8%
2020 : 20 %
2021 : 22 %
2022 : 16%
2023 : 21%
2024 : 20%

Cette forte augmentation de saisines judiciaires acte que malgré l'adhésion de parents et l'intervention éducative, les situations accompagnées en IED relèvent de plus en plus de situations enkystées, de situations où les mineurs sont exposés à des éléments mettant en péril leur santé, leur sécurité, leur développement physique, sociale, relationnel.

Cela signifie qu'une fois que les parents ont pris la mesure de l'implication demandée par une mesure d'IED (à minima une intervention physique auprès de la famille par semaine), une part non négligeable des familles demande à arrêter l'intervention, ou bien, n'ouvre plus la porte ou ne rencontre plus l'équipe IED. Ce chiffre questionne sur « la notion d'adhésion des parents » à une mesure contractuelle. Cette forte augmentation pose plusieurs problèmes :

- La perte de temps pour venir en soutien des mineurs en difficultés ;
- L'embolisation du système IED ;

Cette embolisation est d'autant plus embêtante que nous avons constaté une liste d'attente pour la mise en œuvre des IED très importante en 2024 : jusqu'à 5 mois d'attente sur certains territoires. Cette attente participe à différentes conséquences :

- Dégradation de la situation familiale
- Perte de sens dans l'aide extérieure éducative qui se met en œuvre trop tardivement après la demande d'aide de la part de la famille.

Nous avons, par contre, une nette amélioration en baisse du nombre de contrats arrêtés avant le terme du 1^{er} contrat : nous étions à 17% en 2023, nous sommes à 4% en 2024. Cela représente une nette avancée car il est primordial de travailler à ne pas emboliser le circuit IED.

Face à ces constats, les équipes IED de l'établissement AJESF ont conduit un travail collectif visant à

- ✚ Adapter les écrits institutionnels pour répondre aux besoins des familles, des mineurs dans le cadre de notre mission IED
- ✚ Adapter les écrits institutionnels afin de répondre aux périmètres et besoins (fonctions et missions) de chaque acteur de la Protection de l'Enfance : Service de l'ASE, Parquet.

L'établissement utilise désormais 4 trames de rapport distinct :

- Rapport d'échéance
- Rapport d'information
- Rapport en vue d'une saisine judiciaire (éléments de danger pouvant conduire à des propositions de type AEMO, AGBF, placement)
- Rapport de signalement en cas de danger imminent pour le mineur

Chacun de ces rapports garantit une évaluation pluridisciplinaire de la situation de la famille et vise l'amélioration des éléments à communiquer afin de transmettre les besoins des mineurs, l'avis de la famille et permettre aux décideurs RTEF ou Parquet ou Juge pour Enfants une prise de décision la plus étayée possible.

Depuis quelques années, nous observons très nettement un changement des problématiques des familles dont nous assurons l'accompagnement éducatif :

- Augmentation de la proportion d'arrêt de la mesure pour non-adhésion
- Augmentation du nombre de saisine judiciaire, du fait de la persistance des éléments de danger portant atteinte au développement des enfants malgré la mesure d'aide éducative
- Un dernier chiffre confirme l'intervention auprès de familles inscrites dans des difficultés enkystées : l'augmentation de l'allongement de la durée des mesures notamment pour des renouvellements dans le cadre d'un 5eme contrat.

La mesure d'IED doit « conserver » dans son essence une dynamique systémique, d'intervention intensive qui doit permettre au système familial de se mobiliser. Le risque de « banaliser » ces allongements est de ne plus mesurer la non-réponse aux besoins des enfants dans leur mode de vie actuel.

Enfin, nous notons, à nouveau, une forte proportion d'interventions avec des familles en besoin de soutien psychologique et d'accompagnement de leurs enfants avec des vulnérabilités spécifiques, pour lesquels les dispositifs de soin sollicitent la complémentarité du dispositif éducatif aux côtés des enfants et des parents :

- 26 % des mesures entrantes sont suivies dans le cadre de soins CMPP / CMPEA, chiffre stable depuis plusieurs années
- 12% des familles sont accompagnées dans des démarches en lien avec une saisine de la MDPH (dossier de reconnaissance d'une situation de handicap)
- 5% des mesures se terminant sont orientées ensuite vers la poursuite d'un suivi psy et 2% vers ITEP et IME

Nous avons participé à des Comités Techniques sur la majorité des territoires.

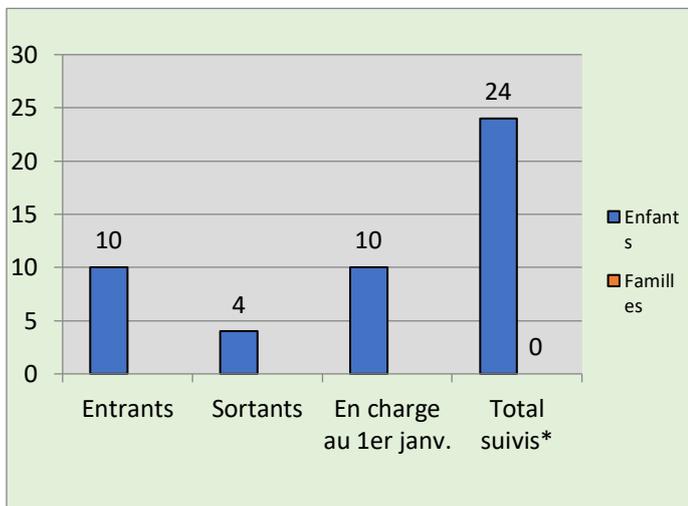
L'activité du S.E.J.

Les suivis

Effectifs sur l'année

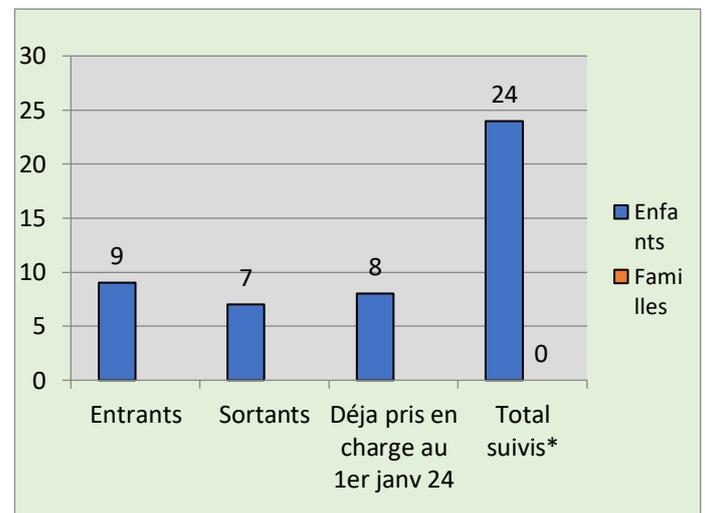
LUNEL

Effectifs sur l'année	Entrants	Sortants	En charge au 1er janv.	Total suivis*
Enfants bénéficiaires de la mesure	10	4	10	24
Autres enfants présents dans la famille	0	0	0	0



MONTPELLIER

Effectifs sur l'année	Entrants	Sortants	En charge au 1er	Total suivis*
Enfants bénéficiaires de la mesure	9	7	8	24
Autres enfants présents dans la famille	0	0	0	0

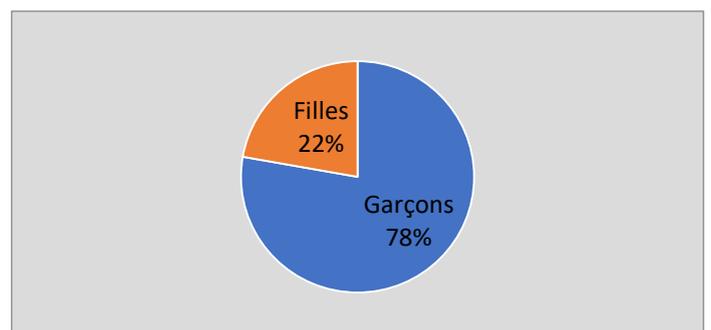
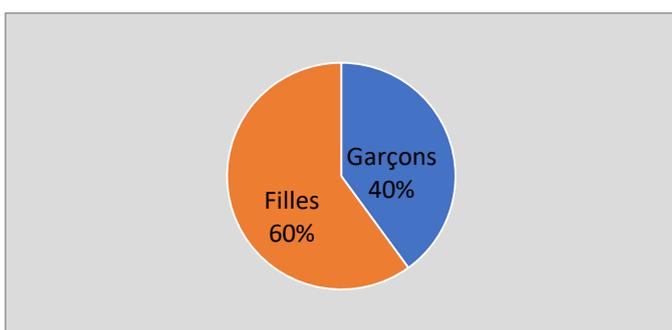


Les 8 jeunes déjà pris en charge dans le courant d'année 2023 ont continué d'être accompagné en 2024 pour le SEJ de Montpellier.

Mixité des personnes suivis

Mixité des enfants suivis (entrants)	Nombre
Garçons	4
Filles	6
Total	10

Mixité des enfants suivis (entrants)	Nombre
Garçons	7
Filles	2
Total	9

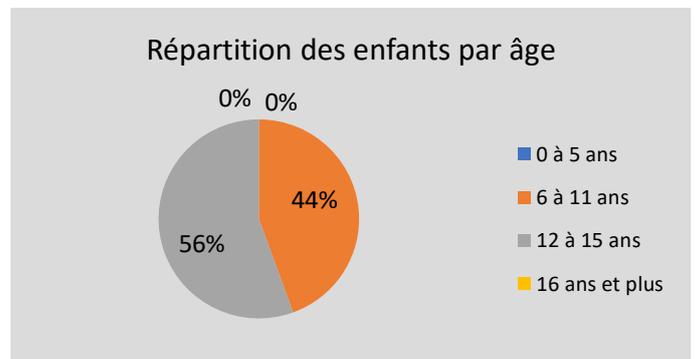
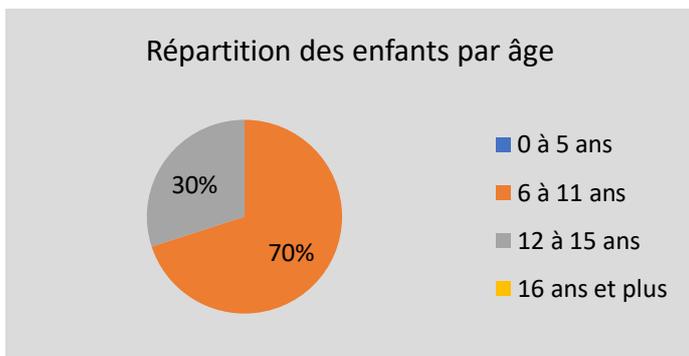


Pour le SEJ de Montpellier, les jeunes accompagnés au SEJ sont davanatage des garçons. Cependant, comparé aux années precedentes, quelques filles ont été accueillies

Répartition par tranches d'âge

Répartition des enfants par âge (entrants)	Nombre
0 à 5 ans	0
6 à 11 ans	7
12 à 15 ans	3
16 ans et plus	0
Total entrants	10

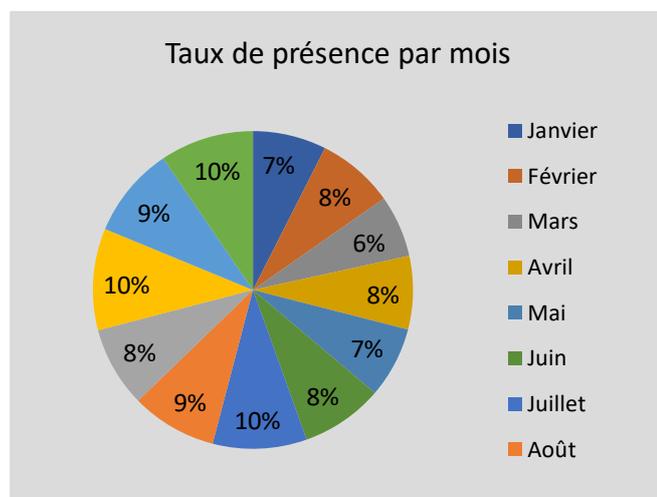
Répartition des enfants par âge (entrants)	Nombre
0 à 5 ans	0
6 à 11 ans	4
12 à 15 ans	5
16 ans et plus	0
Total entrants	9



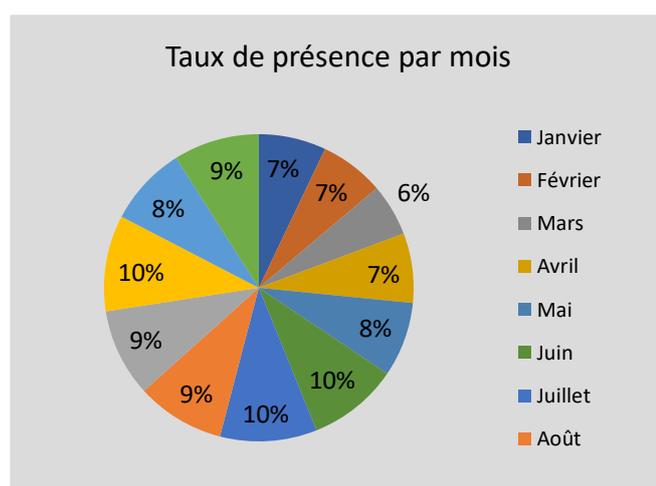
Le SEJ accompagne des enfants scolarisés en primaire ou au tout début de la scolarité au collège. Les problématiques s'expriment dans les apprentissages scolaires et dans les relations interpersonnelles. Les écoles sont généralement vigilantes à ses manifestation

Taux de présence par mois

Taux de présence par mois	Nombre
Janvier	198
Février	208
Mars	168
Avril	199
Mai	192
Juin	222
Juillet	253
Août	231
Septembre	218
Octobre	276
Novembre	247
Décembre	252
Total SEJ LUNEL	2664



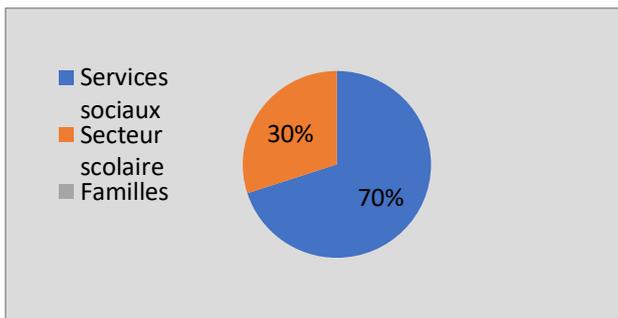
Taux de présence par mois	Nombre
Janvier	176
Février	168
Mars	137
Avril	183
Mai	196
Juin	237
Juillet	253
Août	231
Septembre	231
Octobre	253
Novembre	209
Décembre	224
Total SEJ MTP	2498



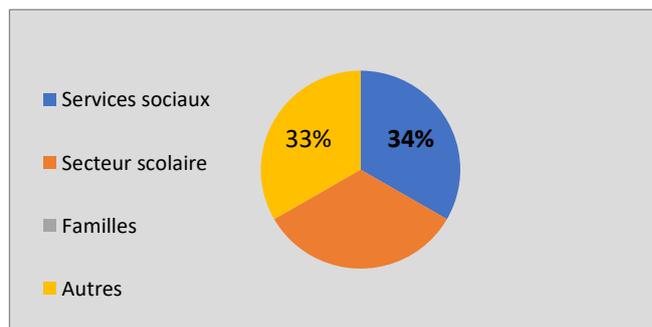
Les jeunes sont admis davantage en fin d'année scolaire (mois de juin).

Origine de la demande

Institution ayant fait part originellement de la situation (entrants)	Nbre
Services sociaux	7
Secteur scolaire	3
Familles	0
Autres : AEMO	0
Total	10



Institution ayant fait part originellement de la situation (entrants)	Nbre
Services sociaux	3
Secteur scolaire	3
Familles	0
Autres : AEMO	3
Total	10

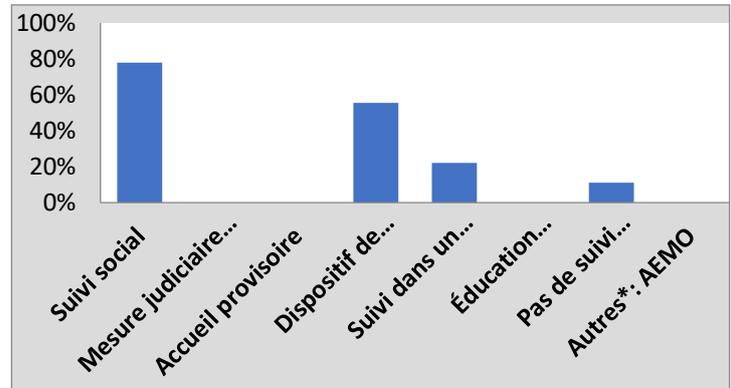
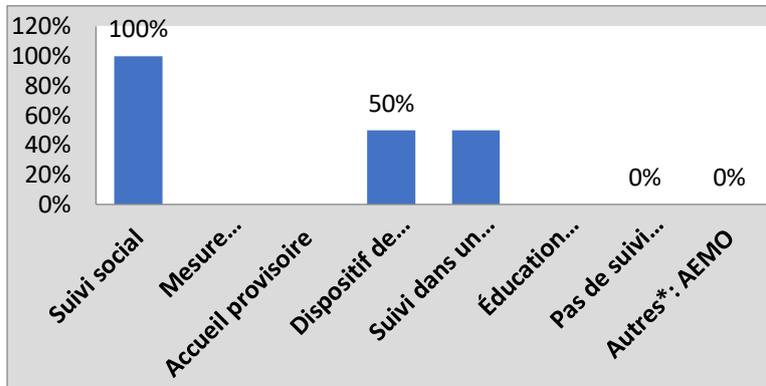


Le SEJ de Montpellier observe que les écoles sont en demande d'orientation vers la mesure SEJ. 3 demandes de SEJ viennent du service IED dans le cadre de double mesure.

Dispositifs avant la mesure

Principal dispositif avant la mesure (entrants)	Nbre	%
Suivi social	10	100%
Mesure judiciaire d'assistance éducative	0	0%
Accueil provisoire	0	0%
Dispositif de prévention : AED / TISF / IED / SAFE	5	50%
Suivi dans un cadre de soins psychologiques : CMPEA / CMPP	5	50%
Éducation spécialisée : ITEP / IME	0	0%
Pas de suivi spécifique	0	11%
Autres* : AEMO	0	0%
Total	20	200%

Principal dispositif avant la mesure (entrants)	Nbre	%
Suivi social	7	78%
Mesure judiciaire d'assistance éducative	0	0%
Accueil provisoire	0	0%
Dispositif de prévention : AED / TISF / IED / SAFE	5	56%
Suivi dans un cadre de soins psychologiques : CMPEA / CMPP	2	22%
Éducation spécialisée : ITEP / IME	0	0%
Pas de suivi spécifique	1	11%
Autres* : AEMO	0	0%
Total	15	167%

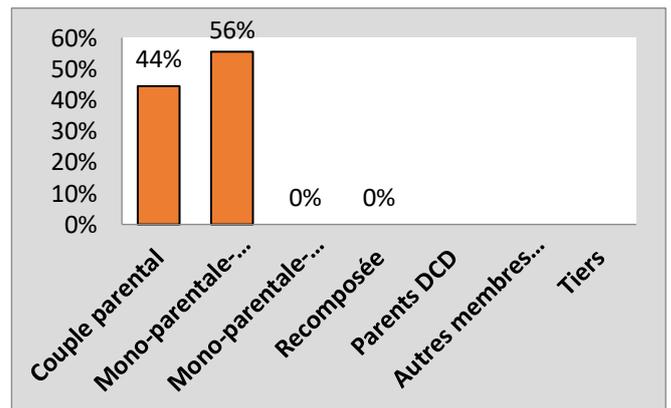
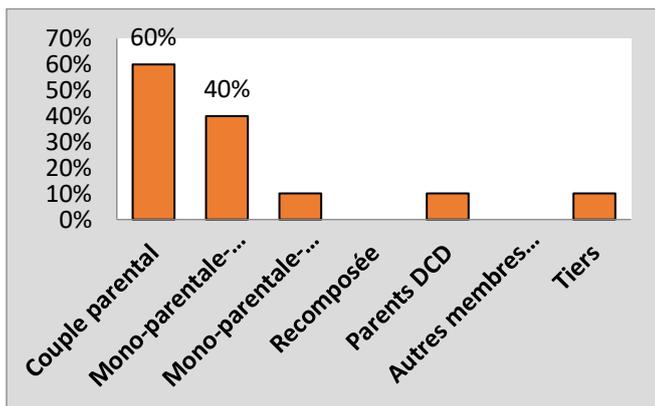


Beaucoup de familles avaient et ont toujours un suivi social et une mesure IED

Structure cellule familiale

Structure cellule familiale (enfants entrants)	Nbre	%
Couple parental	6	60%
Mono-parentale-mère	4	40%
Mono-parentale-père	1	10%
Recomposée	0	0%
Parents DCD	1	10%
Autres membres de la famille	0	0%
Tiers	1	10%
Total	13	130%

Structure cellule familiale (enfants entrants)	Nbre	%
Couple parental	4	44%
Mono-parentale-mère	5	56%
Mono-parentale-père	0	0%
Recomposée	0	0%
Parents DCD	0	0%
Autres membres de la famille	0	0%
Tiers	0	0%
Total	9	100%

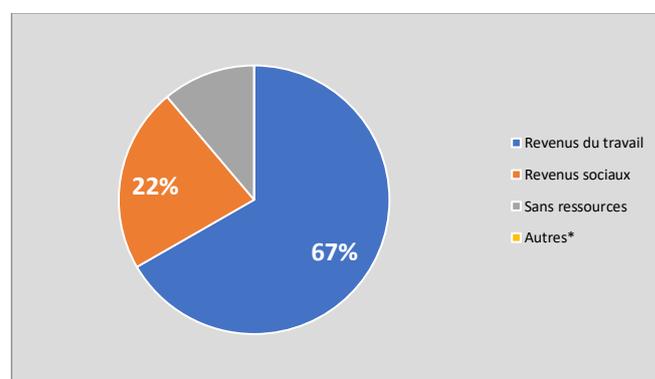


L'enfant vit le plus souvent dans une cellule familiale monoparentale (mère), ce qui souligne le besoin de tiers éducatif pour apaiser les tensions familiales.

Ressources familiales

Pas assez de visibilité pour le SEJ LUNEL pour pouvoir en tirer des conclusions.

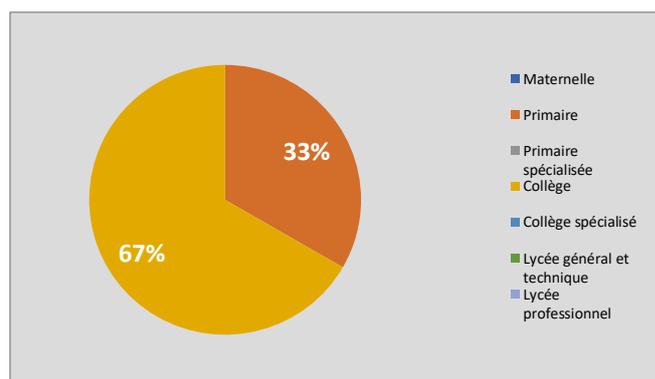
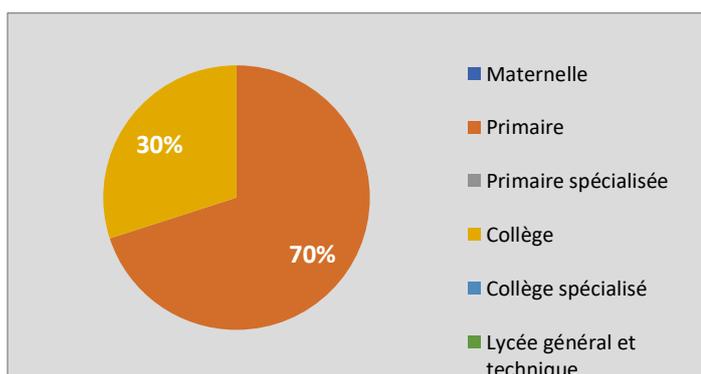
Ressources familiales(entrants)	Nombre
Revenus du travail	6
Revenus sociaux	2
Sans ressources	1
Autres*	0
Total	10



Une grande partie des familles accompagnées ont un salaire.

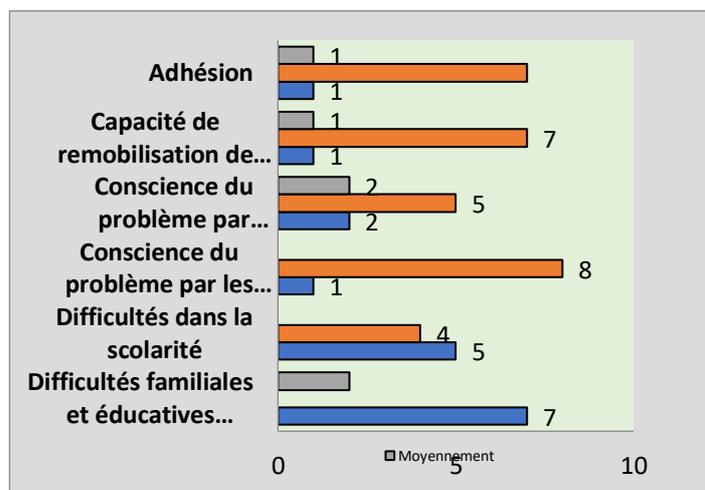
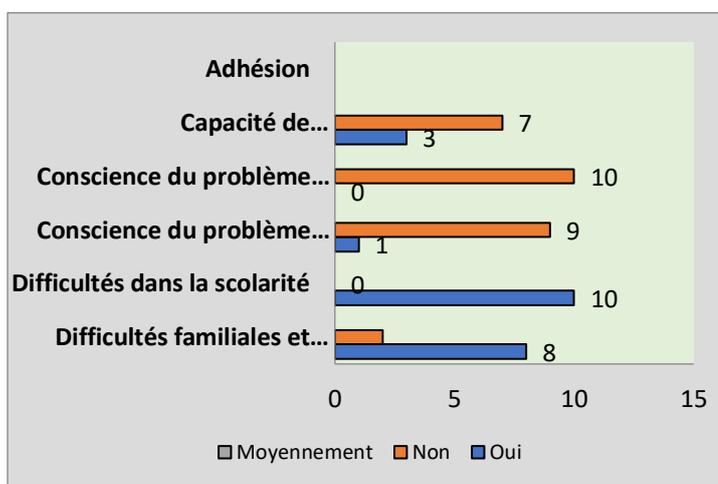
Scolarité suivie à l'admission (entrants)	Nombre
Maternelle	0
Primaire	7
Primaire spécialisée	0
Collège	3
Collège spécialisé	0
Lycée général et technique	0
Lycée professionnel	0
Autres*	0
Total	10

Scolarité suivie à l'admission (entrants)	Nombre
Maternelle	0
Primaire	3
Primaire spécialisée	0
Collège	6
Collège spécialisé	0
Lycée général et technique	0
Lycée professionnel	0
Autres*	0
Total	9



Présence d'éléments répondant aux critères de mise en place d'une mesure SEJ				
	Oui	Non	Moy.	Total
Difficultés familiales et éducatives repérées	8	2	0	10
Difficultés dans la scolarité	10	0	0	10
Conscience du problème par les parents	1	9	0	10
Conscience du problème par l'enfant	0	10	0	10
Capacité de remobilisation de la famille	3	7	0	10
Adhésion	0	0	0	0

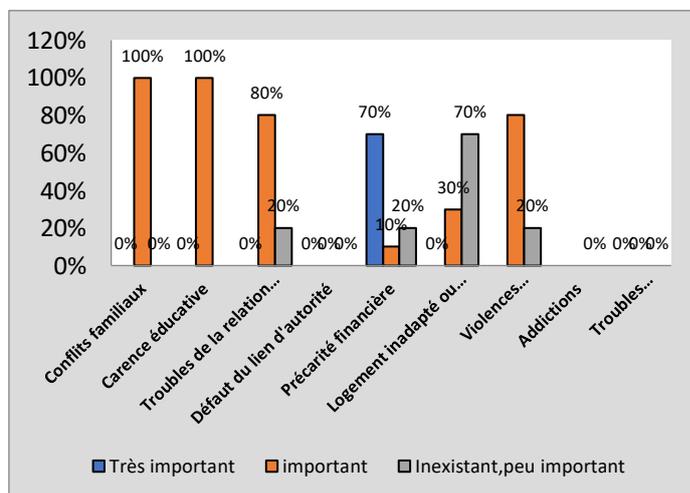
Présence d'éléments répondant aux critères de mise en place d'une mesure SEJ				
	Oui	Non	Moy.	Total
Difficultés familiales et éducatives repérées	7	0	2	9
Difficultés dans la scolarité	5	4	0	9
Conscience du problème par les parents	1	8	0	9
Conscience du problème par l'enfant	2	5	2	9
Capacité de remobilisation de la famille	1	7	1	9
Adhésion	1	7	1	9

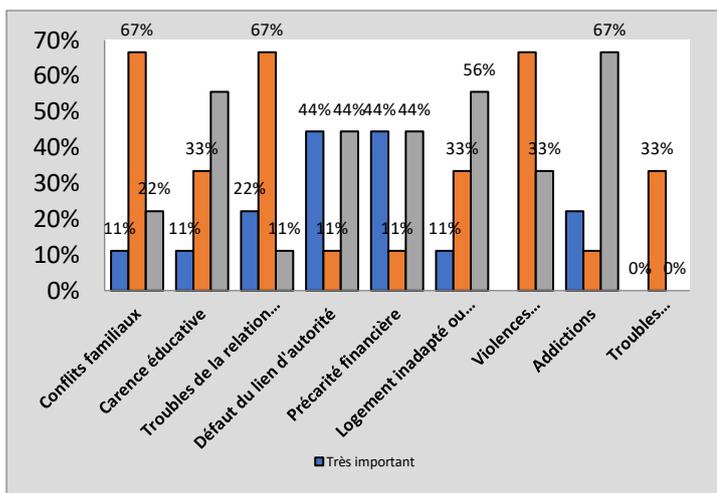


Nous observons que les parents ont peu conscience du problème, le problème est observé chez l'enfant avec des difficultés scolaires, le travail autour de la parentalité part de l'enfant.

Problématiques familiales

Problématique familiale (entrants)	Très important	Important	Inexistant, peu important	Total
Conflits familiaux		10		10
Carence éducative		10		10
Troubles de la relation affective (positionnement enfant/parent, relation fusionnelle, délaissement)		8	2	10
Défaut du lien d'autorité				0
Précarité financière	7	1	2	10
Logement inadapté ou insalubre	0	3	7	10
Violences (physiques, psychologiques)	0	8	2	10
Addictions				0
Troubles psychologiques, psychiatriques.				0





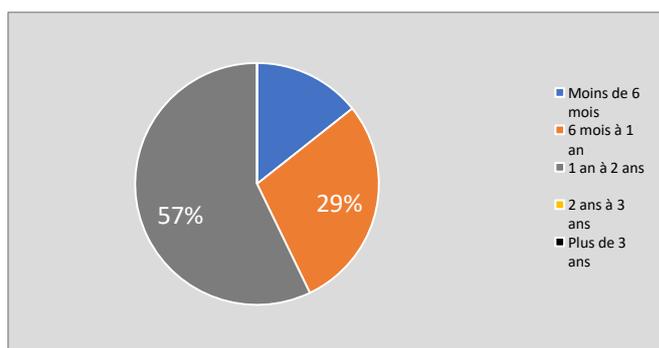
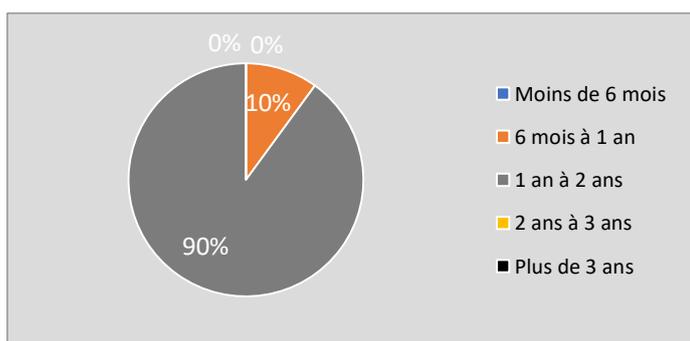
Problématique familiale (entrants)	Très important	Important	Inexistant, peu important	Total
Conflits familiaux	1	6	2	9
Carence éducative	1	3	5	9
Troubles de la relation affective (positionnement enfant/parent, relation fusionnelle, délaissement)	2	6	1	9
Défaut du lien d'autorité	4	1	4	9
Précarité financière	4	1	4	9
Logement inadapté ou insalubre	1	3	5	9
Violences (physiques, psychologiques)		6	3	9
Addictions	2	1	6	9
Troubles psychologiques, psychiatriques.		3	6	9

Les problématiques familiales majeures des familles accueillies au SEJ sont des conflits familiaux, des violences ainsi que des troubles de la relation affective.

Durée des mesures

Durée des mesures (sortants)	Total
Moins de 6 mois	0
6 mois à 1 an	1
1 an à 2 ans	9
2 ans à 3 ans	0
Plus de 3 ans	0
Total	10

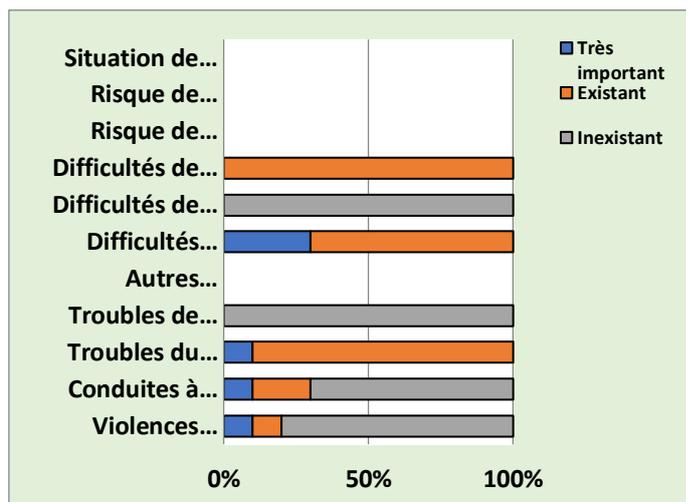
Durée des mesures (sortants)	Total
Moins de 6 mois	1
6 mois à 1 an	2
1 an à 2 ans	4
2 ans à 3 ans	0
Plus de 3 ans	0
Total	7



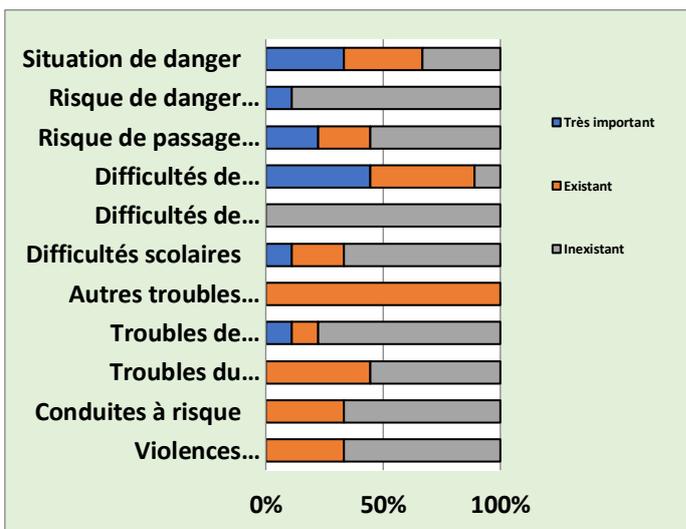
La variation des durées d'accompagnement sur le secteur de Lunel est à noter, nous accompagnons des situations qui peuvent se terminer durant l'année scolaire et accueillir des situations, ce qui est reflété par le nombre de situations accompagnées dans l'année.

Problématiques enfants

Problématique(s) présentée(s) par les enfants manifestations et conséquences (entrants)	Très important	Existant	Inexistant	Total
Violences physiques/verbales	1	1	8	10
Conduites à risque	1	2	7	10
Troubles du sommeil	1	9	0	10
Troubles de l'alimentation	0	0	10	10
Autres troubles psychologiques/psychiatriques				0
Difficultés scolaires	3	7	0	10
Difficultés de langage	0	0	10	10
Difficultés de socialisation	0	10	0	10
Risque de passage à l'acte délinquant				0
Risque de danger autre qu'un défaut d'éducation				0
Situation de danger				0



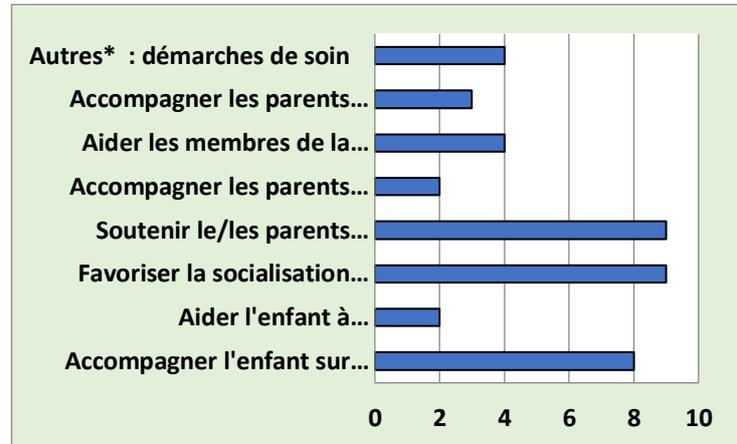
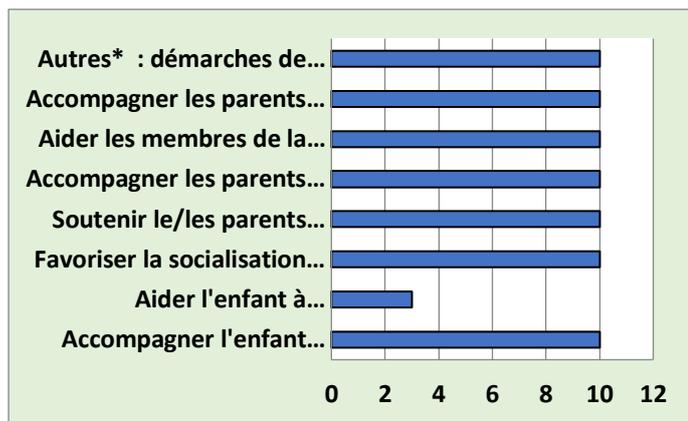
Problématique(s) présentée(s) par les enfants manifestations et conséquences (entrants)	Très important	Existant	Inexistant	Total
Violences physiques/verbales		3	6	9
Conduites à risque		3	6	9
Troubles du sommeil		4	5	9
Troubles de l'alimentation	1	1	7	9
Autres troubles psychologiques/psychiatriques		9		9
Difficultés scolaires	1	2	6	9
Difficultés de langage			9	9
Difficultés de socialisation	4	4	1	9
Risque de passage à l'acte délinquant	2	2	5	9
Risque de danger autre qu'un défaut d'éducation	1		8	9
Situation de danger	3	3	3	9



Nature des objectifs

Nature des objectifs définis dans le cadre de la mesure (entrants) (Possibilité d'inscription plurielle pour chaque enfant)	Nombre	%
Accompagner l'enfant sur le plan scolaire	10	100%
Aider l'enfant à appréhender autrement les limites	3	30%
Favoriser la socialisation de l'enfant	10	100%
Soutenir le/les parents dans l'exercice de la parentalité	10	100%
Accompagner les parents en vue d'investir le projet scolaire de l'enfant	10	100%
Aider les membres de la famille à communiquer et créer du lien	10	100%
Accompagner les parents dans des démarches administratives, sociales,	10	100%
Autres*	10	100%

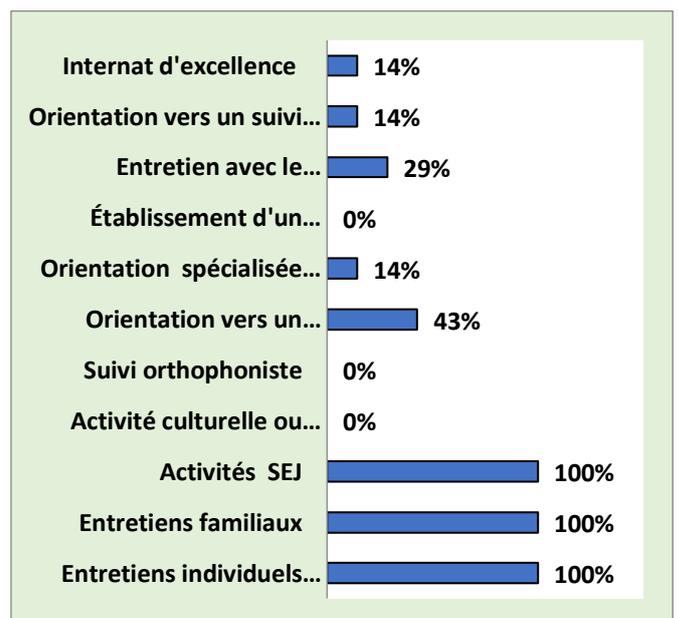
Nature des objectifs définis dans le cadre de la mesure (entrants) (Possibilité d'inscription plurielle pour chaque enfant)	Nombre	%
Accompagner l'enfant sur le plan scolaire	8	89%
Aider l'enfant à appréhender autrement les limites	2	22%
Favoriser la socialisation de l'enfant	9	100%
Soutenir le/les parents dans l'exercice de la parentalité	9	100%
Accompagner les parents en vue d'investir le projet scolaire de l'enfant	2	22%
Aider les membres de la famille à communiquer et créer du lien	4	44%
Accompagner les parents dans des démarches administratives, sociales,	3	33%
Autres*	4	44%



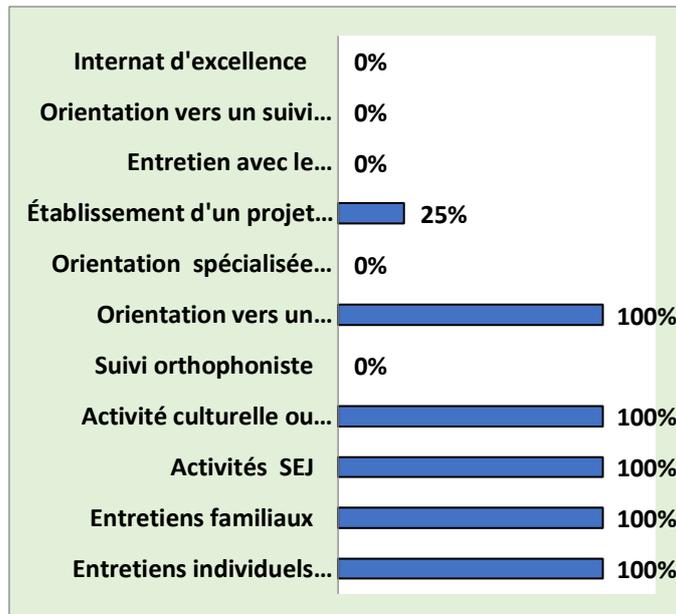
Les principaux objectifs des contrats SEJ sont axés sur la scolarité, la socialisation et le soutien à la parentalité.

Dispositifs mis en œuvre

Dispositif mis en œuvre en cours de mesure à destination des enfants (sortants) (Possibilité d'inscription plurielle)	Nombre	%
Entretiens individuels fréquents	4	100%
Entretiens familiaux	4	100%
Activités SEJ	4	100%
Activité culturelle ou sportive	4	100%
Suivi orthophoniste	0	0%
Orientation vers un accompagnement scolaire	4	100%
Orientation spécialisée (ITEP, IME)	0	0%
Établissement d'un projet professionnel	1	25%
Entretien avec le psychologue du service	0	0%
Orientation vers un suivi psychologique	0	0%
Internat d'excellence	0	0%

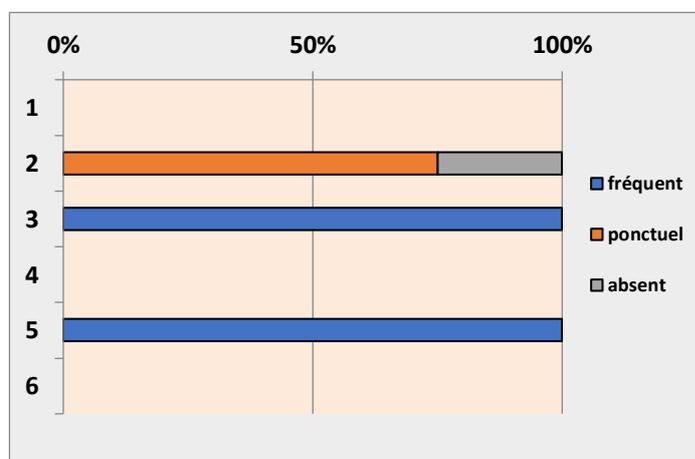


Dispositif mis en œuvre en cours de mesure à destination des enfants (sortants) (Possibilité d'inscription plurielle)	Nombre	%
Entretiens individuels fréquents	7	100%
Entretiens familiaux	7	100%
Activités SEJ	7	100%
Activité culturelle ou sportive	7	100%
Suivi orthophoniste	0	0%
Orientation vers un accompagnement scolaire	3	43%
Orientation spécialisée (ITEP, IME)	1	14%
Établissement d'un projet professionnel	0	0%
Entretien avec le psychologue du service	2	29%
Orientation vers un suivi psychologique	1	14%
Internat d'excellence	1	14%

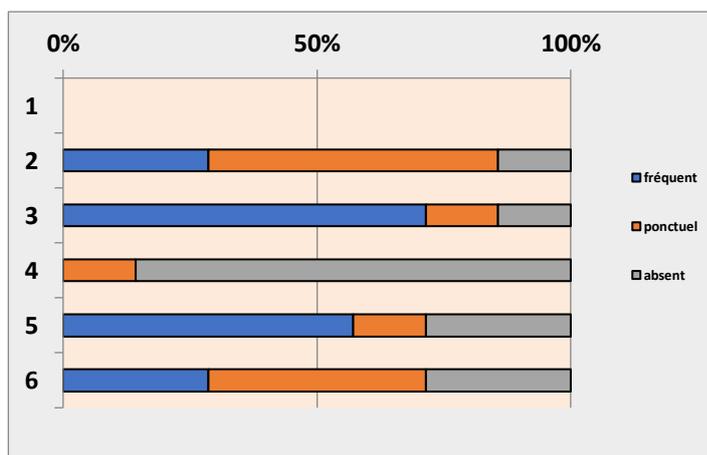


Place des familles dans le dispositif

Place des familles dans le dispositif de prise en charge (sortants)	fréquent	ponctuel	absent	Total
1- Participation aux activités organisées par le SEJ				0
2- Implication des parents dans la vie scolaire		3	1	4
3- Entretien formel avec l'équipe éducative	4			4
4- Entretien avec le psychologue du service			0	0
5- Visite de l'équipe éducative au domicile de l'enfant	4			4
6- Accompagnements, démarches administratives, sanitaires, sociales				0

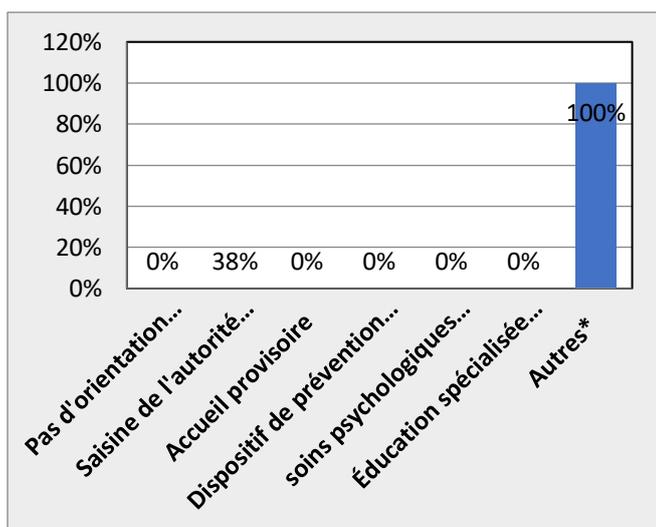


Place des familles dans le dispositif de prise en charge (sortants)	fréquent	ponctuel	absent	Total
1- Participation aux activités organisées par le SEJ				0
2- Implication des parents dans la vie scolaire	2	4	1	7
3- Entretien formel avec l'équipe éducative	5	1	1	7
4- Entretien avec le psychologue du service		1	6	7
5- Visite de l'équipe éducative au domicile de l'enfant	4	1	2	7
6- Accompagnements, démarches administratives, sanitaires, sociales	2	3	2	7

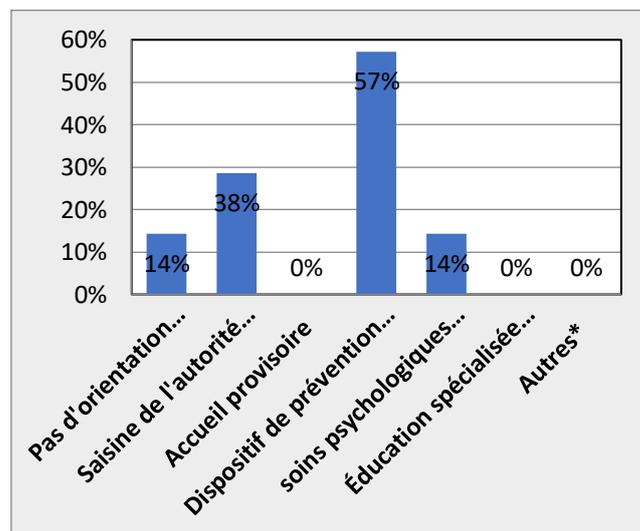


Orientation principale

Orientation(s) principale après la mesure (sortants) inscription unique pour chaque enfant	Nombre	%
Pas d'orientation spécifique	0	0%
Saisine de l'autorité judiciaire	0	0%
Accueil provisoire	0	0%
Dispositif de prévention SEJ/AED/TISF	0	0%
Soins psychologiques CMPP/CMPEA	0	0%
Éducation spécialisée ITEP/IME	0	0%
Autres*	4	100%
Total	4	100%

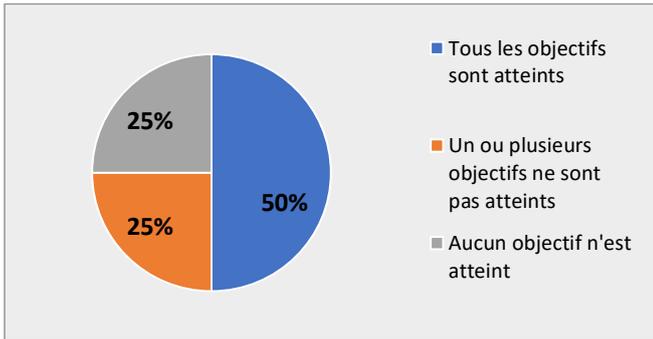


Orientation(s) principale après la mesure (sortants) inscription unique pour chaque enfant	Nombre	%
Pas d'orientation spécifique	1	14%
Saisine de l'autorité judiciaire	2	29%
Accueil provisoire	0	0%
Dispositif de prévention SEJ/AED/TISF	4	57%
Soins psychologiques CMPP/CMPEA	1	14%
Éducation spécialisée ITEP/IME	1	14%
Autres*	0	0%
Total	1	14%

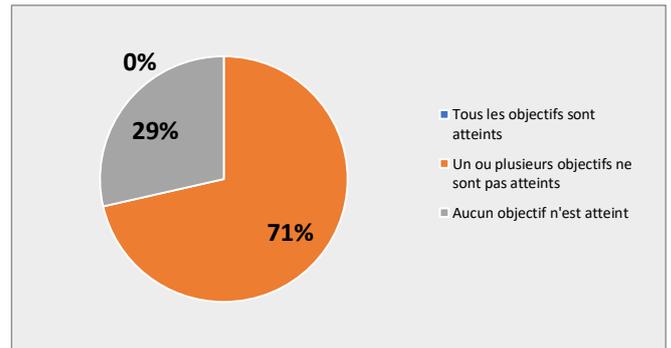


Atteinte des objectifs

Estimation d'atteinte des objectifs de la mesure (sortants)	Nombre	%
Tous les objectifs sont atteints	2	50%
Un ou plusieurs objectifs ne sont pas atteints	1	25%
Aucun objectif n'est atteint	1	25%
Total	4	100%



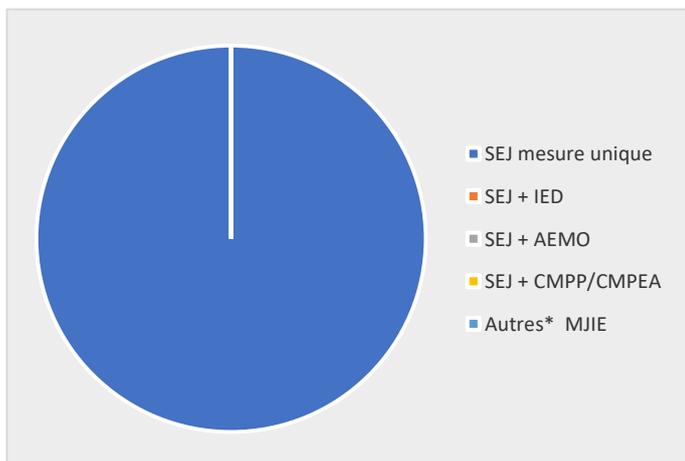
Estimation d'atteinte des objectifs de la mesure (sortants)	Nombre	%
Tous les objectifs sont atteints	0	0%
Un ou plusieurs objectifs ne sont pas atteints	5	71%
Aucun objectif n'est atteint	2	29%
Total	7	100%



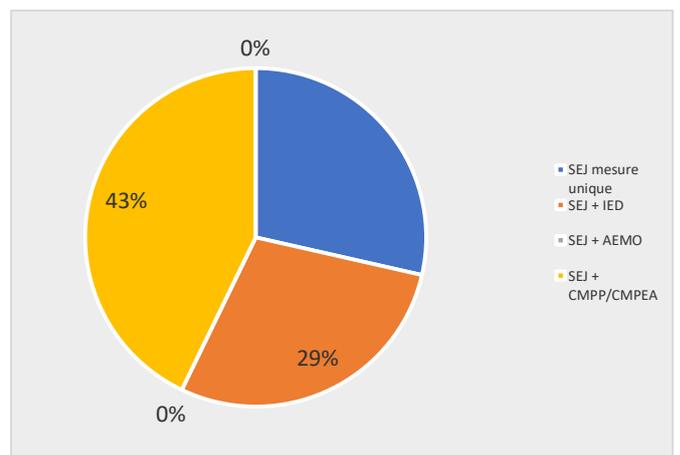
Nous pouvons mettre en relation ce tableau avec le précédent car si des objectifs n'ont pas été atteints, une autre mesure peut être proposée ou notifiée selon que l'autorité judiciaire soit sollicitée ou que l'on reste dans le registre administratif.

Bénéficiaire d'une double mesure

Bénéficiaires d'une double mesure au début ou en cours de prise en charge (sortants)	Nombre
SEJ mesure unique	4
SEJ + IED	0
SEJ + AEMO	0
SEJ + CMPP/CMPEA	0
Autres*	0
Total	4



Bénéficiaires d'une double mesure au début ou en cours de prise en charge (sortants)	Nombre
SEJ mesure unique	2
SEJ + IED	2
SEJ + AEMO	0
SEJ + CMPP/CMPEA	3
Autres*	0
Total	7



En préambule depuis trois ans nous accueillons de plus en plus de filles alors qu'auparavant la population accueillie était beaucoup plus masculine. Cette mixité crée une autre dynamique de groupe.

Concernant l'âge des enfants nous sommes depuis trois ans sur des années exceptionnelles en termes d'accueil de jeunes de troisièmes que nous avons suivis aussi en seconde et pour l'année à venir en 1ère. La tranche d'âge d'accueil habituel étant plutôt primaire collège, cette diversité dans les âges a également des effets sur la dynamique dans le groupe et dans l'ensemble des activités proposées par le SEJ. Elle est le fruit du hasard mais amène (non sans quelques réaménagements et difficultés) l'occasion aux enfants qui composent le groupe de se confronter à des enfants d'âges différents, donc d'envies différentes, de travailler l'entraide, la patience, la solidarité.

Les différences de cultures sont également présentes et apportent matière pour travailler les notions, de différences, de culture, de mixité et de reconnaissance. Ce qui les réunit et qui les amène à être orientés sur le SEJ peut être stigmatisant à leurs égards. Ils sont marqués par cette orientation au regard de leurs différences et difficultés. L'équipe se propose de faire de ces supposées différences et difficultés une force avec l'aide des professionnels du SEJ.

Ce travail vise à amener les jeunes à accepter leur singularité par une reconnaissance de leurs compétences et la possibilité d'être sujet, de se sentir valorisés et de favoriser la pair-aidance.

Le SEJ Lunel continue de défendre un accompagnement au quotidien du lundi au vendredi pour travailler petit à petit les objectifs des contrats des enfants. C'est cette régularité articulée sur des temps périscolaires, le mercredi et durant les vacances scolaires qui contribuent entre autres à répondre aux objectifs. Le changement de rythme permet de leur faire vivre différentes expériences ce qui favorise l'appropriation de leur objectif et la capacité à transférer ce qu'ils mettent au travail sur le SEJ.

Globalement se sont les mêmes partenaires qui signalent les situations et demandent une intervention du SEJ. L'école, le collège, le CMPEA, certaines familles et plus rarement maintenant par rapport à une période les IED ou autres services tels que l'AEMO.

En termes de suivi, rare sont les situations qui arrivent au SEJ sans avoir été l'objet d'une IP ou d'une autre aide éducative. Les orientations vers le SEJ suite à une IP influent considérablement sur la mise en route et en œuvre de la mesure SEJ. En effet le travail d'adhésion et de collaboration avec les parents est plus difficile à obtenir.

Concernant les profils des enfants, nous notons une évolution considérable en lien avec les orientations vers le SEJ suite à des IP. Les problématiques d'il y a 10 ans n'ont plus rien à voir, la société évolue ainsi que le cadre de la protection de l'enfance et nous amène à accueillir des familles, parents enfants qui pourraient déjà relever de mesures plus judiciairisées. Concernant l'accueil, nous avons une première étape importante d'accompagnement des parents à reconnaître et identifier les problématiques rencontrées. Nous notons une part importante de problématiques de couple parental, ou conjugal ou la mono parentalité ne sont pas sans incidence sur l'équilibre des enfants.

La durée des mesures reste constante d'une année à deux ans. Cette temporalité reste pertinente. Il peut y avoir des exceptions mais cela reste à la marge (fin plus rapide ou demande de prolongement exceptionnel).

En dehors des partenaires dédiés avec qui l'équipe continue son maillage partenarial pour rendre le plus efficient possible le travail mené, l'arrivée d'une nouvelle professionnelle en 2024 a permis de faire évoluer les pratiques et de favoriser l'intervention de professionnels extérieurs et complémentaires à l'intervention des éducateurs du SEJ. Les différents partenariats créés ont permis aux enfants d'expérimenter divers ateliers amenant ainsi de travailler avec d'autres supports leurs objectifs éducatifs et de permettre à l'équipe de mesurer ce qui peut être acquis ou en cours...ainsi que de repenser la pratique pour la suite de l'accompagnement.

En termes d'accueil, il reste complexe de mobiliser les parents sur l'aspect scolaire une fois le SEJ en piste non par faute d'association et de sollicitation mais par ce que le sujet reste toujours complexe et douloureux pour les parents. Pour conclure la mesure SEJ reste pertinente pour éviter un placement, pour déconstruire des problématiques familiales avant qu'elles ne s'enkystent trop. Son double volet collectif d'enfants et soutien à la parentalité est unique est permet de travailler conjointement sur les deux aspects et complémentaire à d'autres mesures telles que les iED, une TISF, un SAP

Elle n'est pas suffisamment mobilisée pour accompagner une transition après une fin d'AP, d'OPP ou de SAP et mériterait d'être davantage développée sur le territoire au regard des demandes qui émergent toute au long de l'année en particulier repérées par les partenaires scolaires. D'ailleurs à ce titre les écoles, collèges et lycées apprécient le travail de proximité maillé avec l'équipe tout au long de l'année et les co-constructions créatives qui en découlent pour le développement des compétences des enfants concernés et de leurs familles.

Les visites médiatisées (VM)

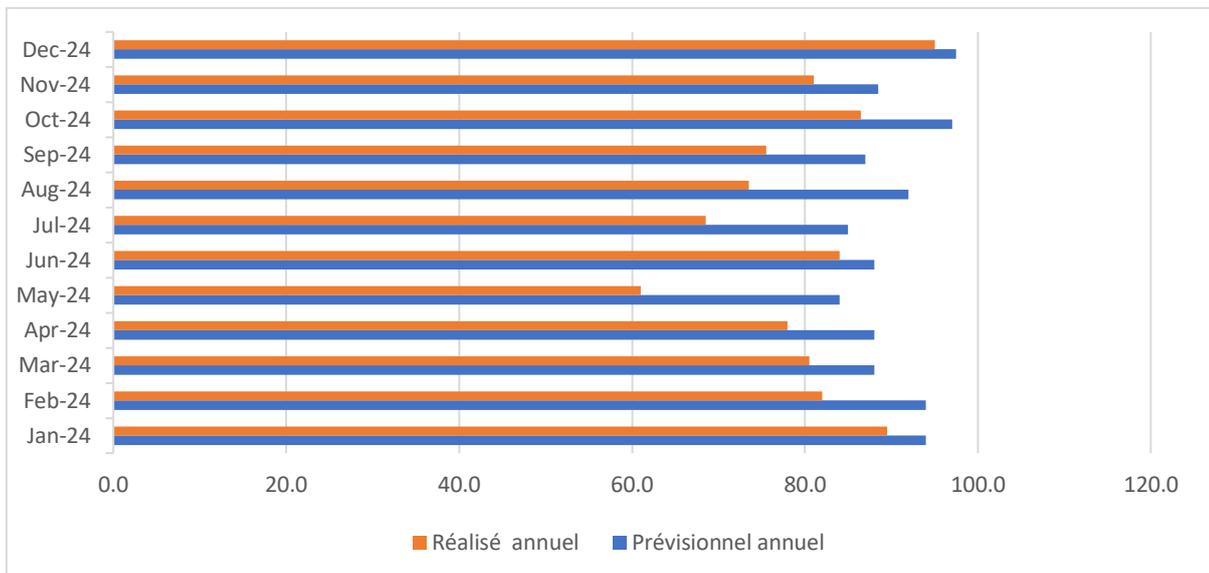
Suivi à l'acte

En 2024, le service a réalisé **955 actes contre 966 actes prévus par le cahier des charges**. Le prévisionnel prévoyait 1147.50 actes. Afin d'atteindre l'objectif prévu par le cahier des charges, prenant en compte le nombre d'annulation des visites, le service a programmé environ 90 actes par mois au lieu de 80.5, soit un taux d'actes à hauteur de 112%. Les jours fériés, le service étant fermé les actes ne sont pas comptabilisés. Cela génère un déficit qui est très marqué au mois de mai. Un déficit est également constaté durant la période estivale (juillet, août et septembre). Cela peut s'expliquer par les départs en vacances des parents et/ou des enfants

Sur l'année, 128 actes ont été annulés. Proportionnellement au nombre d'actes de l'année 2023 le service a connu moins d'annulation sur l'année 2024.

Les personnes accueillies sur les visites médiatisées présentent de grandes vulnérabilités. Par conséquent, la question des annulations fait partie intégrante du fonctionnement du service : Le « réalisé » n'atteint jamais le nombre d'actes du « prévisionnel ». Il est à noter qu'un certain nombre de visites annulées correspond à des temps d'hospitalisation, ou des suspensions en accord entre le parent et le service en attente de la stabilisation de la situation des parents et de fait de leur investissement

	Prévisionnel annuel	Réalisé annuel
janv-24	94,0	89,5
févr-24	94,0	82
mars-24	88,0	80,5
avr-24	88,0	78
mai-24	84,0	61
juin-24	88,0	84
juil-24	85,0	68,5
août-24	92,0	73,5
sept-24	87,0	75,5
oct-24	97,0	86,5
nov-24	88,5	81
déc-24	97,5	95
TOTAL	1083,00	955,00



Au regard du cahier des charges, le service de visites médiatisées comptabilise l'activité à l'acte réalisé. Il n'est pas tenu compte des rendez-vous préparatoires à une admission. Chaque admission comporte plusieurs phases :

1. La Direction Enfance Famille adresse la demande de mise en œuvre des visites médiatisées à l'Etablissement et Services de Charles Prévost Notre Dame de Lenne.
2. Une fiche navette est transmise par le service des visites médiatisées au travailleur social référent de la situation.
3. Une date de présentation de la situation est proposée au travailleur social (phase 1).
4. Une rencontre avec le ou les parent(s) est organisée en présence du travailleur social.
5. La direction valide l'admission après évaluation de la situation.

Chaque phase d'admission implique quatre salariés durant 1h en moyenne (Chef de service, Psychologue, les deux Educatrices spécialisées qui assurent les visites médiatisées).

La mise en place des visites débute avec la rencontre entre l'enfant et les professionnels. La rencontre entre l'enfant et le(s) parent(s) se fait dans un second temps.

36 phases d'admission ont été planifiées. 31 phases d'admission ont pu être organisées mobilisant l'ensemble du service. **5 phases d'admission ont été annulées.**

Une vigilance à été porté par l'équipe sur la planification des dates d'admission, prenant en compte les dates d'échéances des différentes mesures.



Contexte partenarial

Afin de consolider notre partenariat et de s'adapter aux changements d'interlocuteurs dans les agences départementales, nous avons réactualisé et diffusé la plaquette de présentation du service environ 3 fois dans l'année. Aujourd'hui, le service travaille avec l'ensemble du territoire et reçoit des demandes d'admission des différentes agences départementales.

Les jeunes suivis en Visites Médiatisée

33 situations ont été suivies en 2023 pour un total de **46 enfants**, dont :

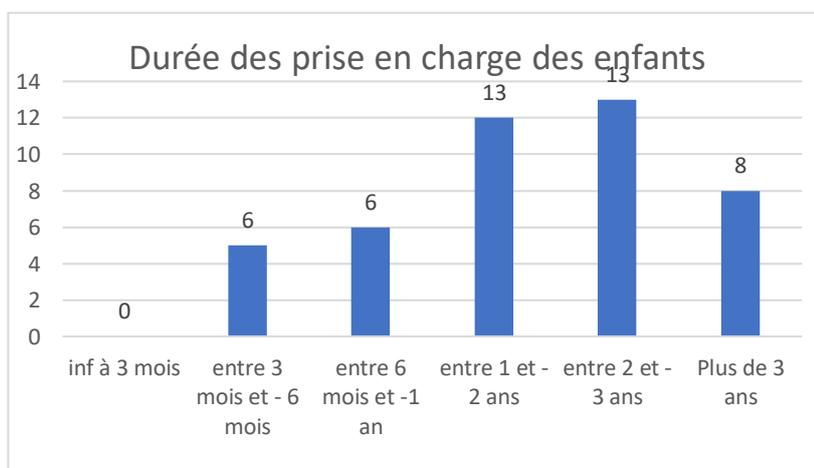
- 9 admissions
- 7 sorties



Les durées de prise en charge des familles sur l'année

2024

Durée de la PEC	Nbre enfants
inf à 3 mois	0
entre 3 mois et - 6 mois	6
entre 6 mois et -1 an	6
entre 1 et - 2 ans	13
entre 2 et - 3 ans	13
Plus de 3 ans	8
Total général	46



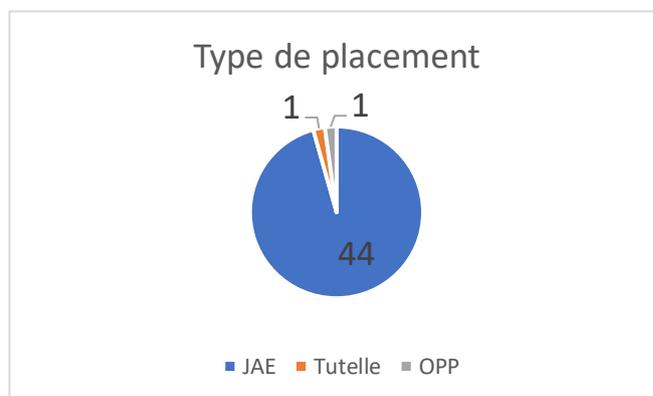
Le service observe que sur 46 enfants accompagnés 33 bénéficient de visites médiatisées depuis plus d'un an, soit 74%. Nombre de parents dans ces situations ont pu faire des demandes à bénéficier de temps dit « ordinaire » à l'extérieur du service. A la marge, nous avons pu y répondre. Cela est toujours pensé avec les agences départementales et le(s) parents, conditionné à une évaluation des modalités et à une capacité avérée des parents à assurer la sécurité des enfants.

La mise en place de ces temps sur l'extérieur implique des moyens supplémentaires, par conséquent à ce jour le service n'a pu y répondre que de façon ponctuelle.

Pour certaines situations, nous avons pu solliciter d'autres services de visites médiatisées afin de les réorienter et ainsi répondre au plus près des besoins réels et évalués. Nous avons également pu solliciter, en lien avec les agences départementales des TISF.

Les types de placement avec Visites Médiatisées

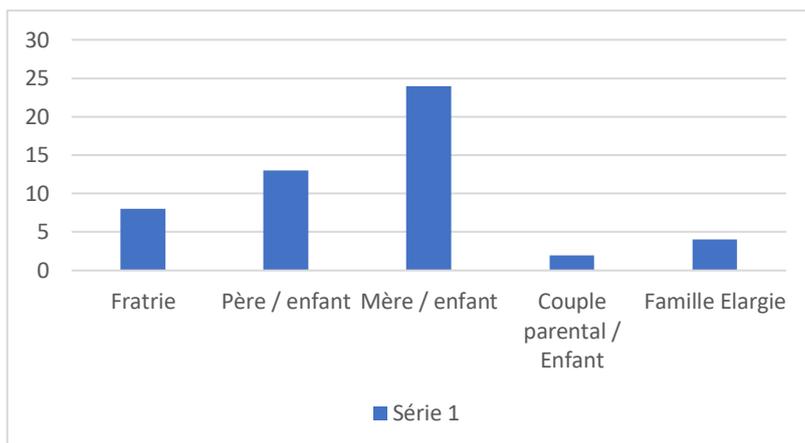
Type de placement	Nombre
JAE	43
APJM	1
Tutelle/ mesure administrative	5
OPP	1
Total général	46



Les mesures administratives concernent notamment les jeunes concernés par le statut de pupille.

Les familles

Type de visites effectuées par le service	
Fratrie	8
Père/Enfant	13
Mère/Enfant	24
Couple parental/Enfant	2
Famille élargie	4
Total	51



Certains enfants sont concernés par différentes modalités. Par exemple un enfant peut venir rencontrer son père, sa mère, ses grands-parents.

Le service accompagne principalement des parents séparés.

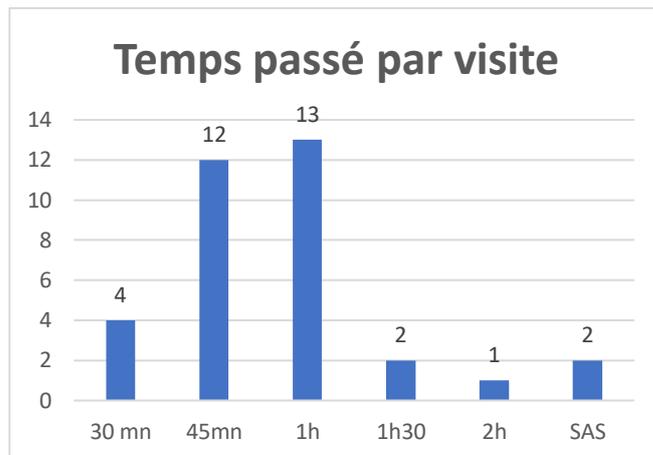
Cette année encore, le service a répondu à différentes demandes du département d'assurer des visites « fratrie » sans la présence des parents. Le service tient à faire vivre le lien fratrie sous toutes ses formes, y compris lorsque les enfants sont accueillis dans différents lieux de vie. Les enfants peuvent bénéficier de différents lieux d'accueil : chez des Assistantes Familiales, MECS, Lieux de Vie, chez un tiers digne de confiance, chez l'un des représentant légaux.

Le service travaille également avec le service pupille du département.

Les visites médiatisées

Durée des rencontres

Temps par visite par situation	
30 min.	4
45 min.	12
1 heure	13
1 heure 30	2
2 heures	1
SAS	2
Total	34



Un même enfant peut bénéficier de différentes durées de rencontre. Par exemple un enfant peut avoir 1heure de visite avec sa mère et 30 minutes avec son père.

Le temps et la fréquence des visites médiatisées sont définis à partir de l'ordonnance du Juge Des Enfants, et prennent en compte l'évaluation conjointe avec le travailleur social en y associant autant que possible la famille.

Ces éléments sont modulables en fonction de la disponibilité psychique des parents et des enfants, de l'âge des enfants, de l'histoire familiale, etc.

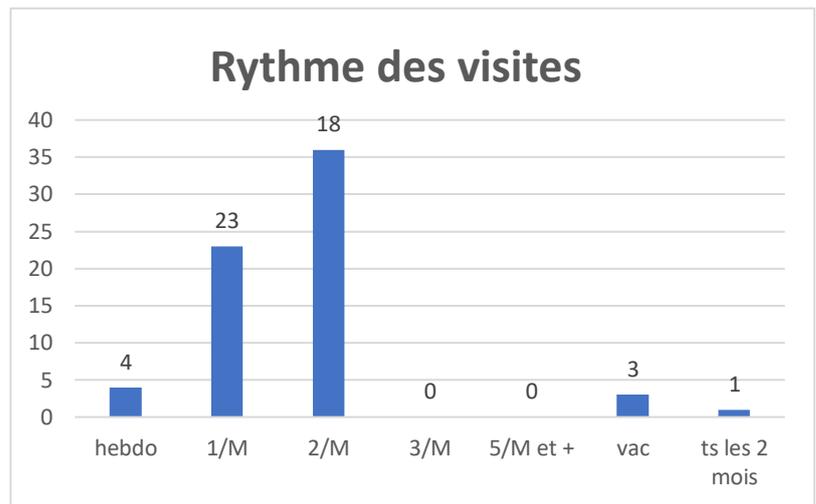
Cette année nous avons connu pour une situation des demandes de mise en place de visites médiatisées de 2H. Le service est attaché à différencier les visites médiatisées, des visites accompagnées. Les visites médiatisées (d'une durée maximale d'une heure) impliquent la présence permanente d'un ou deux Tiers et demandent une grande vigilance quant aux échanges. Lors des visites accompagnées le tiers alterne des temps de présence et d'absence. Il peut se tenir dans une pièce avoisinante mais reste disponible et intervient de façon régulière. Cela implique inévitablement que le parent soit en mesure d'assurer la sécurité de l'enfant.

Les modalités des visites en présence d'un tiers sont amenées à évoluer en fonction des évaluations communes des professionnels, des partenaires et des parents, toujours en prenant pour repère les besoins de l'enfant. En ce sens, un travail est mené par les professionnels auprès des parents afin de leur permettre d'évaluer au mieux les besoins spécifiques de leur enfant.

Sur l'année 2024 le SAS le service a effectué peu de SAS. Nous notons que le SAS est investi par le parent et l'enfant lorsqu'il s'inscrit dans une évolution de modalité de rencontre, c'est-à-dire quand la famille a bénéficié en amont de visites médiatisées sur le service.

Rythme des visites - Visites Médiatisées

Fréquence des visites	
Hebdomadaire	4
1 fois par mois	23
2 fois par mois	18
3 fois par mois	0
4 fois par mois	0
5 fois par mois	0
Vacances scolaires	3
Tous les 2 mois	1
Total	49



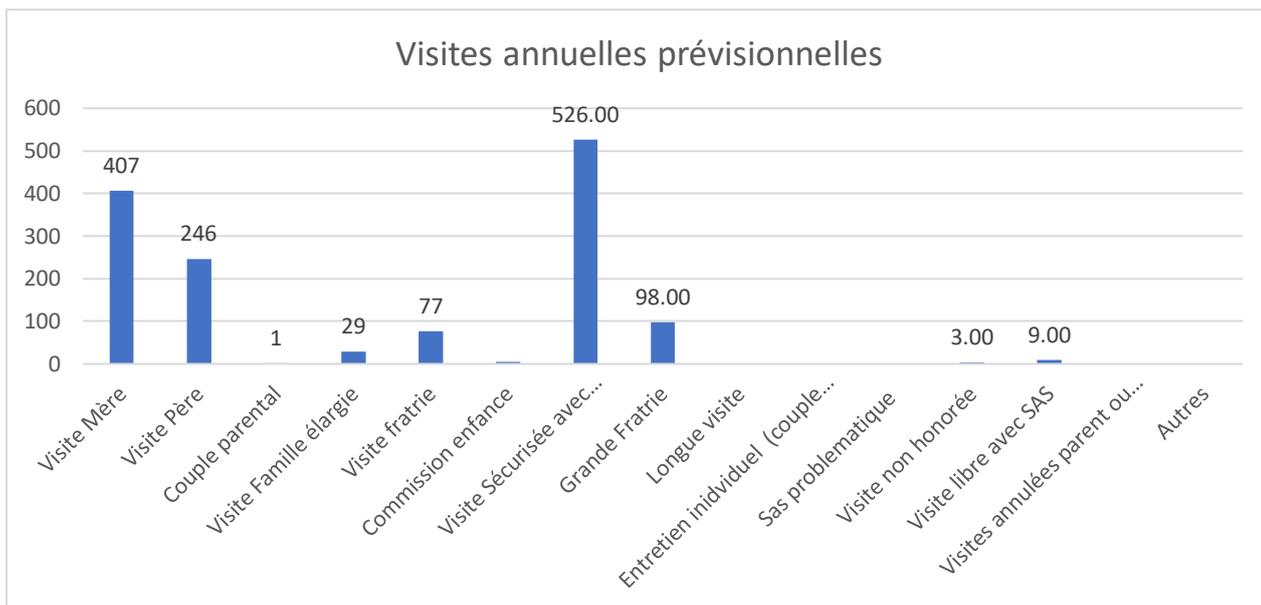
Le service note que le nombre de visites hebdomadaires reste constant entre 2023 et 2024.

Cette année encore le service a maintenu des créneaux de visites le lundi soir de 17h à 19h afin de permettre aux personnes exerçant une activité professionnelle de bénéficier de visites.

Présences et annulations des visites annuelles (à l'acte)

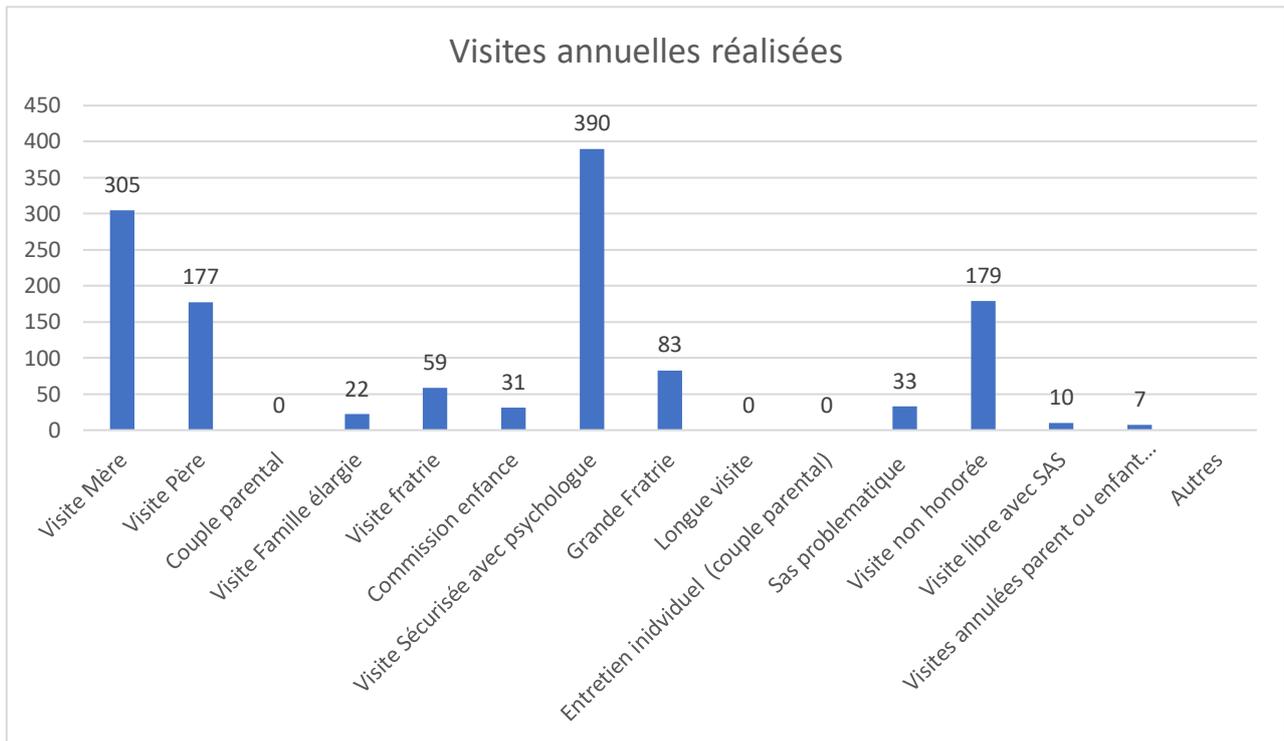
PREVISIONNEL ANNUEL 2024																				
PREVISIONNEL ANNUEL 2024	Valorisation de l'Activité (1 Acte=3h) (1 situation = 2 actes/mois soit 6h/mois et par famille dont 2h de visite)						Eléments de Pondérations (1/2 Acte = 1h30) (1 SAS seul =1/2 acte)													TOTAUX
	visite Rapprochée ou de type partiellement médiatisée																non comptabilisé			
Noms Prénoms	Visite Mère	Visite Père	Couple parental	Visite Famille élargie	Visite fratrie	Commission enfance	Visite Sécurisée avec psychologue	Grande Fratrie	Longue visite	Entretien individuel (couple parental)	Sas problematique	Visite non honorée	Visite libre avec SAS	Visites annulées parent ou enfant absents	Autres	Non mise en œuvre	Admission	Entretien présence psy		
janv-24	29	22	1	4	8	3	43	6	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	94,0
févr-24	31	23	0	4	9	0	44	6	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	94,0
mars-24	31	22	0	2	7	0	41	10	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	88,0
avr-24	31	20	0	3	7	0	44	9	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	88,0
mai-24	32	20	0	1	6	0	42	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	84,0
juin-24	35	19	0	3	5	0	44	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	88,0
juil-24	29	20	0	2	8	1	40	9	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	85,0
août-24	34	20	0	3	7	0	47	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92,0
sept-24	36	20	0	2	4	0	42	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87,0
oct-24	41	20	0	2	5	1	48	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97,0
nov-24	39	20	0	1	3	0	44	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88,5
déc-24	39	20	0	2	8	0	47	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97,5
Totaux	407	246	1	29	77	5	526,00	98,00	0,00	0,00	0,00	3,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	1083,00
1083,00																				

Nombre de visites annuelles programmées



Nombre de visites réalisées

RÉALISÉ ANNUEL 2024																			
réalisé ANNUEL 2024	Valorisation de l'Activité (1 Acte=3h) (1 situation = 2 actes/mois soit 6h/mois et par famille dont 2h de visite)						Eléments de Pondérations (1/2 Acte = 1h30) (1 SAS seul =1/2 acte)										non comptabilisé	TOTAUX	
	visite Rapprochée ou de type partiellement médiatisée																		
Noms Prénoms	Visite Mère	Visite Père	Couple parental	Visite Famille élargie	Visite fratrie	Commission enfance	Visite Sécurisée avec psychologue	Grande Fratrie	Longue visite	Entretien individuel (couple parental)	Sas problématique	Visite non honorée	Visite libre avec SAS	Visites annulées parent ou enfant absents	Autres	Non mise en œuvre	Admission	Entretien présence psy	
janv-24	25	21	0	1	8	3	36	6	0	0	5	9	7	0	0	0	0	0	
févr-24	22	15	0	2	8	2	32	12	0	0	3	16	3	0	0	0	0	0	
mars-24	25	15	0	2	5	6	34	8	0	0	1	12	0	0	0	0	0	4	
avr-24	22	15	0	3	7	1	34	8	0	0	1	14	0	3	0	0	0	3	
mai-24	21	12	0	0	4	1	27	4	0	0	0	12	0	3	0	0	0	3	
juin-24	30	18	0	1	4	3	37	8	0	0	3	8	0	0	0	0	0	0	
juil-24	21	12	0	4	4	2	25	5	0	0	0	21	0	0	0	0	0	3	
août-24	20	12	0	4	4	0	30	6	0	0	4	27	0	0	0	0	0	0	
sept-24	28	12	0	2	3	2	32	7	0	0	3	15	0	0	0	0	0	0	
oct-24	31	14	0	1	4	5	33	6	0	0	4	19	0	1	0	0	0	0	
nov-24	31	16	0	0	2	4	34	6	0	0	4	12	0	0	0	0	0	0	
déc-24	29	15	0	2	6	2	36	7	0	0	5	14	0	0	0	0	0	0	
Totaux	305	177	0	22	59	31	390	83	0	0	33	179	10	7	0	0	0	13	945,00
	945,00																		



Comptabilisation en actes des visites non honorées

Les visites

Sur l'année, 128 visites programmées n'ont pas eu lieu. Cela représente un temps de travail important sur le service, car chaque visite est préparée par les professionnels.

Nombre de SAS annuels (à l'acte)

Le service observe que le nombre de SAS est nettement inférieur à celui de l'année passée. Pour l'année 2024, le service a effectué 10 SAS précédant et suivant les visites libres ou DVH contre 58 en 2023. Il s'agit d'une des modalités de rencontres proposées par le service. Les départs et les retours se font sur le service avec la présence d'un tiers. Ce temps est nécessaire à la préparation de la visite en amont. La visite est suivie d'un temps d'échange au retour pour une évaluation partagée avec les parents et l'enfant concernant le déroulement de la visite libre ou du DVH. Le SAS s'inscrit, essentiellement, en prévision de temps de rencontres dits classiques voire d'une fin de mesure.

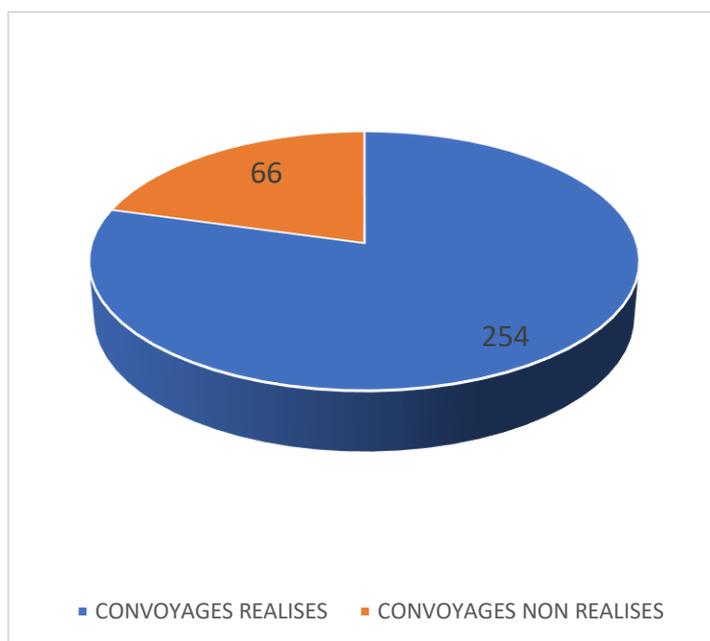
Cette modalité de rencontre dépend toujours de l'ordonnance du Juge et de la validation du STEF.

Les convoyages - Visites Médiatisées

En lien avec la situation géographique du service et l'absence de transport à proximité, un service de convoyage est proposé aux personnes non véhiculées. Toute personne désignée sur l'ordonnance ou le contrat avec la Direction Enfance Famille peut bénéficier de ce service. C'est aujourd'hui la maîtresse de maison qui assure la fonction de convoyeuse.

Les convoyages sont proposés à l'aller comme au retour dans la limite de l'arrêt de tramway le plus proche de l'établissement. Toutefois, le lieu de convoyage peut varier en fonction des situations, cela est défini dès l'admission. Chaque convoyage donne lieu à un compte rendu écrit.

MOIS	CONVOYAGES REALISES	CONVOYAGES NON REALISES
janv-24	22	4
févr-24	15	8
mars-24	21	3
avr-24	18	7
mai-24	20	0
juin-24	24	2
juil-24	17	7
août-23	19	8
sept-24	25	3
oct-24	23	12
nov-24	27	5
déc-24	23	7
TOTAL	254	66



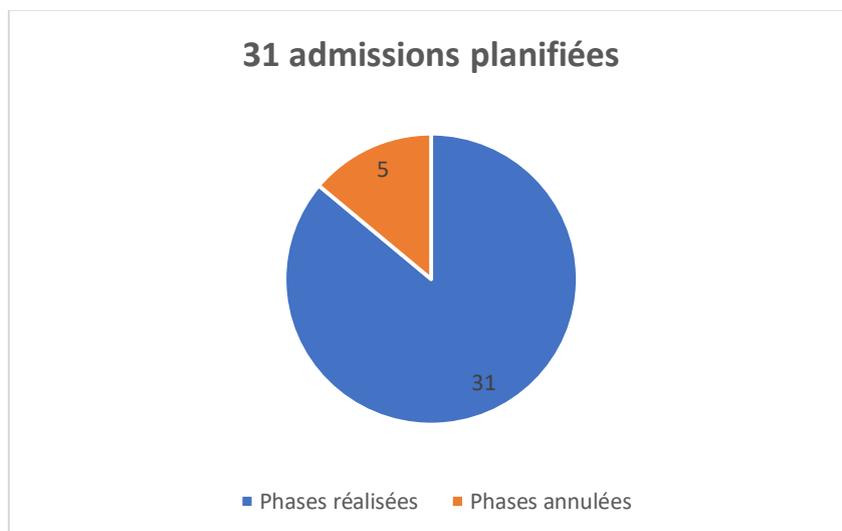
Sans se substituer à la visite médiatisée, le convoyage représente un temps d'écoute et un sas d'évaluation de la disponibilité des personnes. Ces informations sont autant d'indicateurs permettant aux professionnels d'adapter la visite.

La présence d'aucune autre personne préalablement annoncée et en accord avec l'équipe du service des visites médiatisées et la cheffe de service n'est autorisée à monter dans le véhicule. Afin de permettre d'assurer au mieux sa fonction et faisant partie intégrante de l'équipe, la convoyeuse participe aux réunions d'équipe hebdomadaires et à l'Analyse des Pratiques Professionnelles

En cas de difficulté sur ce temps, la convoyeuse peut contacter l'équipe ET/ Ou la cheffe de service afin de prendre les décisions adéquates.

Les réunions et les bilans- Visites Médiatisées

Les admissions

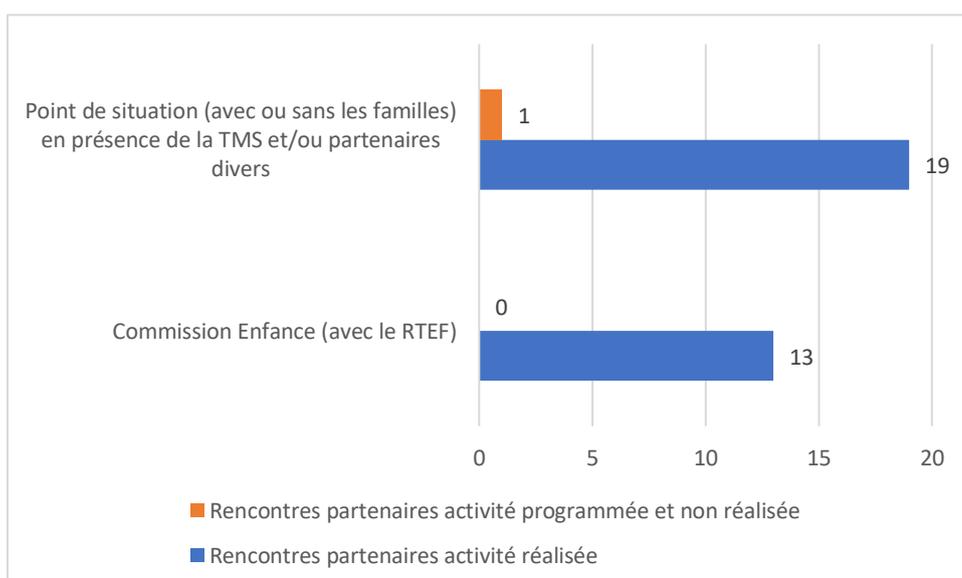


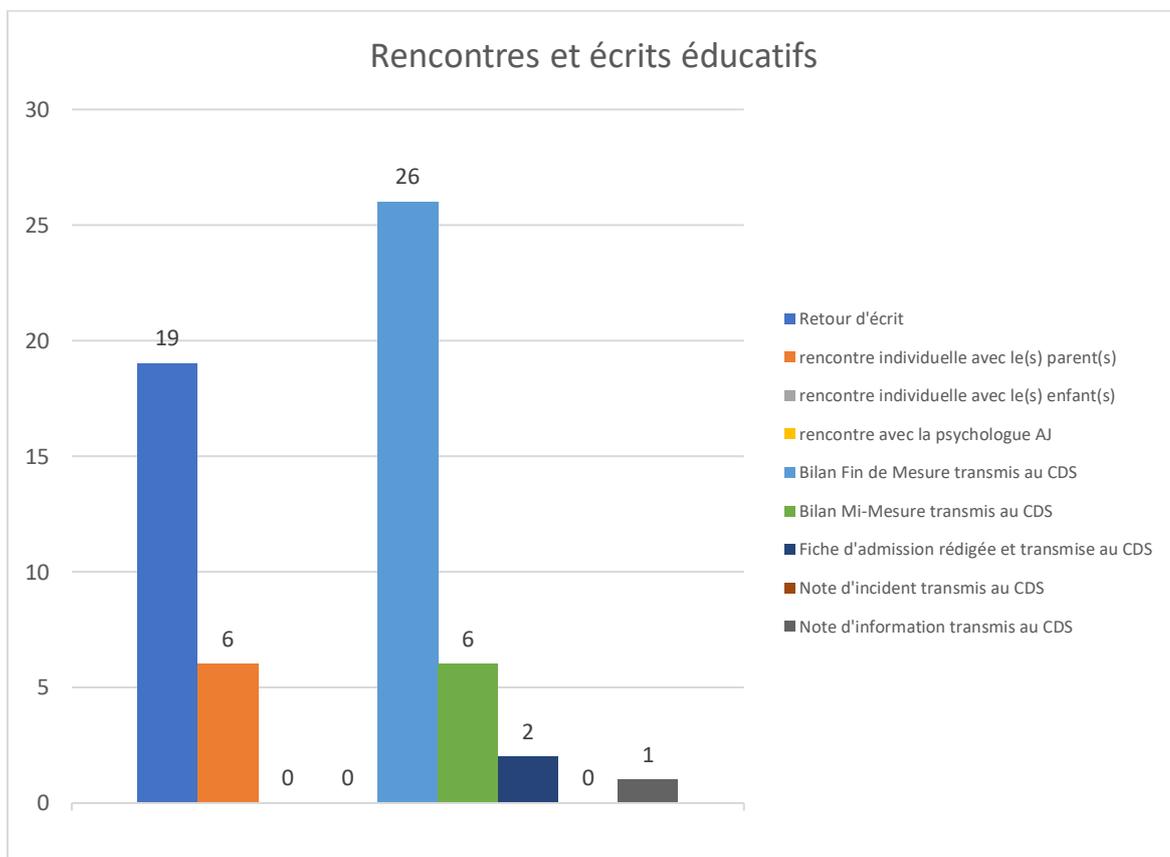
Les admissions se déroulent selon 2 phases : une présentation de la situation par le travailleur social et une rencontre avec le parent. La rencontre avec l'enfant officialise le démarrage des visites. Certaines situations particulières nécessitent des rencontres supplémentaires. La comptabilisation de ces actes n'est pas prévue par le cahier des charges.

Les rencontres partenaires

	Activités réalisées	Activités programmées et non réalisées
Instance de réflexion des situations entre partenaire, sans les familles et Commission Enfance (avec le RTEF)	13	0
Point de situation (avec ou sans les familles) en présence de la TMS et/ou partenaires divers	19	1

Les rapports





Les écrits sont transmis d'une part au juge et d'autre part au département. Au-delà de la transmission des informations, ces écrits représentent un temps de co-évaluation conduite avec les familles qui se formalise au travers des rencontres individuelles. Les retours d'écrits des bilans participent à la mise en place d'un travail de collaboration avec les parents.

S'ajoute à l'ensemble de ces écrits les compte-rendus de chaque visites, supports à la rédaction des bilans.

De même, les échanges réguliers en interne via les temps de réunion et ceux avec les principaux partenaires lors de temps dédiés (CEF, Résilado, bilan de situation) permettent de fixer des objectifs pertinents et ainsi de conduire un travail qui prend en compte la situation dans sa globalité.

Une écoute attentive des parents est incontournable pour la mise en place des visites médiatisées, cela en gardant à l'esprit que la mesure de protection concerne l'enfant.

Action Collective de Soutien à la Parentalité

L'atelier cuisine

Introduction

Visées et objectifs de l'action. Public concerné

L'action collective de soutien à la parentalité s'adresse à des parents repérés comme isolés sur le territoire Montpellierain. Ces personnes sont orientées par les Agences du Département, par le Service d'Accueil Mère- Enfant du Foyer Départemental de l'Enfance, par la CAF, par des travailleurs sociaux associatifs et en interne par les services éducatifs de la MECS, Association Charles Prévost Notre Dame de Lenne.

Cette action propose une rencontre hebdomadaire autour du média cuisine. Elle a pour objectif de favoriser l'échange de savoir-faire, d'expériences, en vue de consolider ou de créer du lien social, d'aborder les difficultés liées à la parentalité et de valoriser les compétences de chacun.

L'atelier est animé par une éducatrice spécialisée de la MECS qui travaille conjointement avec une infirmière (une fois par mois), une assistante sociale (une fois par mois) de la Maison Départementale des Solidarités ainsi qu'avec une socio-esthéticienne, également éducatrice de formation (deux fois par mois) de l'association.

Ces ateliers sont basés sur la paire-aidance. La pluri professionnalisation permet d'élargir et d'enrichir leurs contenus. Les thèmes de débats et d'échanges abordés sont à la fois proposés par les professionnelles ainsi qu'en fonction des demandes des participants.

Durant les vacances scolaires, cette action s'ouvre à l'extérieur par le biais de sorties éducatives parents/enfants, permettant de soutenir la parentalité et d'impulser l'ouverture vers des dispositifs culturels, de découverte de l'environnement et de loisirs.

Cette action s'adresse à des parents, souvent isolés, la majorité d'entre eux sont des mères seules. L'atelier tente de soulager la souffrance née de l'isolement, conséquences de ruptures, de séparations mais aussi de migrations qui peuvent rajouter une souffrance interculturelle au contexte familial.

L'atelier poursuit plusieurs objectifs et notamment soutenir l'insertion de ces parents mais aussi prévenir des conflits autour de la parentalité.

La parentalité peut se définir en référence à un cadre législatif (article 18 de la Convention Internationale des Droits de l'enfant), sanitaire et d'après des travaux de recherche de sociologues et psychologues comme :

« L'ensemble des savoir-être et savoir-faire, plaisirs, reconnaissance des besoins de l'enfant, mais également, tout en assumant des fonctions d'autorité, des actions cohérentes et continues dans le temps. La parentalité n'est pas innée mais bien une construction, un processus. Les deux parents ont la responsabilité commune d'assurer l'éducation et le développement de l'enfant. Le concept de parentalité ne se limite pas aux parents mais touche aussi les structures de prévention et de promotion de la santé afin d'améliorer « l'environnement » des familles et les actions de la parenté au bénéfice de l'enfant. »

Objectifs de l'action collective

Les finalités :

- Prévenir les difficultés familiales découlant de situations d'isolement social.
- Favoriser la reconnaissance des aptitudes des personnes dans leurs différents rôles sociaux.
- Accompagner la socialisation et l'insertion socio-professionnelle.
- Faire avec et pour les enfants : co-construction et co-animation.
- Mailler les besoins identifiés au sein de l'atelier avec les besoins de la population du territoire.

Les objectifs :

- Favoriser la rencontre de parents afin de créer du lien social.
- Contribuer à un mieux-être, à un épanouissement personnel participant à la restauration de l'estime de soi.
- Valoriser les compétences et savoir-faire des parents pour les soutenir dans l'incarnation de leurs fonctions éducatives.
- Permettre l'expression de soi, de ses difficultés et de ses compétences en tant que parent.
- Garantir un accueil et une écoute inconditionnelle et bienveillante.
- Concilier une action à dominante collective tout en permettant l'expression de demandes individuelles.

Cadre de l'action collective :

Dès la première année de l'action collective, avec le premier groupe formé, les bénéficiaires ont été engagés à participer à la construction de règles définies dans la « Charte du groupe ». (Consultable en annexe).

Cette charte permet aux personnes participantes de saisir le sens et les objectifs de cette action. Les finalités de l'atelier sont rappelées régulièrement afin que chacun puisse mesurer l'importance de son implication et mettre du sens à sa participation. Il s'agit d'un temps de partage, de remobilisation sociale et/ou de mise en réflexion de sa parentalité, un espace et un temps où les compétences parentales de chacun peuvent être confortées, étayées. C'est également un espace de socialisation par le biais d'échanges et de débats sur des thématiques sociétales (politiques, religion, adolescence, nouvelles technologies, addictions...)

La charte est un document qui favorise un rappel du cadre de fonctionnement respecté par tous. Elle est redéfinie et retravaillée avec le groupe pour qu'elle soit acceptée et partagée collectivement. Elle se décline autour des items suivants : respect, non-agressivité, confidentialité. Elle garantit à chacun sa place, y compris les professionnelles qui ont différentes fonctions. La charte est présentée à toute nouvelle personne qui intègre l'atelier dans le cadre de la première rencontre lors du RDV d'admission.

Bilan chiffré - année 2024

- Nombre d'accueils total : **266**
- Nombre d'accueils adultes : **202**
- Nombre d'accueils enfants : **64**
- Nombre de familles de la file active : **22**
- Nombre d'inscriptions : **12**
- Groupe composé en moyenne de : **6/7 personnes**
- Nombre d'ateliers : **41** dont **5** sorties familles à la journée et **2** ateliers famille à la journée

Les secteurs géographiques concernés :

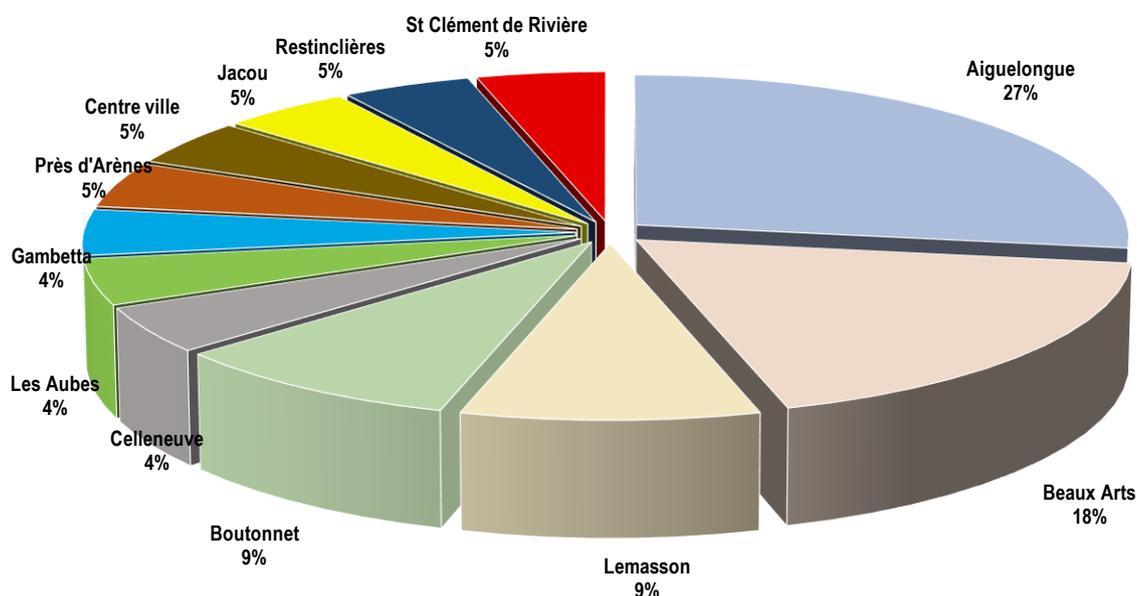
Pour Montpellier :

- 6** personnes et leurs familles résident dans le quartier : Aiguelongue
- 4** personnes et leurs familles résident dans le quartier : Beaux-Arts
- 2** personnes et leurs familles résident dans le quartier : Lemasson
- 2** personnes et leurs familles résident dans le quartier : Boutonnet
- 1** personne et sa famille réside dans le quartier : Celleneuve
- 1** personne et sa famille réside dans le quartier : Les Aubes
- 1** personne et sa famille réside dans le quartier : Gambetta
- 1** personne et sa famille réside dans le quartier : Près d'Arènes
- 1** personne et sa famille réside dans le quartier : Centre-ville

En dehors de Montpellier :

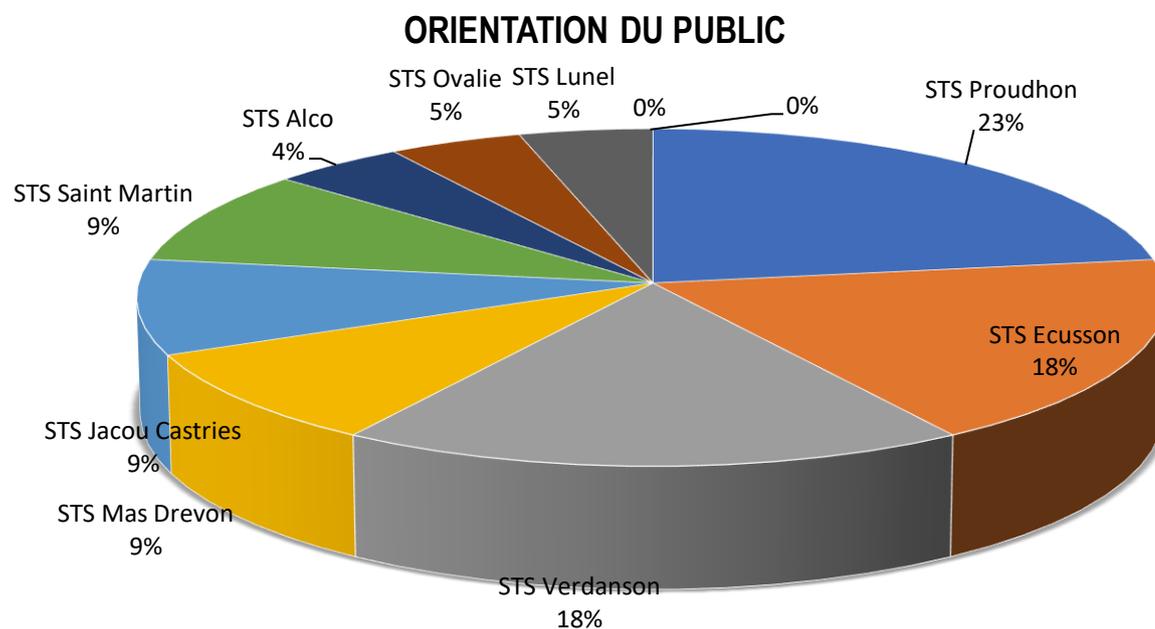
- 1** personne et sa famille réside à Jacou
- 1** personne et sa famille réside à Restinclières
- 1** personne et sa famille réside à Saint Clément de Rivière

SECTEURS DE RESIDENCE



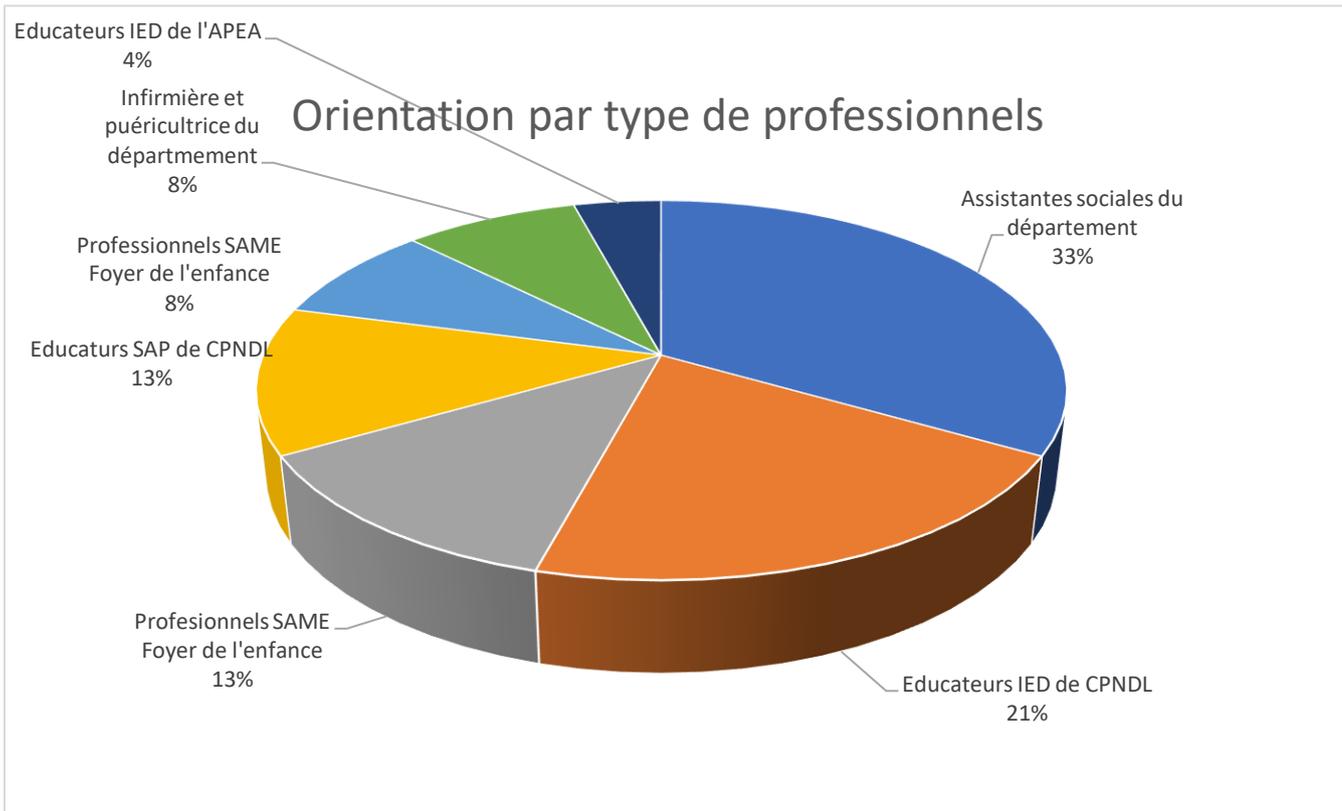
Orientation du Public par STS :

STS Proudhon	5 personnes
STS Ecusson	4 personnes
STS Verdanson	4 personnes
STS Mas Drevon	2 personnes
STS Jacou Castries	2 personnes
STS Saint Martin	2 personnes
STS Alco	1 personne
STS Ovalie	1 personne
STS Lunel	1 personne

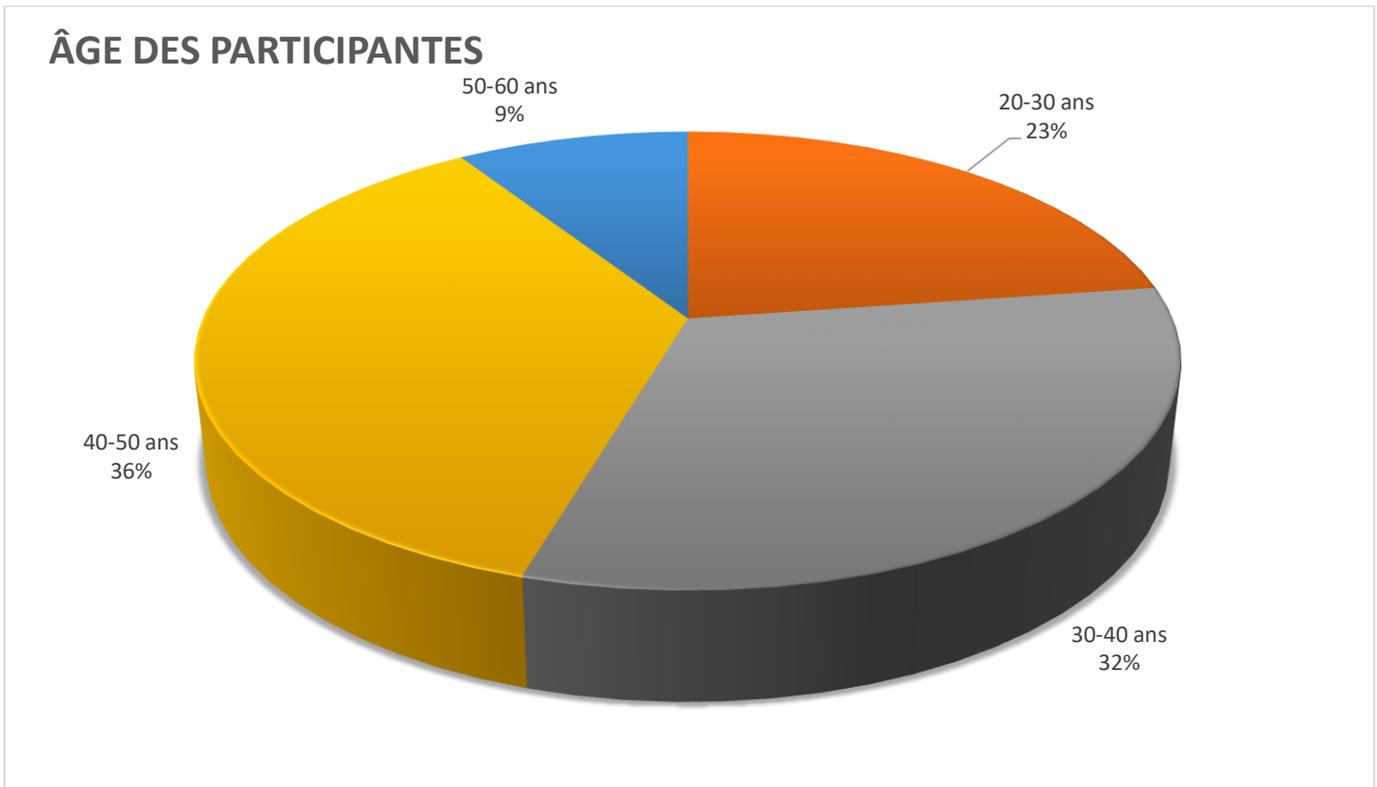


Orientation par type de professionnels :

Par les assistantes sociales du département :	8 personnes
Par les éducateurs du service IED de CPNDL :	5 personnes
Par les éducateurs du service SAP de CPNDL :	3 personnes
Par les professionnels du SAME du Foyer de l'Enfance :	3 personnes
Par les infirmières et puéricultrices du département :	2 personnes
Par les éducateurs du service IED de l'APEA :	1 personne



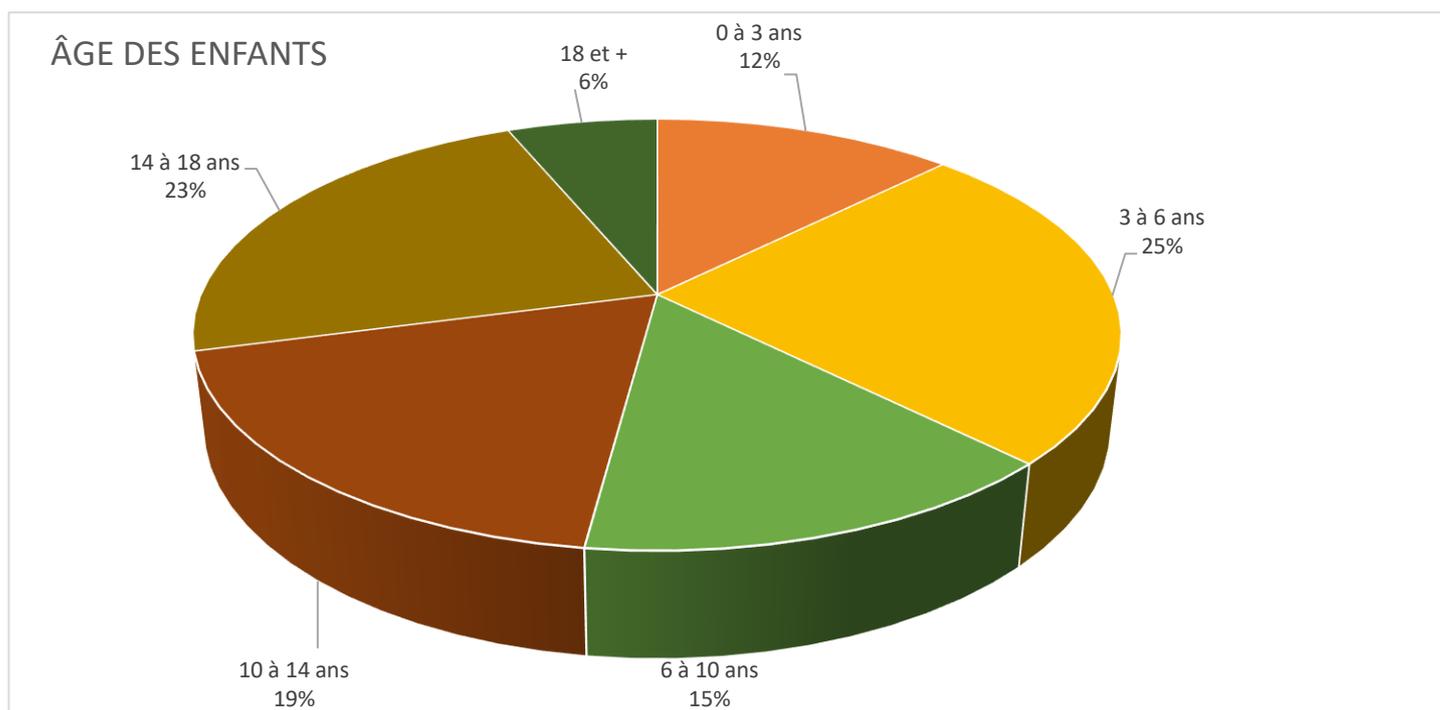
Répartition des participantes par tranche d'âge :



Répartition des enfants par tranche d'âge :

Sur les personnes présentes en 2024 sur l'atelier, le nombre d'enfants est réparti de la façon suivante :

- **6 enfants** sont âgés de **0 à 3 ans**
- **12 enfants** sont âgés de **3 à 6 ans**
- **7 enfants** sont âgés de **6 à 10 ans**
- **9 enfants** sont âgés de **10 à 14 ans**
- **11 enfants** sont âgés de **14 à 18 ans**
- **3 enfants** sont âgés de **plus de 18 ans**



Nature des problématiques rencontrées par le public orienté :

Les problématiques rencontrées par les participants de l'atelier sont diverses et parfois multiples. L'isolement social est souvent à l'origine de l'orientation sur l'atelier, de nombreuses femmes participantes sont également seules avec leur(s)enfant(s). On note des difficultés éducatives, sociales ainsi que des problèmes de santé pour ces mères et parfois aussi leurs conjoints, pouvant, pour certains(es) présenter une affection longue durée. Nous accueillons également une personne et ses enfants en situation de handicap cognitif et auditif.

Toutes ces difficultés, cumulées ou non, peuvent fragiliser les personnes durablement ou sur une période ; l'atelier peut leur apporter une bouffée d'oxygène, leur permettre de s'extraire un peu du quotidien, de prendre un temps pour soi et de participer à des échanges autour de la parentalité dans l'écoute et la bienveillance.

Déroulement d'un atelier

Deux jours avant l'atelier, les personnes de la file active reçoivent une invitation à participer à l'atelier par SMS ou sur le groupe d'un réseau social pour ceux qui souhaitent en faire partie. Ce message est un rappel de la tenue de l'atelier, du thème d'échanges proposé ainsi que de la recette prévue. Il est demandé de réserver sa place en retour. Le jour de l'atelier, un autre message de rappel est envoyé.

L'atelier ouvre ses portes à 14h, les personnes arrivent de façon échelonnée entre 14h et 14h30, nous prenons le temps d'un café, de discuter, de se donner des nouvelles, la santé, les enfants, le travail, les démarches... Nous mettons à disposition la recette de la semaine précédente, chacun pouvant prendre un exemplaire. Puis nous présentons le thème des échanges ainsi que la recette, proposée par l'une des personnes participantes ou par l'une des professionnelles.

Vers 15h, tout le monde se lave les mains et s'équipe d'un tablier. La cuisine est ouverte sur la salle de l'atelier, à tour de rôle, les professionnelles ou les autres participants s'occupent des enfants présents ce jour-là. Très naturellement les allers retours se font et les mères parviennent à alterner cuisine et enfants. Des tapis, des livres, des dessins et autres jeux sont disponibles, les enfants qui le souhaitent peuvent également participer à la cuisine.

La confection de la recette suit son cours et les mères abordent très régulièrement leur quotidien avec leur(s) enfant(s), notamment lorsqu'elles rencontrent une difficulté éducative, de santé, scolaire, administrative... A partir de leurs questionnements et anecdotes, nous échangeons durant la réalisation de la recette. Chaque personne peut faire part de ses expériences, vécues ou actuelles, de ses questionnements, de ses difficultés, la parole est favorisée et les professionnelles se saisissent des sujets lancés pour en approfondir certains, soit de façon collective ou individuelle en fonction des besoins.

L'équipe propose d'aborder un thème d'échanges en fonction des métiers des professionnelles présentes mais aussi en fonction des demandes des participants lors des ateliers précédents ou lors des communications durant le reste de la semaine.

Voici quelques-uns des thèmes traités sur l'année 2024 :

-**Educatif et social** : gestion des écrans, participation des enfants à la vie quotidienne, aides aux vacances, retour à l'emploi, actualités, les rythmes et besoins des enfants, comment et sur quoi solliciter les travailleurs sociaux, démarches de rentrée pour la scolarité, accès au sport et à la culture, droits et devoirs des enfants et des parents, formation professionnelle...

-**Santé** : se prémunir des maux de l'hiver, accidents domestiques et premiers secours, hygiène bucco-dentaire, alimentation équilibrée, prévention de la santé de la femme...

-**Bien-être / beauté et création de produits** : soin du visage, savon, lait corporel, soin capillaire, soin des mains, baume à lèvres, auto-massages...

Les thèmes sont abordés soit avant soit après la confection de la recette, ceci en fonction du nombre de participants, de la durée envisagée des échanges sur le thème traité avec ou sans supports, ainsi que de la recette.

Le thème proposé n'empêche bien évidemment pas d'échanger sur d'autres sujets et l'équipe reste tout autant réactive pour saisir et développer l'expression des participants. Un tableau est affiché dans la salle, permettant à chacun d'être informé sur les thèmes du mois en cours ainsi que de faire des propositions.

Chaque participant ramène chez soi une partie du plat préparé en commun pour le partager avec sa famille, si la recette est sucrée, elle peut également être partagée avant la fin de l'atelier.

Un temps de rangement et nettoyage sont prévus la dernière demi-heure de l'atelier, il n'est pas souvent nécessaire de le rappeler, chacun participant au rangement au fur et à mesure de l'élaboration de la recette.

Avant la fin de l'atelier, nous choisissons ensemble la recette de la semaine suivante, ceci en fonction des envies mais aussi en lien avec les fruits et légumes de saison, le budget... Nous privilégions des recettes proposées par les personnes de l'atelier mais s'il n'y a pas d'inspiration sur le moment, les professionnelles font des propositions.

Au cours de l'atelier, nous recueillons les demandes et idées de thèmes concernant nos prochains échanges. Si rien n'émerge, les professionnelles ciblent ce qui a pu être abordé de façon informelle et proposent des sujets.

Observations sur l'année 2024

Pour 2024, nous avons proposé **41** ateliers dont **5** sorties famille à la journée et **2** ateliers famille également à la journée.

Nous comptabilisons **266** accueils, **202** d'adultes et **64** d'enfants.

La file active est constituée de **22** familles.

Nous avons eu **12** nouvelles admissions. Certaines participantes ne sont plus disponibles à la suite de retours à l'emploi ou à la formation ; d'autres suspendent leur venue et reviennent plus tard, après une grossesse, un emploi...

Le groupe est constitué en moyenne de **6/7** personnes et de **2** professionnelles.

Certaines participantes sont très assidues et d'autres viennent par intermittence en fonction de leurs disponibilités, états de santé, RDV, accompagnements des enfants... Le groupe n'est pas investi de la même façon pour chacun. Le jeudi après-midi est dans l'ensemble un jour repéré dans l'organisation hebdomadaire des personnes inscrites. La dynamique collective est différente à chaque atelier en fonction du nombre de personnes mais aussi des présences ou non d'enfants, du thème des échanges, de la recette...

C'est donc la cohérence et la constance des professionnelles qui font référence.

L'éducatrice est garante du projet et fil rouge de l'atelier. Elle articule le travail avec les autres professionnelles, organise les plannings, gère les thèmes de débats, s'occupe de la logistique et alimente les liens avec les participants sur le groupe du réseau social ainsi que par des échanges téléphoniques personnalisés.

Le tableau d'affichage de l'atelier permet aux participantes d'anticiper la présence des différentes professionnelles et des thèmes abordés ainsi qu'être force de proposition des prochains échanges.

Les sujets sont abordés collectivement mais aussi individuellement, en aparté, à la demande de la personne.

-La libre adhésion et la non-contractualisation favorisent la venue et l'implication de certaines personnes, ne se sentant pas dans l'obligation d'être présente à chaque atelier.

Nous rappelons lors du RDV d'admission qu'une présence régulière favorise l'intégration dans le groupe, les échanges et les partages.

-L'atelier est ouvert à tous, femmes et hommes, historiquement nous avons accueilli un seul père lors des ateliers, le public est donc essentiellement féminin. Nous essayons de développer leur place et leur présence lors des sorties famille qui semble être pour le moment d'avantage propice à leur venue.

Les personnes participant à l'atelier sont souvent en quête d'écoute, de conseils, de reconnaissance et d'affirmation à la fois dans leur statut de parent, de mère, mais aussi de femme. Au sein du groupe, il s'échange et se partage des expériences, des savoir-faire, des astuces, des réflexions permettant de valoriser les compétences. Un climat de tolérance et de confiance permet à chacun de se sentir entendu et respecté.

-Le groupe permet de démultiplier les énergies, de stimuler les ressources, de créer et renforcer le lien social. Il permet également d'aborder et de prévenir les difficultés éducatives rencontrées. Les mères de famille peuvent exprimer leurs doutes et leurs inquiétudes sur des thématiques larges touchant à l'éducation, à la santé, à leur vie de femme, à la société...

Lors de la présence de la socio-esthéticienne, les participantes peuvent bénéficier de conseils beauté, participer à l'élaboration de produits mais aussi prendre du temps pour elle ainsi qu'envisager des soins mère/enfant favorisant les liens familiaux.

Le groupe est support à une vie démocratique en facilitant les échanges, les débats, les prises de décisions et choix communs. En lien avec l'actualité, le groupe a plusieurs fois discuté, fait débat autour de questions sociétales, politiques, religieuses à partir de thèmes comme l'adolescence, les écrans, les rencontres hommes-femmes, la solidarité...

Les personnes qui participent à l'action sont souvent orientées pour rompre leur isolement social. Elles ont des enfants de tous âges et les problématiques éducatives et sociales sont diverses. Les familles monoparentales sont majoritaires.

Les orientations 2024 proviennent essentiellement de l'assistante sociale du département qui coanime l'atelier ainsi que ses collègues du territoire, des éducateurs des IED et SAP de la structure, des professionnels du SAME et des infirmières du département.

Pour développer notre action, nous communiquons nos brochures à notre réseau de professionnels, dans les agences du département et poursuivons nos réflexions pour pouvoir faire perturber cette action de prévention.

Le partage des locaux avec l'atelier socio-esthétique favorise l'orientation des parents vers cet espace proposant des soins individuels et parents/enfants.

Thématiques mises au travail

Objectifs de l'équipe qui encadre et anime le groupe :

- Consolider ou créer du lien social.
- Faire respecter le fonctionnement de l'atelier au travers d'outils tels la charte du groupe.
- Savoir accueillir la parole et animer les échanges.
- Permettre l'expression d'un mal-être ou de difficultés auprès des professionnelles et du groupe.
- Soutenir le groupe dans l'accueil des émotions.
- Permettre la coexistence d'attitudes, d'opinions, d'idées diverses.
- Soutenir un mieux-être en valorisant les compétences, les démarches entreprises, les initiatives...
- Soutenir la parentalité, notamment à partir d'activités éducatives parents-enfants mais aussi en proposant divers supports éducatifs, livres, sites internet, échanges...
- Informations à propos des événements culturels, des dispositifs d'accès aux loisirs et aux vacances.
- Orientation vers les espaces de soins thérapeutiques : CMP, spécialistes, Maison des Adolescents... à la fois pour les adultes et les enfants.
- Orientation vers des dispositifs de droit commun et/ou associatifs (MLI, Maison de la Justice, CAF, Culture et Sport Solidaire...)
- Poursuivre le développement de l'atelier.

Outils mis en place :

Depuis l'origine de l'action, l'équipe de professionnelles a construit des outils permettant de formaliser l'action tout en impliquant les participants.

- Le RDV d'admission durant lequel nous transmettons le Livret d'accueil contenant :
 - La présentation de l'action (plaquette)
 - La fiche d'inscription
 - La charte de la vie du groupe et les règles d'hygiène.
 - Le calendrier de l'atelier sur l'année scolaire (septembre à juin)
 - Le document de droit à l'image.
 - L'affichage des règles d'hygiène, de la charte ainsi que d'informations à propos de l'alimentation, de la santé ou de l'éducation.
 - La mise à disposition de documentations sur les thématiques de l'éducation, de la santé, de l'alimentation, de l'adolescence, des loisirs...
 - L'affichage et le relais des informations en lien avec la santé et l'éducation, comme des conférences, des groupes de parole, des films, des sorties des liens internet...
 - La remise des recettes chaque semaine et d'un livret de toutes les recettes de l'année en fin d'année.
 - La création d'un groupe sur un réseau social et l'alimentation de celui-ci autour de question d'éducation et de santé.
 - Le lien téléphonique assuré avec les participants.
 - Se faire connaître, enrichir nos réseaux et partenariats.
 - Développer des actions de communication de notre activité.
-

Journées Famille, sorties éducatives et activités sur l'année 2024

Objectifs des sorties éducatives sur le temps des vacances scolaires :

Ces sorties ont pour objectif d'impulser chez les parents une dynamique d'anticipation et d'organisation des temps de partages et de loisirs avec leurs enfants durant les week-ends et les vacances. Elles leur permettent de découvrir leur environnement et les moyens à mettre en place pour organiser leur temps avec leurs enfants (transports en commun, gratuité, dispositif associatif local, espaces de loisirs et culturels locaux...).

Elles permettent également d'observer le lien parent/enfant et peuvent être un support de réflexions et d'échanges autour de la parentalité. Les professionnelles peuvent ainsi affiner leurs accompagnements auprès des familles.

Ces sorties se déroulent à la journée et demandent à chaque famille d'anticiper la préparation d'un pique-nique. Elles deviennent donc également support à des échanges autour des questions d'alimentation. Ces temps de repas sont aussi des moments de partages et de discussions, ils peuvent permettre de goûter les spécialités de chacune et d'initier grands et petits à la découverte de nouveaux saveurs.

Ces sorties regroupent des familles déjà accompagnées dans le cadre de l'atelier. Des travailleurs sociaux orienteurs peuvent y participer pour ouvrir un espace de rencontre différent.

Au cours de ces sorties, les professionnelles se consacrent à l'accueil, l'accompagnement, le soutien des parents ainsi qu'à proposer une animation conviviale et dynamique. Elles facilitent les rencontres, encadrent le groupe, proposent des animations au collectif d'enfants et gèrent l'organisation de la journée (horaires, infos transports, matériel nécessaire...).

Quelques lieux et photos des sorties et ateliers famille 2024 :

04/01/2024 : Sortie plage de l'Espiguette : 4 parents, 4 enfants et 2 professionnelles.



15/02/2024 : Sortie balade et visite à Sète : 4 parents, 6 enfants et 2 professionnelles.



18/04/2024 : Sortie visite et expo au château de Restinclières : 3 adultes, 2 enfants et 3 professionnelles.



04/07/2024 : Gouter partagé, jeux sur l'atelier : 6 parents, 1 enfant et 3 professionnelles.

11/07/2024 : Sortie rivière à Cazilhac : 5 parents, 5 enfants et 2 professionnelles.



29/08/2024 : Sortie voilier, Grau du roi : 5 parents et 4 enfants et 2 professionnelles.



24/10/2024 : Atelier famille activités manuelles, décoration Halloween : 6 parents, 9 enfants et 2 professionnelles.

Atelier proposé suite à l'annulation de la sortie pour cause de pluie.



14/12/2024 : Atelier famille initiation couture et tricot : 6 parents, 2 enfants et 2 professionnelles.



Evaluation de l'action collective

L'atelier cuisine est un formidable outil de prévention, proposé à des personnes pour rompre l'isolement social, partager ses questionnements autour de la parentalité, de l'éducation, de la santé avec d'autres parents et des professionnelles. C'est un lieu ressource mais aussi de mobilisation de ses propres compétences.

Cette année, nous avons fait un bilan collectif de notre action avec les participants en fin d'année.

Ce temps nous a permis d'échanger collectivement et individuellement sur l'action afin d'obtenir davantage de retours et affiner notre accompagnement.

Ce qui ressort c'est l'importance du lien social, du partage et des échanges avec d'autres parents et professionnelles dans un espace convivial. L'atelier participe à une dynamique de vie, cet espace propose de parler de sa parentalité tout en cuisinant, en prenant du temps pour soi et pour les parents venant avec leurs enfants, un lieu où on trouve du relais des professionnelles comme des participants, où l'on fait avec l'enfant.

L'atelier est un lieu tiers et ressource.

Les thèmes significatifs de cette année, pour les familles se situent essentiellement sur des sujets liés à l'éducation et à la santé. Nous avons vu apparaître de nombreux questionnements liés à la montée de la violence dans notre société, dans le quotidien de nos enfants.

Les participants ont également apprécié les séances de socio-esthétiques et les sorties famille. Des suggestions nous ont été faites pour développer des sorties plus lointaines en réfléchissant ensemble pour trouver des financements. Nous travaillons sur ces retours afin de développer des ateliers au plus près de la demande des personnes accueillies.

Nous avons observé que le roulement des différentes professionnelles et des thèmes préétablis en amont, favorise les échanges et la participation active. Néanmoins il est parfois difficile de mobiliser les participants sur une demande de thèmes d'échanges, l'équipe reste donc vigilante à saisir les sujets lors de discussions plus informelles afin d'en développer des supports adaptés aux préoccupations, aux sujets sociétaux....

Il serait donc intéressant que nous puissions développer le coté actif et participatif des personnes accompagnées.

L'atelier doit également développer son réseau et partenariat afin de se faire connaitre et développer son action.

Perspectives

L'action collective poursuit ses objectifs :

Développer ses actions autour de la parentalité.

Permettre aux personnes accompagnées d'investir un groupe pour retrouver du lien social.

Soutenir les personnes dans leurs difficultés éducatives.

Mobiliser leurs compétences et les valoriser.

Faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Favoriser l'implication et la participation active des participants.

Renouveler le groupe en intégrant régulièrement de nouvelles personnes.

Poursuivre le développement du partenariat et du réseau.

Proposer des interventions thématiques pour nourrir les échanges. (Ateliers, activités, culture et sport, sorties, débats).

Réflexions sur la place des pères.

Affiner l'évaluation de l'action.

ANNEXES

- Brochure de l'atelier cuisine.
- Charte de vie du groupe et règles d'hygiène.
- Calendriers annuels, 2023/2024 et 2024/2025.
- Document droit à l'image.

Plan d'accès

Association

Charles Prévost Notre Dame de Lenne

Maison d'enfants
Enclos Saint-François
118 bis avenue de Castelnaud
34090 Montpellier



Tram : Ligne 2

Arrêt : Jeu de Mail des Abbés
A 200 mètres – entrée portillon vert

Bus : ligne 10

Arrêt : Pierre rouge

Contacts Partenaires

Enclos Saint François

Secrétariat :
04 67 02 90 80

Educatrice atelier cuisine :
Tel : 06 23 22 30 00
Mail : parentalite@ajesf-cpndl.fr



Action Collective de
Soutien à la Parentalité

Atelier Cuisine



Action Collective de Soutien à la Parentalité

Atelier Cuisine

C'est quoi ?

C'est un lieu, un temps pour soi où l'on rencontre d'autres parents et des professionnels.

On peut y échanger des savoirs faire, des expériences, des conseils, exprimer ses compétences et ses difficultés en tant que parents.

La cuisine, les activités et les sorties favorisent l'ouverture au monde, aux différentes cultures et coutumes, dans un contexte urbain et de découverte de son environnement.

Avec qui et quand ?

Une éducatrice spécialisée vous accueille tous les jeudis de 14h à 17h à l'Enclos Saint François.

A tour de rôle, des personnes ressources coaniment l'atelier, une assistante sociale du département ainsi qu'une socio-esthéticienne de la structure complète l'équipe.

Une sortie découverte parents/enfants est proposée, à la journée, une fois par trimestre lors des vacances scolaires.



Comment participer ?

Le travailleur social qui vous accompagne (assistant social, éducateur, infirmière puéricultrice, conseiller en économie sociale et familiale, technicien de l'intervention social...) contacte l'éducatrice de l'Action Collective de Soutien à la Parentalité de l'Enclos Saint François.

Un rendez-vous de présentation, en présence du travailleur social vous sera proposé le jeudi, une demi-heure avant votre première participation à l'atelier. Ce sera l'occasion d'échanger ensemble sur l'atelier cuisine, ce que nous proposons et vos attentes.

Le travailleur social a la possibilité de participer ponctuellement aux ateliers et/ou aux sorties parents/enfants.

Pour que chaque personne puisse s'épanouir et trouver sa place au sein de l'Atelier Cuisine, nous avons établi une charte de la vie du groupe ainsi que des règles d'hygiène que chacun s'engage à respecter :

Charte de la vie du groupe

Respect de l'autre, dans ses actes, son expression et ses opinions.

Respect de la parole ou du silence de chacun.

Obligation de non-agression, ni physique, ni verbale.

Faire preuve de tolérance.

Être à l'écoute des autres.

Devoir de confidentialité.

Règles d'hygiène

Pour les personnes :

Un lavage des mains et des ongles doit être fait en début d'atelier et sera renouvelé tout au long de l'après-midi dès que nécessaire.

Il est préférable d'enlever les bijoux et d'attacher les cheveux.

Nous mettrons à disposition des torchons et des tabliers, lavés entre chaque atelier.

Pour les lieux :

Les ingrédients, les ustensiles de cuisine et le plan de travail doivent être nettoyés avec précaution avant et après usage.

Nous prendrons soin de nettoyer la cuisine et le matériel utilisé avant notre départ.

Calendrier Atelier Cuisine 2023 - 2024

Les jeudis de 14h à 17h

A l'Enclos Saint François

18 bis avenue de Castelnau 34090 Montpellier

06 23 22 30 00

Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023
Ouverture de l'atelier : Jeudi 07	Jeudi 05	Jeudi 02
	Jeudi 12	Jeudi 09
Jeudi 14	Jeudi 19	Jeudi 16
Jeudi 21	Jeudi 26 ou	Jeudi 23
Jeudi 28		Jeudi 30

Vacances de la Toussaint : du samedi 21 octobre 2023 au dimanche 5 novembre 2023 inclus

Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024
Jeudi 07	Jeudi 04	Jeudi 01
Jeudi 14	Jeudi 11	Jeudi 08
Jeudi 21	Jeudi 18	Jeudi 15 ou
Jeudi 28 ou	Jeudi 25	Jeudi 22
		Jeudi 29

Vacances de Noël : du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus

Vacances d'hiver : du samedi 10 février 2024 au dimanche 18 janvier 2024 inclus

Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024
Jeudi 07	Jeudi 04	Jeudi 02
Jeudi 14	Jeudi 11 ou	Jeudi 09
Jeudi 21	Jeudi 18	Jeudi 16
Jeudi 28	Jeudi 25	Jeudi 23
		Jeudi 30

Vacances de printemps : du samedi 6 avril 2024 au dimanche 21 avril 2024 inclus

Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024
Jeudi 06	Jeudi 4	
Jeudi 13	Dates données Ultérieurement	Dates données Ultérieurement
Jeudi 20		
Jeudi 27		

Les vacances d'été débutent le samedi 6 juillet 2024

Jeudis des vacances scolaires : 1 jeudi sortie éducative parents/enfants et 1 jeudi congé, atelier fermé, dates à venir.

Jeudi férié : pas d'atelier.



Calendrier Atelier Cuisine 2024 - 2025

Les jeudis de 14h à 17h

A l'association Charles Prévost Notre Dame de Lenne, MECS Enclos Saint François

315 Rue du Jeu de Mail des Abbés RDC, Bat A log 5, 34090 Montpellier

06 23 22 30 00

Septembre 2024	Octobre 2024	Novembre 2024
Ouverture de l'atelier : Jeudi 05	Jeudi 03	Jeudi 07
Jeudi 12	Jeudi 10	Jeudi 14
Jeudi 19	Jeudi 17	Jeudi 21
Jeudi 26	Jeudi 24 ou	Jeudi 28
	Jeudi 31	

Vacances de la Toussaint : du samedi 19 octobre 2024 au dimanche 03 novembre 2024 inclus

Décembre 2024	Janvier 2025	Février 2025
Jeudi 05	Jeudi 02	Jeudi 06
Jeudi 12	Jeudi 09	Jeudi 13
Jeudi 19	Jeudi 16	Jeudi 20 ou
Jeudi 26 ou	Jeudi 23	Jeudi 27
	Jeudi 30	

Vacances de Noël : du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclus

Vacances d'hiver : du samedi 15 février 2025 au dimanche 02 mars 2025 inclus

Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025
Jeudi 06	Jeudi 03	Jeudi 01
Jeudi 13	Jeudi 10	Jeudi 08
Jeudi 20	Jeudi 17 ou	Jeudi 15
Jeudi 27	Jeudi 24	Jeudi 22
		Jeudi 29

Vacances de printemps : du samedi 12 avril 2025 au dimanche 27 avril 2025 inclus

Juin 2025	Juillet 2025	Août 2025
Jeudi 05	Jeudi 3	
Jeudi 12	Dates données Ultérieurement	Dates données Ultérieurement
Jeudi 19		
Jeudi 26		

Les vacances d'été débutent le samedi 5 juillet 2025

Jeudis des vacances scolaires : 1 jeudi sortie éducative parents/enfants et 1 jeudi congé, atelier fermé, dates à venir.

Jeudi férié : pas d'atelier.





Charles Prevost
Notre Dame
de Lenne

ENCLOS ST FRANÇOIS

18 bis Avenue de Castelnau
34090 Montpellier
Tél. : 04 67 02 90 80
enclosstfrancois@ajesf-cpndl.fr

- DROIT A L'IMAGE -

Je soussigné(e)

Demeurant

.....

Service

Autorise l'Établissement à prendre des photos de ma personne et de mes enfants lors des ateliers, des activités et des sorties proposés par l'Enclos Saint François.

Ces photos pourront être affichées en interne et figurées dans le bilan d'activité annuel. Ce document est diffusé aux professionnels de la Caisse des Allocations Familiales, de la Direction Enfance et Famille et de l'Enclos.

Fait à

Le.....

Signature

L'atelier Socio - Esthétique

L'atelier socio-esthétique est une activité portée par le Service Parentalité de l'association Charles Prévost Notre Dame de Lenne. Il est plus précisément intégré dans l'offre de services du Pôle Educatif 3 dont la direction a été assurée par Monsieur Brice CAMILLERI en 2024.

Créé en 2013, cet atelier s'adresse aux personnes bénéficiaires d'une mesure de Protection de l'Enfance définie dans l'article L 375 du CASF.

Qu'est-ce que la Socio-Esthétique ?

Il s'agit d'une discipline qui utilise les soins esthétiques comme moyen thérapeutique et de bien-être pour des personnes en situation de fragilité ou de vulnérabilité sociale, physique ou psychologique. Cette approche vise à améliorer la qualité de vie et le bien-être des individus à travers des interventions esthétiques adaptées à leurs besoins. Elle offre un cadre de soutien et d'accompagnement social, visant à améliorer l'image de soi, l'estime de soi et le bien-être général des personnes en situation de précarité, de maladie, de handicap ou de détresse psychologique. Ces différents critères sont reconnus pour être fortement représentés auprès des publics qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance. C'est la raison pour laquelle notre établissement a souhaité se doter d'un outil permettant d'agir sur ces indicateurs de vulnérabilité.

L'atelier Socio-Esthétique poursuit les objectifs suivants :

Améliorer l'image de soi et l'estime de soi : En aidant les individus à se sentir mieux dans leur corps et à retrouver confiance en eux.

Apporter du bien-être et du réconfort : À travers des soins esthétiques qui procurent détente et relaxation.

Favoriser la réinsertion sociale : En aidant les personnes à retrouver une meilleure apparence physique, facilitant ainsi leur intégration sociale et professionnelle.

Proposer un soutien psycho-social : En offrant un espace d'écoute et de dialogue pendant les soins.

Promouvoir l'hygiène et les soins de soi : En sensibilisant les individus à l'importance de l'hygiène personnelle et des routines de soins.

L'atelier socio-esthétique se distingue par son approche holistique, prenant en compte les aspects physiques, psychologiques et sociaux des personnes accompagnées, jeunes et parents.

Quelques faits marquants de l'année 2024 :

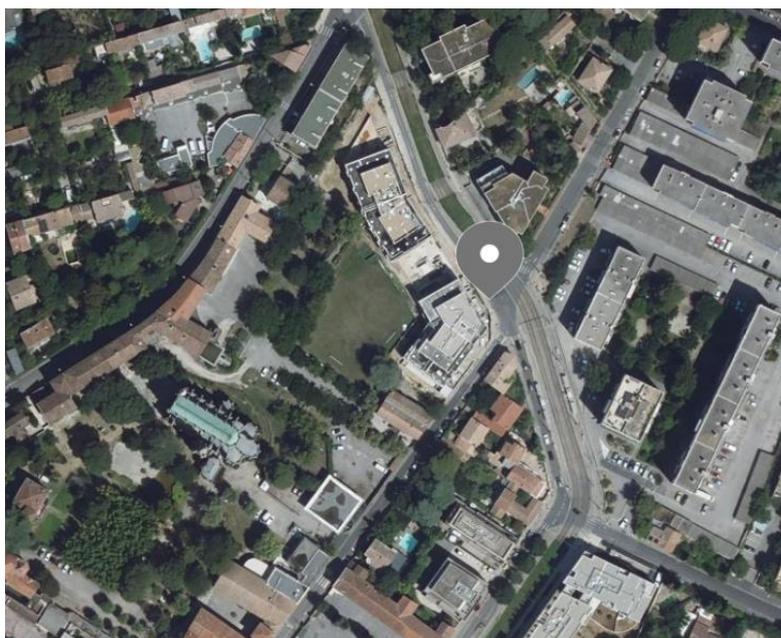
Poursuite des ateliers collectifs au sein des unités d'hébergement

Février 2024
Retour de la professionnelle titulaire

Poursuite des ateliers individuels socio esthétiques sur le territoire de Lunel

Les moyens matériels utiles à l'action

L'atelier socio-esthétique a déménagé en mai 2023 ; il est aujourd'hui implanté dans des locaux indépendants situés au RDC d'un immeuble d'habitation situé au 315, rue du Jeu de Mail des Abbés à Montpellier. Il dispose d'une entrée indépendante donnant accès sur la voie publique, à proximité immédiate de la ligne 2 du Tramway. Le service dispose également d'une seconde entrée donnant accès au site de l'établissement situé au 18 bis, avenue de Castelnaud.



L'accueil est facilité par des locaux adaptés et accueillants d'une superficie de 120 m². Il dispose de 3 cabinets de socio-esthétique



La salle d'accueil



L'onglerie



Un cabinet Socio-esthétique

Les moyens humains utiles à l'action

L'atelier SE s'appuie sur les compétences d'une professionnelle titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Education Spécialisée, titulaire d'un CAP socio-esthétique

En 2024, L'atelier socio esthétique emploie les ressources humaines suivantes

	PP	ETP
Cheffe de service	1	0.15 ETP
DEES	1	0.50 ETP
Stagiaire Socio-esthétique	1	0.50 ETP

L'activité en 2024 :

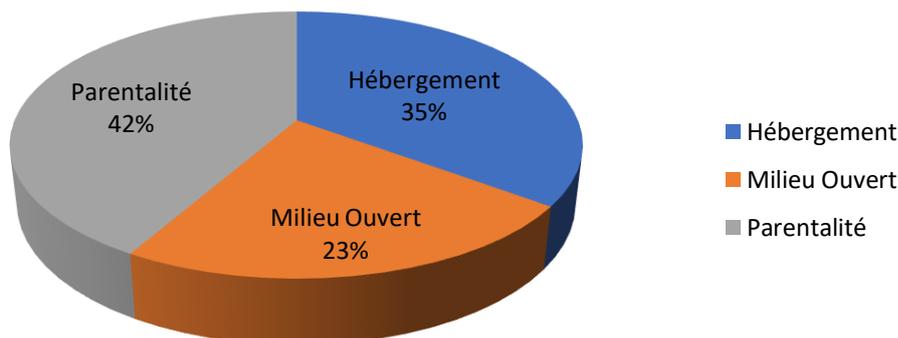
Quelques chiffres clés :

273 : C'est le nombre de personnes qui ont fait l'objet d'une orientation vers notre atelier

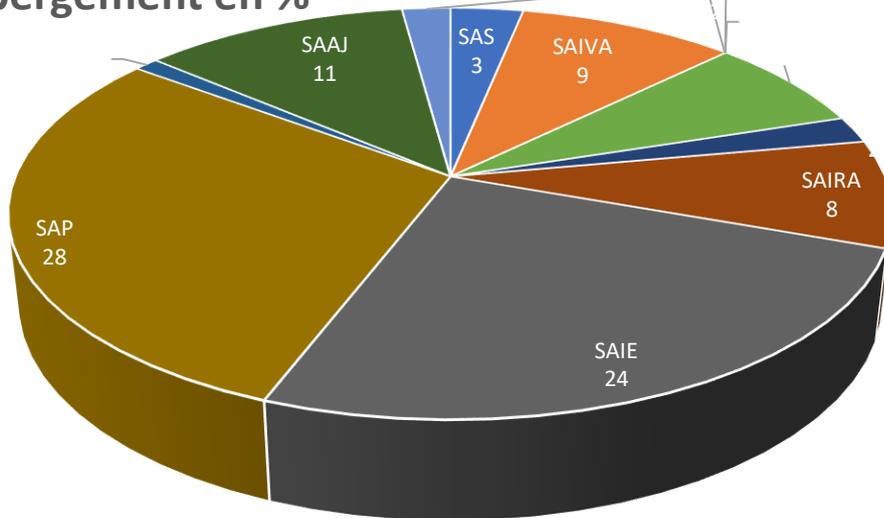
Les services orienteurs :

Hébergement	96
SAS	3
SAIVA	9
Villa Levant	0
Villa Laune	0
Villa Myrtes	0
Villa Genévriers	7
Villa Iris	2
SAIRA	8
SAIE	24
SAP	28
Villados	1
SAAJ	11
Villa Acacias	2
Villa Les Garrigues	0
Villa les Aloès	1
Milieu Ouvert	63
IED Enclos/AJ	63
SEJ	0
Parentalité	114
TOTAL	273

Orientation



Hébergement en %

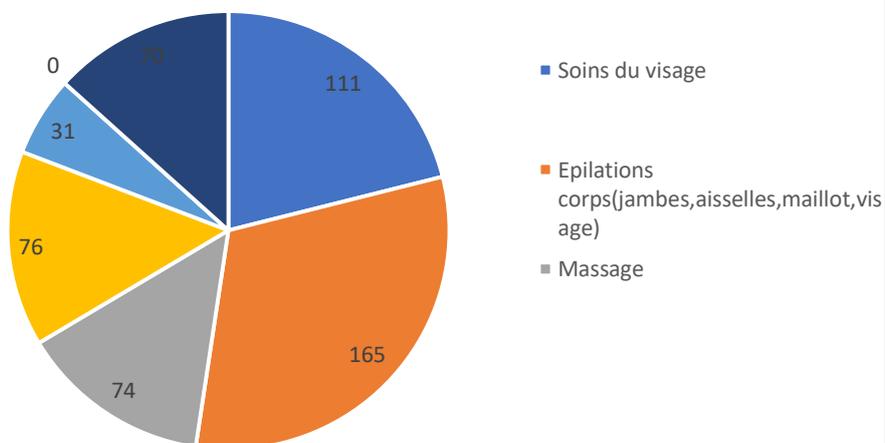


En 2024, la fréquentation de l'atelier par les jeunes s'est intensifiée à la suite des démarches d'information auprès des jeunes et des équipes.

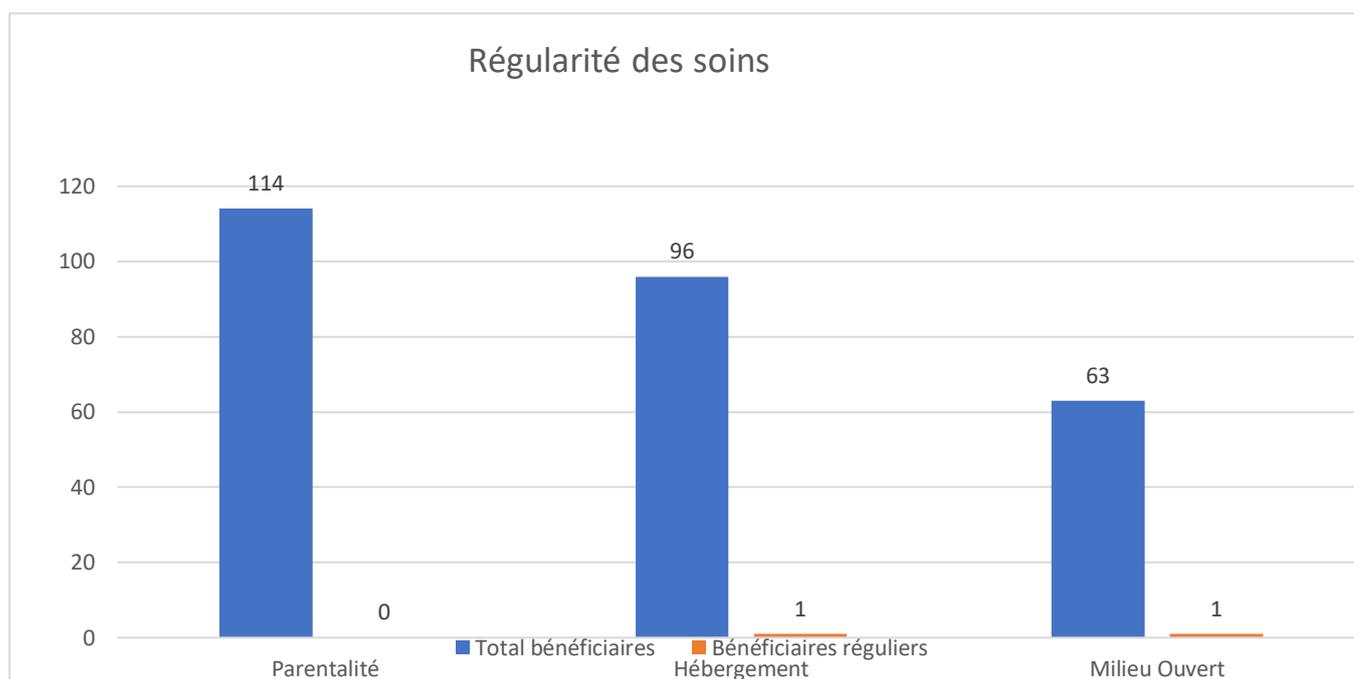
Les orientations vers l'action demeurent diversifiées. 15 personnes accueillies le sont par des services de milieu ouvert, à savoir les différents services IED de notre association.

Les services d'hébergement demeurent les principaux prescripteurs. 20 situations ont été orientées par le service parentalité.

Déclinaison des soins



Un bénéficiaire est considéré régulier à partir de trois soins par an



Soins les plus demandés	
Soins visage	93
Maquillage	5
Epilation sourcils	32
Epilation lèvre supérieure	6
Epilation 1/2 jambes	31
Epilation jambes entières	30
Epilation du maillot	6
Epilation des aisselles	48
Epilation duvet visage	6
Epilation autre	0
Massage du cuir chevelu	0
Massage du visage	4
Massage du dos	119
Massage du corps complet	12
Beauté des mains	28
Modelage des mains	5
Modelage du corps	8
Modelage du visage	13
Beauté des pieds	24
Pose de vernis/gel	32
Gommage corps complet	18
Atelier mère/fille	0
Incurie hygiène	0
Sauna	0
Nombre de soins total	520

Service	Total bénéficiaires	Bénéficiaires réguliers
Parentalité	14	0
Hébergement	20	1
Milieu Ouvert	15	1
TOTAL	49	2

Les orientations vers l'action demeurent diversifiées. 15 personnes accueillies le sont par des services de milieu ouvert, à savoir les différents services IED de notre association.

Les services d'hébergement demeurent les principaux prescripteurs. 18 situations ont été orientées par le service parentalité. 273 : c'est le nombre d'actes dispensés au cours de l'année 2024. Cette activité a repris son augmentation régulière à la suite du retour de la professionnelle Titulaire.

Les jeunes constituent les principaux bénéficiaires d l'atelier et bénéficient le plus souvent d'une mesure d'hébergement.

Conclusion

L'atelier socio-esthétique participe de l'ambition portée par l'établissement de soutenir et favoriser l'autonomie et la participation des personnes accueillies. Pour cette raison il s'inscrit dans la volonté de développer les compétences des jeunes et de leurs parents en renforçant l'estime de soi et en luttant contre l'isolement relationnel et la sédentarité. Par la médiation corporelle qu'il propose il offre un point d'appui pour relancer des dynamiques d'investissement.

En 2024, le choix a été fait de donner à ce service une plus grande visibilité et un meilleur accès par des locaux adaptés. L'implantation doit permettre d'accueillir plus facilement de nouveaux publics.

En 2024, nous avons engagé la refonte du projet de service en intégrant une réflexion portant sur des indicateurs de processus (accueil, admission, partenariats) et d'activité (réponses aux besoins des personnes accueillies, suivi,). Ce travail doit nous permettre de communiquer plus facilement sur notre action et ainsi renforcer l'accès de cette prestation aux jeunes et aux parents accueillis.